

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 2 NOVEMBRE 2018

VOLUME 8

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT et
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY,
Me ÉRIC FRASER et
Me JOELLE CARDINAL
Avocats de Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU
Avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
Avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
Avocats pour l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ)

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
Avocat de Blackburne Hosting Solutions inc.
(BITFARMS);

Me FRÉDÉRIC SYLVESTRE
Avocat de la Corporation d'énergie thermique
agricole du Canada (CETAC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
Avocat de la Première Nation crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me ANDRÉ TURMEL
Avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me ALEXANDRE GAUTHIER
Avocat de FLOXIS inc. (FLOXIS);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
Avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me PHILIPPE LAROCHELLE et
Me ALAIN-GUY SIPOWO
Avocats de SEN'TI;

Me HÉLÈNE SICARD
Avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me ANNICK TREMBLAY
Avocate de la Ville de Baie-Comeau;

Me MARIE-PIER CLOUTIER et
Me SÉBASTIEN RICHEMONT
Avocats de Vogogo inc.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DE L'AHQ-ARQ (suite)	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN (suite)	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE PELLETIER	40
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN	44
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	47
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	54
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	60
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	61
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	66
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT	79
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	92
PREUVE DE L'AREQ	
SIMON LACROIX-VEILLEUX	
ROBERT PARENT	
CHRISTIAN LAPRISE	
PIERRE FRÉCHET	
CLAUDE BOUCHARD	
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	108
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	138

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-O.CHARLEBOIS	144
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT- BÉDARD	148
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	152
INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT	155
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	159
RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	160
DISCUSSION	163
PREUVE DE VOGOGO	
SYLVAIN M. AUDETTE	
PAUL LEGGETT	
INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT	170
PREUVE SUR VOIR-DIRE - QUALITÉ D'EXPERT DE M. AUDETTE	
INTERROGÉ PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT	173
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	178
REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	179
REPRÉSENTATIONS DE Me SÉBASTIEN RICHEMONT	184
RÉPLIQUE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	187
DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE	188
INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT	189
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	253
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	257

R-4045-2018
2 novembre 2018

- 6 -

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER
CHARLEBOIS 264

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME ENDO 267

R-4045-2018
2 novembre 2018

- 7 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-AHQ-ARQ-0018 : État d'avancement du Plan d'approvisionnement du 1er novembre 2018	47

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce deuxième (2e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du deux (2)
8 novembre deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4045-2018. Demande de fixation de tarifs et
10 conditions de service pour l'usage cryptographique
11 appliqué aux chaînes de blocs. Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, bonjour. Bonjour, Maître Cadrin. Nous avons
15 interrompu hier puis c'est très malheureusement
16 pour vous, Monsieur Raymond, mais je pense que vous
17 êtes habitué avec le fonctionnement de la Régie.
18 Vous retombez vite sur vos patins, alors on va
19 continuer. Maître Cadrin, est-ce que vous avez
20 quelque chose à préciser? Tout va bien, on peut
21 continuer?

22 Me STEVE CADRIN :

23 On peut continuer, certain.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Allons-y.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Absolument. Alors, oui, on est retombée sur nos
3 patins sans aucun problème. On a aussi eu, on en
4 parlait hier, l'état d'avancement pour le Plan
5 d'appro, alors qu'on nous a remis ce matin. Alors,
6 on apprécie que ça puisse nous être remis avant le
7 début de l'audience, en version papier. C'est pas
8 encore sur le site web de la Régie, je pense.
9 Alors, si vous êtes prêt, on est prêt.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Nous sommes prêts.

12 Me STEVE CADRIN :

13 D'accord.

14 PREUVE DE L'AHQ-ARQ (suite)

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce deuxième (2e)
17 jour du mois de novembre, A COMPARU :

18

19 MARCEL PAUL RAYMOND

20

21 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et
22 dit :

23

24 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN (suite) :

25 Q. [1] Alors, Monsieur Raymond, peut-être pas

1 retourner en arrière, mais reprendre là où nous
2 étions, mais on parlait de l'état d'avancement du
3 Plan d'appro qui a été déposé. Alors, peut-être
4 qu'il y a des éléments qui vont nous reculer de
5 quelques diapos. Alors, je vous laisse aller.

6 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

7 R. D'accord. Alors, j'ai bien lacé mes patins et puis
8 avec l'information qu'on nous a fournie gentiment
9 ce matin, je peux revenir à la diapo numéro 7 parce
10 que vous vous souvenez qu'hier j'avais dit que la
11 ligne qui est ici de l'aléa d'un écart type que
12 j'avais promis de la valider aujourd'hui, étant
13 aujourd'hui, non hier.

14 Alors, si on prend le premier chiffre ici,
15 et je vous réfère à l'état d'avancement de deux
16 mille dix-huit (2018) du Plan d'approvisionnement
17 deux mille dix-sept, deux mille vingt-six (2017-
18 2026) à la page 18, au tableau 9. Et notre trois
19 point cinq (3,5) ici qu'on avait assumé, basé
20 évidemment sur l'état de l'an dernier, je vous
21 confirme qu'il demeure trois point cinq (3,5). O.K.

22 Le quatre point zéro (4,0) qui est ici est
23 maintenant à quatre... je dis « point », là, quatre
24 virgule zéro (4,0) est à quatre virgule un (4,1).
25 Alors, ça change notre réponse d'un iota donc il

1 n'y a pas rien de... de significatif.

2 Le quatre virgule sept (4,7) est maintenant
3 de quatre virgule six (4,6). Alors, encore là c'est
4 peu significatif et ça... on va dire que ça
5 améliore notre conclusion, là. Donc, il y en a
6 encore plus de surplus, là, en cas d'aléa.

7 Le cinq virgule six (5,6) est maintenant de
8 cinq virgule trois (5,3). Alors, là aussi ça
9 améliore notre ligne du bas. On a plus de surplus
10 dans ce cas-là. Et le six virgule trois (6,3) est
11 maintenant six virgule zéro (6,0).

12 Alors, ce que je soupçonnais hier qu'il n'y
13 aurait pas des gros changements, bien s'est
14 concrétisé. Ce qui veut dire que tout ce qu'on a
15 dit par la suite est encore valable, sinon encore
16 plus vrai parce qu'il y a un petit peu plus de
17 surplus. Donc, la vérification du critère de
18 fiabilité en énergie, la vérification est faite.

19 Même avec le bloc dédié de trois cents
20 mégawatts (300 MW) que le Distributeur recommande,
21 en sus du cent cinquante-huit mégawatts (158 MW)
22 d'approvisionnements... d'abonnements existants et
23 en sus du deux cent dix mégawatts (210 MW) pour les
24 réseaux municipaux. De même que notre
25 recommandation d'un autre deux cents mégawatts

1 (200 MW) de plus est toujours valide.

2 Donc, si on revient sur l'épisode d'hier,
3 pour faire un résumé avant d'embarquer sur
4 l'émission d'aujourd'hui. Alors, on avait démontré
5 ça, qu'il y avait de l'énergie, on en a, on en a.
6 On respecte les critères de fiabilité. On est en
7 mesure même d'accueillir d'autres usines et/ou de
8 mines ou d'industries qui pourraient se présenter.

9 Et en plus de tout ça, il y a des réserves
10 importantes au Québec qui pourraient être
11 éventuellement obtenues par des appels d'offres
12 d'énergie de court terme qui peuvent se faire sur
13 un délai assez rapide.

14 Deuxième chose qu'on avait conclu hier,
15 c'est que la majoration de un sou (1 ¢) par
16 kilowattheure était suffisante pour couvrir nos
17 coûts pour ces blocs d'énergie, était suffisante
18 pour couvrir nos coûts en achat de court terme,
19 notamment. Par contre, si on n'avait pas la
20 majoration d'un sou (1 ¢) par kilowattheure dans le
21 cas du tarif LG, ça ne serait pas suffisant pour
22 couvrir nos coûts, comme on l'a démontré ici à la
23 diapo.

24 (8 h 36)

25 Alors, ça, c'est le résumé d'hier. Si on

1 arrive au point 4 aujourd'hui c'est un peu
2 différent. C'est que, ici, et pour une fois on
3 commence par la recommandation pour bien comprendre
4 après ce qu'on va mentionner. Alors, la
5 recommandation, ce qu'on dit, c'est, dans les
6 documents d'appel d'offres, pourquoi ne pas ajouter
7 une information marginale sous la forme de coûts
8 génériques, ou on a aussi dit paramétriques, selon
9 un principe semblable à ce qui a été fait dans le
10 cadre de l'appel d'offres 2005-03, mais en
11 transposant le principe qui s'appliquait alors pour
12 une production éolienne, à l'époque, vers un
13 principe qui s'appliquerait maintenant à une charge
14 additionnelle.

15 Nous, ce qu'on dit, c'est que, guidons les
16 soumissionnaires futurs, guidons-les pour pas
17 qu'ils perdent de temps à aller faire des études de
18 projets dans des zones où on sait que, plus tard,
19 dans le processus, ils auraient à payer pour des
20 coûts importants de renforcement de réseau ou de
21 connexion au réseau. Ce qu'on dit, c'est orientons
22 les offres pour en plus faciliter la maximisation
23 des revenus d'Hydro-Québec. Parce que si les offres
24 sont placées aux bons endroits et si les
25 soumissionnaires évitent certains coûts de

1 distribution et de transport, bien, on peut
2 s'attendre à ce que ça influence les offres et le
3 prix qui seront offerts.

4 Alors, ça, c'est la recommandation. Par
5 contre, il y a eu beaucoup de discussions au cours
6 des audiences, de l'audience présente, et je
7 voudrais commenter certaines choses qui ont été
8 dites par le Distributeur qui tentait de démontrer
9 que cette recommandation-là était soit non pratique
10 ou soit non pertinente ou soit non utile.

11 Allons premièrement vous expliquer ce qu'on
12 voulait dire par ce qui a été donné dans l'appel
13 d'offres 2005-03. Et puis, ici, c'est la figure qui
14 apparaissait au document d'appel d'offres. Et, ici,
15 ce que le Distributeur a fourni, mais qui a été
16 vraisemblablement préparé par le Transporteur,
17 c'est que le Transporteur a regardé le réseau de
18 transport principal. O.K.

19 Alors, on voit que le réseau de transport
20 principal, c'est le réseau à 735 kilovolts. En plus
21 la ligne ici pointillée qui est la ligne à courant
22 continu. Alors, on voit, par exemple, qu'il n'y a
23 rien en Gaspésie parce qu'il n'est pas sur le
24 réseau principal. Mais ce qui n'empêcherait pas de
25 faire le même exercice pour la Gaspésie s'il le

1 fallait. Alors, on voit les deux branches toujours
2 du réseau. À gauche, on a le côté, la Baie-James,
3 la Grande Rivière ici, et vers Montréal. À droite,
4 on a la Côte-Nord. On a ici centrale de Churchill
5 Falls, et caetera. Et on a les divers postes du
6 réseau principal.

7 Ce que le Transporteur a fait à l'époque,
8 il a fait des coûts génériques pour l'addition de
9 cinq cents mégawatts (500 MW). O.K. Il aurait pu
10 faire des coûts génériques pour l'addition de un
11 mégawatt. Il aurait pu faire des coûts génériques
12 pour l'addition de cent mégawatts (100 MW). Il
13 aurait pu faire des coûts génériques pour
14 l'addition de trois cents mégawatts (300 MW), et
15 caetera.

16 Il a fait ce qu'on peut appeler, une petite
17 parenthèse mathématique, une valeur marginale. Il a
18 dit, qu'est-ce qui arrive si, à chacun de ces
19 endroits-là, en amont de chacun de ces ellipses-là,
20 on installait une production. Dans ce cas ici,
21 c'était dans le but d'une production éolienne.
22 Alors, il a fait une analyse où il a dit, mon parc
23 actuel... mon réseau actuel, si je lui ajoutais
24 cinq cents mégawatts (500 MW) de production à
25 chacun de... en amont de chacun de ces ellipses-là,

1 combien ça me coûterait en investissements.

2 S'il avait fait l'analyse sur un mégawatt,
3 il y a fort à parier que tous ces chiffres-là
4 auraient été zéro, parce que, souvenons-nous que le
5 parc... le réseau, je m'excuse, le réseau de
6 transport doit être planifié comme en escalier.
7 Alors une des raisons que je soupçonne pourquoi il
8 a mis cinq cents mégawatts (500 MW), pour quand
9 même aller chercher à chaque endroit, bien, voir où
10 est-ce qu'est la prochaine marche dans l'escalier.

11 C'est ce que je suppose avec...
12 Probablement que c'est ça qu'ils ont fait. De toute
13 façon, ils l'ont fait pour cinq cents mégawatts
14 (500 MW). Est-ce qu'ils l'ont fait pour cinq cents
15 mégawatts (500 MW) en prévision d'un parc éolien de
16 cinq cents mégawatts (500 MW)? Ce serait
17 surprenant. Parce qu'on sait que les plus gros
18 parcs éoliens actuellement sont de l'ordre d'une
19 centaine de mégawatts. Alors, ce n'est pas parce
20 qu'il a fait une analyse sur cinq cents (500 MW)
21 que ça nous empêche d'évaluer ce que coûteraient
22 des parcs, utilisons le terme du Distributeur,
23 éparpillés sur tout l'ensemble du réseau.

24 Est-ce que cette valeur-là, et si on
25 regarde ici, par exemple... Là, j'y vais de mémoire

1 parce que je ne vais pas jusque-là. Mais on a comme
2 autour de seize dollars ici je pense, qui est sur
3 le côté Baie-James puis on a soixante-dix dollars
4 (70 \$) et un peu plus sur le côté Manic-Québec.
5 O.K.? Alors, ça, ça veut dire que quelqu'un qui
6 voulait installer un parc éolien pouvait faire...
7 sur le... du côté... en amont du corridor Manic-
8 Québec, donc, quelqu'un qui voulait ici installer
9 un parc éolien en amont du corridor, on parle de
10 soixante-quatorze et vingt dollars (74,20 \$) du
11 kilowatt/an. O.K.? Et quelqu'un qui voulait ici, on
12 parle de quatorze et vingt (14,20 \$), puis
13 quelqu'un qui voulait l'installer ici, Montréal, on
14 parle de zéro. O.K.?

15 Alors, c'est drôle parce qu'en deux mille
16 huit (2008)... si on le faisait aujourd'hui, on
17 arriverait au même genre de... de réponse parce que
18 vous vous souvenez que ce qu'on a dit c'est qu'ici,
19 sur la Côte-Nord actuellement, bien, d'installer
20 une production sur la Côte-Nord c'est peut-être pas
21 une bonne idée, O.K.? Pourquoi c'est pas une bonne
22 idée? Parce que le Transporteur nous dit : « Je
23 dois ajouter une ligne si vous ajoutez une
24 production. » O.K.? Ou même si vous n'en ajoutez
25 pas, on en parlera tantôt.

1 Alors, d'ajouter une production ici, sur la
2 Côte-Nord, même aujourd'hui, ça ne serait pas une
3 bonne idée ou ça peut être une bonne idée si on
4 peut justifier une ligne, etc. Mais à l'inverse,
5 ajouter une charge ici, si on faisait le même
6 exercice aujourd'hui, bien, le zéro se ramasserait
7 probablement ici, à Manic-Québec, et le
8 soixante-quatorze (74 \$) ou un autre chiffre se
9 ramasserait probablement à Montréal. O.K.? Alors,
10 entre une production puis une charge, on voit les
11 deux effets différents. O.K.?

12 Donc, ensuite, est-ce que le Transporteur
13 par la suite, que ce soit la deuxième ou troisième
14 étape, une fois qu'on a reçu les soumissions des
15 promoteurs éoliens, est-ce que le Transporteur a
16 utilisé ces chiffres-là pour évaluer les... les
17 intégrations des parcs éoliens? Bien, je vous dis
18 que c'est sans doute non parce que ce que le... ce
19 que le Transporteur a fait par la suite, sachant,
20 puis là, je donne des chiffres pour l'exemple,
21 sachant qu'il y a des parcs éoliens qui sont
22 installés en Gaspésie, qu'il y a des parcs éoliens
23 qui... pas qui sont installés mais dans la... la
24 soumission qui était retenue en première étape par
25 le Distributeur, que d'autres se sont installés

1 dans la région de Québec, etc., alors, ce que fait
2 le Transporteur c'est qu'il a oublié toutes ses
3 valeurs marginales qu'il avait données et il a
4 simulé avec ses outils ces parcs-là puis là, il est
5 arrivé puis il dit : « Pour intégrer ça, voici ce
6 que ça va coûter. »

7 Donc, souvenons-nous ce que j'ai dit
8 tantôt, une information marginale, c'est une
9 information marginale qui, en mathématique,
10 s'applique dans un certain voisinage local. Alors,
11 c'est une information qui est utile pour nous
12 guider, hein, pour nous éviter d'aller faire des
13 offres de parcs ici, sur la Côte-Nord, etc., et par
14 la suite, la valeur marginale, qui est une
15 indication, doit être remplacée par une vraie
16 analyse. On va revenir là-dessus dans un autre
17 dossier bientôt mais ce sont les principes.

18 Alors, c'est ça qui est arrivé ici. Donc,
19 le Transporteur fournit de l'information qui, on
20 peut le penser, était jugée utile à cette époque-là
21 puis j'en suis convaincu que c'était utile.

22 Alors, maintenant, le Distributeur cette
23 semaine a dit un certain nombre de choses quand on
24 lui a posé des questions. Alors, la première chose
25 c'est que le Distributeur a convenu que les

1 informations pourraient vraiment être fournies
2 autant... autant pour une production additionnelle
3 que pour une charge additionnelle. Alors, on s'est
4 entendu là-dessus.

5 Ensuite, le Distributeur nous disait :
6 « Bien, ça dépend du nombre de mégawatts à
7 transiter. » Bien, nous, on répond : « Bien,
8 évidemment, c'est une valeur marginale valable dans
9 un certain voisinage. » Alors, ici, comme je vous
10 ai dit, c'est pas parce qu'on a fait... le
11 Transporteur a fourni au Distributeur qui l'a
12 fourni à ses clients éventuels un delta de cinq
13 cents mégawatts (500 MW) que ça... ça veut dire
14 qu'on est obligé d'installer cinq cents mégawatts
15 (500 MW). Alors, la valeur était valable dans ce
16 voisinage de cinq cents mégawatts (500 MW) et ça
17 veut dire qu'on peut l'utiliser dans un voisinage
18 pour cent mégawatts (100 MW) ou pour cent cinquante
19 (150) ou pour... Etc. Alors, c'est ce que je vous
20 ai expliqué tantôt.

21 Et la même chose, le Distributeur dit ça
22 dépend de la taille des blocs, alors, on donne la
23 même réponse, c'était une valeur marginale qui
24 était utile toujours pour orienter les offres.

25 Et ensuite, on dit : « C'est difficile de

1 faire ça avec un bloc de trois cents mégawatts
2 (300 MW) éparpillé », alors, je vous ai démontré
3 tantôt que c'était le principe. Encore là, c'est
4 exactement ce à quoi sert une valeur marginale,
5 c'est à nous permettre de montrer l'orientation
6 qu'aurait une charge ou, dans ce cas-ci, une
7 production dans le cas de l'époque sur la solution
8 optimale du Transporteur.

9 (8 h 46)

10 Et, bon, on a convenu que c'était pas
11 seulement sur la Gaspésie parce qu'on a vu que le
12 graphique aussi avait été fourni, celui que je
13 viens de vous montrer.

14 D'autres petites objections, ici, donc
15 c'est notre réponse, c'est que l'information
16 marginale avait été donnée pour cinq cents
17 mégawatts (500 MW) comme je viens de vous le dire
18 dans chaque zone puis le voisinage applicable de la
19 valeur marginale était alors de cinq cents
20 mégawatts (500 MW) pour placer des parcs de
21 beaucoup moins de cinq cents mégawatts (500 MW).
22 Comme j'ai dit, les parcs les plus gros sont de
23 l'ordre de cent (100).

24 Le choix de la grandeur du bloc marginal
25 n'est pas restreint à cinq cents (500), un peu

1 comme je l'ai dit tantôt au début.

2 Là aussi, on nous a dit on ne peut pas
3 multiplier les scénarios à faire évaluer par
4 TransÉnergie alors je réponds tout simplement qu'à
5 l'époque ils l'ont fait, donc c'était une bonne
6 idée puis c'était faisable à l'époque, ça devrait
7 être encore plus faisable aujourd'hui et on peut
8 penser que les outils s'améliorent aussi.

9 Bon, ensuite, je pense que c'est monsieur
10 Rhéaume qui a dit :

11 La qualité de ces informations-là,
12 selon nous, ne méritait pas de venir
13 influencer l'endroit où le promoteur
14 devait regarder.

15 Alors ça, ça m'étonne un petit peu d'entendre ça
16 parce que c'est comme si on mettait en question
17 l'information qui avait été fournie par Hydro-
18 Québec Distribution, qui l'avait obtenue d'Hydro-
19 Québec Transport à l'époque. Alors, c'est comme si,
20 ici aujourd'hui, le Distributeur remettait en
21 question ce qui avait été fait à ce moment-là.

22 Maintenant, allons sur la Côte-Nord parce
23 que là, c'est un sujet qui est intéressant.

24 Toujours, c'est le vingt-neuf (29), je pense que
25 c'est monsieur Rhéaume, encore là, qui a dit comme

1 suit :

2 Le projet Micoua-Saguenay...

3 Ça ne sera pas long.

4 ... est le résultat d'une diminution
5 des capacités de production au sud, de
6 la fermeture de certains sites de
7 production, et d'un déplacement de la
8 consommation du nord vers le sud.

9 Alors, j'ai souligné le dernier impact
10 parce que, puis avant de vous lire la citation,
11 c'est drôle parce qu'il y a une personne intéressée
12 dans ce dossier 4052 qui a dit la même chose au
13 début, que c'était dû à un déplacement de la
14 consommation du nord vers le sud. Alors,
15 l'intéressé a dit, je le lis ici, il est pas sur la
16 diapo :

17 Le Transporteur indique que le projet
18 s'inscrit dans la catégorie
19 d'investissement maintien et
20 amélioration de la qualité du service
21 alors qu'il vise à maintenir la
22 fiabilité du réseau de transport.
23 Toutefois, l'AHQ-ARQ comprend que le
24 projet vise à répondre à une
25 augmentation de la demande

1 d'électricité dans le sud de la
2 province.

3 Alors, l'AHQ-ARQ, que je représente aussi dans ce
4 dossier-ci, a dit un peu la même chose en demande
5 d'intervention. Le Transporteur a répondu :

6 En réponse, le Transporteur soutient
7 que le projet est rendu nécessaire
8 afin de maintenir la fiabilité du
9 réseau de transport à la suite de la
10 fermeture des centrales de Tracy, de
11 La Citière, et de Gentilly-2, combiné
12 à une baisse importante de la
13 prévision de la demande d'électricité
14 sur la Côte-Nord.

15 Et là, je vous amène ici à ce qui est écrit sur la
16 diapo :

17 Contrairement à ce qu'allègue
18 l'intéressé, la demande d'électricité
19 dans le sud de la province n'a pas
20 d'impact sur la quantité d'électricité
21 transportée par les lignes à 735 kV du
22 corridor Manic-Québec.

23 Si je continue ici :

24 Celle-ci...

25 Celle-ci étant la demande d'électricité, celle-ci

1 étant la quantité d'électricité transportée sur les
2 lignes à sept cent trente-cinq kV (735 kV) du
3 corridor Manic-Québec.

4 Celle-ci dépend de la quantité de
5 production et de la quantité de
6 consommation qui sont raccordées au
7 poste à 735 kV situé au nord-est du
8 corridor, soit en amont de celui-ci.
9 Par conséquent, l'examen proposé par
10 l'intéressé n'est pas fondé et doit
11 être écarté.

12 Alors, ce qu'on me disait c'est que mon
13 interprétation d'un déplacement était totalement
14 erronée et, après avoir accepté cette réponse, j'ai
15 compris.

16 Alors, évidemment, on pourra y revenir à un
17 autre moment mais c'est étonnant qu'on nous
18 revienne avec ce qu'on nous a dit qui était, dans
19 le fond, qu'on m'a dit que mon interprétation était
20 la fausse et que j'accepte humblement aujourd'hui.

21 Ensuite de ça, un autre élément qui est
22 arrivé c'est on parlait un peu, bon, si on ajoutait
23 de la charge sur la Côte-Nord. Alors là, aussi le
24 trente (30) octobre, on nous a dit, c'est monsieur
25 Rhéaume encore là, qui nous dit :

1 (8 h 51)

2 Je leur ai demandé de nous confirmer
3 s'il était possible d'éviter un
4 investissement important, similaire de
5 l'ordre de Micoua-Saguenay, advenant
6 une augmentation majeure de la charge
7 dans le Nord [1000 MW].

8 Plus tôt dans ce que monsieur disait, on parlait de
9 mille mégawatts (1000 MW), là.

10 Puis la réponse c'est non.

11 Alors, ce que le Distributeur nous a dit, parce
12 qu'il avait parlé donc au Transporteur, c'est qu'il
13 disait, même si on augmentait la charge sur la
14 Côte-Nord de mille mégawatts (1000 MW), on
15 n'éviterait pas le projet, le projet de la ligne
16 Micoua-Saguenay.

17 Alors, je nous amène dans une citation qui
18 est peut-être un peu longue, là, mais qui est quand
19 même importante, qui nous vient du dossier 4052,
20 B-0032, qui est une réponse à une des demandes de
21 renseignements, qui nous dit... Parce que, en amont
22 de ça, plusieurs intervenants, et même la Régie, se
23 questionnaient. On avait... Un projet n'était pas
24 utile à un certain moment.

25 Maintenant que la prévision de la demande

1 sur la Côte-Nord a changé, a baissé, il devient
2 nécessaire. Il n'était pas nécessaire, il devient
3 nécessaire. Plusieurs se sont posés la question :
4 mais entre les deux, là, il est où le point où il
5 commence à être nécessaire puis il arrête d'être
6 nécessaire? Et puis on n'a pas eu la réponse
7 encore. Donc, ça fait l'objet de nos contestations
8 et celles de d'autres. On sait qu'il y a un point
9 où le projet est nécessaire, un autre point où il
10 ne l'est pas. Mais c'est comme si, entre les deux,
11 on est dans l'inconnu.

12 Alors, ce que le Transporteur a répondu,
13 c'est qu'il est en mesure de confirmer que :

14 1. Avec le niveau de demande
15 d'électricité de 2015 et 2016...
16 pour comprendre ici dans le contexte, c'est le
17 niveau de la prévision de la demande d'électricité
18 qui était faite en deux mille quinze (2015) et en
19 deux mille seize (2016) pour deux mille vingt
20 (2020) et vingt et un (2021), O.K. qui est
21 maintenant... pas maintenant, parce qu'on va en
22 parler plus tard, mais qui était à l'époque de
23 station-là de deux mille deux cents mégawatts
24 (2200 MW) pour la Côte-Nord,
25 ... le Projet est requis.

1 O.K. Deuxièmement. Bon. On aurait pu le lire à
2 l'envers. Mais dans le temps, le deuxième est
3 arrivé avant le premier, si on veut. Au début, la
4 prévision, plutôt en deux mille dix (2010), par
5 exemple, la prévision était de l'ordre de trois
6 mille trois cents mégawatts (3300 MW) pour la
7 charge de la Côte-Nord. Alors, ce que le
8 Transporteur nous dit, c'est que :

9 2. Avec un niveau de demande
10 d'électricité s'approchant de celui...
11 qui était, la prévision qui a été faite en deux
12 mille dix (2010), toujours pour une situation deux
13 mille vingt (2020) et vingt et un (2021),
14 ... de 2010 (3 300 MW) et avec la
15 présence des centrales thermiques au
16 sud du réseau...

17 dont on a parlé tantôt,

18 ... le réseau du Transporteur respecte
19 les critères de conception sans le
20 Projet.

21 Alors, en résumé, si on a une charge de trois mille
22 trois cents (3300 MW), pas de problème. Si on a une
23 charge de deux mille deux cents (2200 MW), on a
24 besoin du projet. Mais si on a une charge de deux
25 mille cinq cents (2500 MW), on en a-tu besoin ou on

1 n'en a pas besoin? On n'a pas la réponse encore.
2 Certaines réserves ici qu'il faut quand même
3 mentionner.

4 Le Transporteur estime donc que la
5 demande d'électricité sur la Côte-Nord
6 devrait être de l'ordre du niveau de
7 la demande prévue en 2010...

8 trois mille trois cents mégawatts (3300 MW), c'est
9 ce qu'il dit ici,

10 ... pour éliminer le besoin du Projet.

11 Alors, ici, monsieur Rhéaume nous a dit, si on
12 avait un niveau de demande d'électricité de l'ordre
13 de trois mille trois cents (3300 MW) qui est mille
14 (1000 MW) de plus qu'aujourd'hui, on aurait besoin
15 du projet ou d'un projet semblable ou d'un projet
16 avec un coût semblable. Ce n'est pas ça qui est dit
17 ici. Par contre, il faut faire attention à la
18 prochaine phrase :

19 Le Transporteur devrait toutefois
20 réaliser une étude afin de confirmer
21 que, compte tenu de la fermeture des
22 centrales dans le sud du réseau, le
23 besoin n'est effectivement pas requis
24 à ce niveau de demande.

25 Alors, on devine que c'est une étude qui va

1 ressembler à celle qu'il a déjà faite. Mais
2 admettons que c'est une autre étude, soit, qu'elle
3 soit réalisée. Puis ces études-là, bien, elles ont
4 des modèles quand même assez puissants pour faire
5 ce genre de chose-là. Le dernier paragraphe est
6 intéressant :

7 Par ailleurs, le Transporteur souligne
8 que ces études sont réalisées en
9 fonction des prévisions fournies par
10 le Distributeur...

11 alors, on se dit, si le Distributeur envoyait une
12 prévision autre, peut-être qu'il ferait l'étude,
13 mais il pourrait la faire avant, là. En tout cas,
14 ça, c'est autre chose,

15 ... et qu'en date d'aujourd'hui, le
16 Transporteur ne dispose pas d'une
17 information provenant du Distributeur
18 lui indiquant un tel niveau de charge.

19 Alors ce dernier paragraphe-là, ça ressemble
20 presque à une invitation à dire au Distributeur,
21 bien, essayez de nous trouver de la charge, puis si
22 vous en mettiez plus, on ferait une autre étude,
23 puis peut-être qu'on arriverait à sauver le
24 projet... à éviter le projet ou à tout le moins à
25 le retarder dans le temps.

1 (8 h 56)

2 Alors donc ici, quand on nous dit le projet
3 si on ajoute mille mégawatts (1000 MW) sur la Côte-
4 Nord, de charge, ce qui est à toutes fins pratique
5 hypothétique, on aurait encore besoin du projet,
6 c'est ce qu'on nous dit cette semaine. C'est pas ce
7 qu'on nous a dit à cette époque-là. Alors on voit
8 ici, là, qu'on a un peu de difficulté à suivre ce
9 qui s'est dit cette semaine. Bon.

10 Quelques éléments de plus, là, parce
11 qu'oubliez pas qu'ici notre but c'est toujours que
12 le Distributeur fournisse aux soumissionnaires
13 potentiels de l'information pour les guider sur les
14 coûts ou sur les endroits du réseau où on serait
15 mieux d'orienter nos projets pour les clients
16 potentiels.

17 Alors il y a eu un exemple où ça s'est fait
18 récemment par le Distributeur. Dans le cas de...
19 ici, c'est le Distributeur et vous allez voir la
20 pièce Vogogo FIT-0002, qui est un... aux pages PDF
21 16 et 17, qui est un courriel de monsieur Lafrance
22 d'Hydro-Québec, qui dit : au poste Cournoyer, là,
23 il y a dix mégawatts (10 MW) de marge, alors tout
24 va bien.

25 Ensuite ici, si vous allez voir la demande

1 d'intervention de Bitfarms, et on a posé des
2 questions hier au monsieur le président. Il nous a
3 bien dit qu'il avait eu de l'information d'Hydro-
4 Québec sur... ou pour l'orienter dans des endroits
5 où installer ses projets actuels, mais aussi et
6 surtout des projets potentiels. Alors monsieur
7 Bitfarms a eu de l'information qui va l'aider à
8 soumissionner possiblement, s'il y avait un
9 processus d'appel d'offres. Alors, lui, a eu de
10 l'information sur des projets à Baie-Comeau. Puis
11 avec ce qu'on vient de dire, surprenons-nous pas
12 qu'à Baie-Comeau ce soit un bon endroit, Jonquière,
13 etc.

14 Alors il y a eu de l'information du même
15 type que ce que nous recommandons de donner. Peut-
16 être pas nous recommandons aussi de donner des
17 montants marginaux en argent, alors ça je ne suis
18 pas sûr qu'il a eu ça, on ne l'a pas demandé, mais
19 on voit qu'il y a déjà eu des promoteurs qui ont eu
20 une information. Alors quand le Distributeur a
21 dit : bien on va arrêter d'en donner, ça peut mener
22 à une certaine... à certains problèmes d'équité.

23 Troisième exemple, puis là c'est pour ça
24 qu'on a mentionné le Transporteur au début, et
25 monsieur Cormier en a parlé hier, mais il y a un

1 document qui est fourni par le Transporteur dans
2 chaque cause tarifaire, qui s'appelle : « L'état de
3 la transformation des postes ». Et on voit, là, il
4 y a plein de tableaux, là, donc tous les postes
5 satellites, etc., etc., sont tous là. Et si on va
6 voir le poste Cournoyer dont monsieur Lafrance
7 parlait dans son courriel, bien on voit exactement,
8 on est capable de retrouver ce que monsieur
9 Lafrance a dit, qu'il y a une marge de dix
10 mégawatts (10 MW) au poste Cournoyer. Alors on peut
11 voir ça là-dedans. Alors on se dit : ça, à tout le
12 moins, c'est une information qui est publique et
13 qui devrait à tout le moins être fournie dans les
14 documents d'appel d'offres.

15 Et c'est notre nouvelle recommandation,
16 d'inclure ce document-là, ce que je viens de dire,
17 c'est comme une nouvelle recommandation qui
18 n'apparaissait pas dans notre... dans notre
19 mémoire, mais qui devient évidente une fois qu'on
20 connaît l'existence de ce document-là.

21 Alors quelques petits points avant de
22 terminer sur ce point-là. Lors de l'évaluation
23 économique des solutions, après la réception des
24 soumissions il sera trop tard pour placer les
25 charges au bon endroit. Parce que le Distributeur

1 ce qu'il nous dit : bien même si on ne les guide
2 pas, dans une étape subséquente on va leur dire
3 combien ça coûte les intégrer au réseau de
4 distribution de transport, puis ce sera à eux de
5 payer. Sauf que si on ne leur a pas dit d'aller aux
6 bons endroits, bien dans l'étape 2 ou 3 il sera
7 trop tard.

8 Et une autre chose importante, si on...
9 parce qu'à l'époque, souvenons-nous, on a donné des
10 informations pour les parcs éoliens, mais je pense
11 qu'on s'entend tous ici que les charges pour un
12 usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
13 sont beaucoup, j'aurais pu ajouter beaucoup plus
14 mobiles qu'un parc éolien, hein. On ne peut pas
15 aller placer un parc éolien où on veut. On a
16 beaucoup plus de latitude pour placer, comme on l'a
17 entendu cette semaine, une usine de minage de
18 bitcoin, par exemple.

19 Dernier point de notre... et je
20 n'insisterai pas beaucoup, c'est dans le mémoire.
21 Alors ce qu'on dit, nous, c'est qu'au lieu que le
22 premier critère d'évaluation qui a une pondération
23 de soixante-dix pour cent (70 %) servant au
24 classement des soumissions à l'étape 2 du processus
25 de sélection soit non pas sur une majoration en

1 cents par kilowattheure, mais par un revenu
2 unitaire en cents par kilowattheure, ce qui est un
3 petit peu différent, comme vous pourrez le voir au
4 mémoire, sachant que les tarifs M et LG n'ont pas
5 la même structure de coût. Alors je n'insisterai
6 pas plus là-dessus.

7 O.K. Une nouvelle recommandation, encore là
8 qui nous est arrivée suite à l'audience. Ici ce
9 qu'on dit, puis je vais la lire, parce que je pense
10 que c'est important :

11 Avant de retenir toutes autres offres,
12 nous recommandons de donner priorité
13 aux offres qui concernent des charges
14 dans des zones se situant en amont du
15 corridor à sept cent trente-cinq
16 (735 kV) Manic-Québec.

17 Et pour être sûr de ce qu'on dit dans ce qui est le
18 corridor Manic-Québec plus précisément, des charges
19 qui seraient incluses dans la demande d'électricité
20 sur la Côte-Nord, selon la définition du
21 Distributeur utilisée dans le tableau 2
22 apparaissant à la page 26 de la pièce B-0049 qui
23 est, de mémoire, la demande de renseignements
24 numéro 3 de la Régie.

25 Alors on dit, dans le fond, ici, donnons

1 priorité, en autant évidemment que les critères
2 soient respectés, aux offres qui concernent des
3 charges dans les zones se situant en amont du
4 corridor Manic-Québec. C'est notre nouvelle
5 recommandation.

6 Maintenant, il y a eu d'autres discussions
7 auxquelles on a assisté cette semaine. Et admettons
8 que la Régie décide, pour diverses raisons, que le
9 processus d'encan, d'appel d'offres n'est pas
10 valable ou ne devrait pas être retenu. Alors est-ce
11 que tout ce que je viens de vous dire ne sert plus
12 à rien? Heureusement que la réponse c'est non,
13 disons que ça sert à quelque chose, ne serait-ce
14 que déterminer la grosseur des blocs et déterminer
15 les prix qui sont... qui nous permettent de couvrir
16 nos coûts. Et ça n'enlève pas cette suggestion
17 qu'on a, d'orienter les promoteurs.

18 (9 h 02)

19 Avant d'aller à notre recommandation, je
20 vous ajouterais ici que, en plus, si on mettait des
21 charges sur la Côte-Nord, O.K., puis la conclusion
22 que je vais vous dire, elle est vraie aussi si on
23 ajoutait des charges près de Radisson dans la
24 Grande-Rivière. Une chose qu'on sauverait, c'est
25 les pertes de transport. En plus de tout ce qu'on a

1 dit, là, en plus de sauver des investissements sur
2 la Côte-Nord, la ligne Micoua-Saguenay, on
3 sauverait les pertes de transport parce que la
4 charge va être à côté des sites de production.
5 Alors, on parle d'un cinq à six pour cent (5-6 %)
6 dépendant des versions que le Transporteur nous a
7 fournies récemment.

8 Maintenant, revenons à notre question,
9 notre plan numéro 2 s'il n'y avait pas d'appel
10 d'offres. Alors, la Régie doit fixer un tarif et
11 des conditions. Alors, les conditions, on en a
12 parlé, c'est trois cents (300) heures
13 d'interruption, et caetera. Avec trois cents (300)
14 heures d'interruption, bien ce qui est intéressant
15 par rapport à l'interruptible ou la GDP, c'est
16 qu'il n'y a pas de contrainte sur le nombre
17 d'heures par jour. Il n'y a pas de contrainte sur
18 le nombre d'appels, il y a un préavis de deux
19 heures, très très très flexible.

20 Alors, nous, ce qu'on dit, notre
21 recommandation dans ce cas-là, offrons un bloc
22 dédié sur la Côte-Nord au tarif actuel, O.K., sans
23 majoration.

24 Là vous allez me dire « bien, tantôt tu
25 nous as dit que, sans majoration, on ne couvrirait

1 pas nos coûts d'approvisionnement. » Mais, nous,
2 comme client du Distributeur, on est prêt à ne pas
3 couvrir tous nos coûts d'approvisionnement en
4 autant que, d'un autre côté, on a un huit cents
5 millions (800 M\$) en banque qu'on vient de sauver,
6 là, qu'on vient de retarder, à tout le moins,
7 alors...

8 Deuxième bloc, on aurait deux blocs, un
9 premier bloc sur la Côte-Nord, donc au tarif
10 actuel. Un deuxième bloc ailleurs au tarif... même
11 tarif, plus la majoration de un sou (1 ¢) par
12 kilowattheure. Alors, c'est notre recommandation
13 s'il n'y avait pas de processus d'appel d'offres.
14 Avec des critères minimums de développement
15 économique qui pourront être déterminés par la
16 Régie et par le Distributeur. Et toujours, je me
17 répète, mais dans les documents d'appel d'offres,
18 avec une indication qui guide les promoteurs pour
19 savoir les coûts éventuels de transport et de
20 distribution.

21 Alors, deux blocs dédiés, un avec un
22 incitatif sur la Côte-Nord qui serait le tarif
23 actuel M et LG, ailleurs en province, tarif majoré
24 d'un sou (1 ¢). Alors, c'est notre réflexion suite
25 à des discussions qu'il a pu y avoir, je vous

1 dirais, surtout mercredi, là. Et ça conclurait avec
2 mes remerciements d'avoir écouté.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci bien, Monsieur Raymond. Maître Cadrin, ça
5 complète les questions?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Peut-être juste une question de précision, là.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Si vous me permettez, Monsieur le Président.

12 Q. **[2]** J'appellerais peut-être votre dernière
13 proposition un plan B, là, pour les fins de la
14 discussion. On se comprend, dans ce contexte-là,
15 juste pour être bien clair, vous prenez pour acquis
16 que, par exemple, l'appel d'offres tel que proposé
17 par Hydro-Québec Distribution dans le présent
18 dossier serait quelque chose qui serait soit
19 illégal, soit infaisable sur le plan juridique et
20 qu'on irait vers une autre option ou c'est une
21 option que vous pourriez prendre, à privilégier
22 même par rapport à l'appel d'offres?

23 R. Non. Techniquement et économiquement et dans la
24 maximisation des revenus nets d'Hydro-Québec, nous
25 pensons que l'appel d'offres ou l'encan, comme je

1 l'appelle souvent, est préférable, O.K., parce
2 qu'on va aller voir peut-être des coûts pour
3 arriver avec un prix, hein, un prix peut-être
4 supérieur.

5 Alors, si c'est vraiment comme vous l'avez
6 dit, c'est le plan B, si la Régie en venait à la
7 conclusion que la procédure d'appel d'offres
8 n'était pas possible ou souhaitable, pour diverses
9 raisons dans lesquelles je ne m'embarquerai pas
10 pour le moment, là.

11 Q. **[3]** C'est bien. Je voulais juste établir que
12 c'était effectivement un plan B à cette situation-
13 là. Alors, en vous remerciant, ça complète mes
14 questions.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Cadrin. Selon notre calendrier, aucun
17 intervenant avait prévu du temps pour... Oui.

18 Alors, je vois. Vous pouvez venir, Maître AREQ.

19 Maître Pelletier d'abord. Oui, vous êtes le plus
20 proche. Maître Hamelin, pardon. Maître Hamelin.

21 C'est vendredi, hein! Maître Pelletier.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE PELLETIER :

23 Bonjour, Monsieur le Président. Pierre Pelletier
24 pour l'AQCIE et le CIFQ.

25 Q. **[4]** Vous avez fait état dans votre présentation,

1 Monsieur Raymond, d'un avantage pour... j'ai
2 compris que c'était pour le Distributeur, à savoir
3 que si on installait de la demande sur la Côte-
4 Nord, on économiserait des frais de transport de
5 l'ordre de cinq à six pour cent (5-6 %) avez-vous
6 dit?

7 (9 h 07)

8 R. C'est ce que j'ai mentionné à la fin. En plus de
9 pouvoir éviter ou, à tout le moins, retarder un
10 investissement sur la ligne Micoua-Saguenay.

11 Q. **[5]** Pour ce qui est maintenant de l'autre
12 perspective, la perspective du proposant, du
13 soumissionnaire, il a été question au cours des
14 présentations qui ont été faites jusqu'à maintenant
15 d'un avantage en termes de transport si on
16 installait des charges à proximité de... enfin, sur
17 la Côte-Nord. Est-ce que, effectivement, ça
18 présente pour les soumissionnaires un avantage dans
19 le contexte de la proposition du Distributeur?

20 R. Dans le contexte de la proposition actuelle, ça ne
21 représente pas d'avantages. Dans le contexte de
22 notre recommandation, appelons-la le plan A... Vous
23 voyez le mot qui est souligné. Alors, notre
24 recommandation, c'est leur donner priorité.
25 Admettons qu'il y a un bloc de trois cents (300 MW)

1 ou cinq cents mégawatts (500 MW) qui est offert en
2 sus des deux premiers blocs, alors s'il y avait...
3 mettons qu'on a un bloc de trois cents (300 MW)
4 puis s'il y avait trois cents mégawatts (300 MW) ou
5 même plus que trois cents mégawatts (300 MW) de
6 promoteurs qui voulaient aller sur la Côte-Nord,
7 bien, il y aurait une priorité. Donc, ce serait
8 leur avantage d'aller sur la Côte-Nord. Ça serait
9 d'avoir plus de chances ou même toutes les chances
10 ou presque d'être retenus, selon notre plan A.
11 Selon notre plan B, ils auraient un tarif plus bas.

12 Q. **[6]** Restons dans le plan A. Vous avez mentionné
13 que, en général, la formule prévoit que
14 l'électricité fournie par le Distributeur serait
15 interruptible ou délestable, peu importe le mot,
16 pour trois cents (300) heures. Mais est-ce que ce
17 serait une exigence même si on s'installait sur la
18 Côte-Nord?

19 R. Ce serait une exigence. Délestable ne veut pas dire
20 délestée toujours. Alors, délestable, c'est une
21 option que le Distributeur aurait. On peut penser,
22 comme c'est arrivé dans le passé dans l'électricité
23 interruptible, je pense, en deux mille quatorze
24 (2014), deux mille quinze (2015), il y a certains
25 de vos clients qui n'ont pas été interrompus parce

1 qu'ils étaient justement sur la Côte-Nord et qu'à
2 l'époque, le réseau avait peut-être une ligne en
3 moins, puis il y avait de la puissance captive.

4 Donc, ce client-là, si, dans certaines
5 situations de réseau qui peuvent arriver à tous les
6 jours, là, pourrait ne pas contribuer. Le
7 répartiteur du réseau pourrait dire, bien,
8 aujourd'hui, comme j'ai des limites de transit,
9 couper un client sur la Côte-Nord, ou ça peut être
10 vrai partout, là, mais plus probablement sur la
11 Côte-Nord, ne m'aide pas.

12 Alors, certaines journées, il se peut que
13 ce client-là, l'interruption de ce client-là qui
14 serait sur la Côte-Nord, de la même façon que
15 l'électricité interruptible qu'on a vécu il y a
16 quelques années, n'apporte rien au répartiteur du
17 réseau, parce que l'autoroute, si on veut, la ligne
18 Manic-Québec, le corridor Manic-Québec souffre
19 d'une limite de transit. Alors ça pourrait arriver.
20 Mais les contrats seraient les mêmes. C'est juste
21 qu'on peut penser que, dans certaines situations,
22 ces clients-là n'auraient pas à être délestés comme
23 les autres pour des raisons encore là de réseau de
24 transport.

25 Q. [7] Je vous remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Hamelin.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PAULE HAMELIN :

4 Q. **[8]** Bonjour. Paule Hamelin pour l'AREQ. Juste une
5 question. Vous avez dit dans le début de votre
6 présentation, vous avez mis à jour certains
7 chiffres en fonction de l'état d'avancement qui
8 vous avait été remis. Est-ce que ça serait possible
9 de nous le déposer dans le cadre du présent
10 dossier?

11 R. Je devine, parce que ce n'est pas moi qui l'ai
12 déposé, mais je devinerais, bien, les informations
13 qu'on a eues hier, qu'il est peut-être déjà sur le
14 site. On me fait signe que oui.

15 Q. **[9]** D'accord. Parce que j'ai vérifié que...

16 R. Ce n'est pas parce que j'ai des pouvoirs magiques.
17 C'est parce qu'il y a des gens qui nous ont bien...
18 qui ont bien contribué. Il devrait être là, là.

19 Q. **[10]** Mais juste pour que ce soit produit dans le
20 présent dossier de façon formelle.

21 LE PRÉSIDENT :

22 La Régie pourrait le déposer, Maître Legault?

23 Me LOUIS LEGAULT :

24 Oui, bien sûr, on pourrait le déposer,
25 effectivement.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Parfait. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce qu'il y avait d'autres questions pour...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Juste pour les fins, Monsieur le Président, je
7 m'excuse de vous interrompre, je suis désolé. Juste
8 pour lui donner une cote et qu'on a retrouve
9 tantôt.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Vous allez le déposer vous-même?

12 (9 h 13)

13 Me STEVE CADRIN :

14 Bien, en fait, juste pour donner la cote peut-être,
15 C-AHQ-ARQ on serait rendu à 18...

16 LE PRÉSIDENT :

17 O.K. Ça va.

18 Me STEVE CADRIN :

19 ... pour que ça fasse un lien avec le bon
20 témoignage.

21 LE PRÉSIDENT :

22 O.K. Donc, Maître Legault, on le déposera pas.

23 C'est bon, vous allez le déposer vous-même au

24 dossier comme pièce. Ça va.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Il peut quand même... Vous pouvez pas le déposer
3 dans les intervenants, c'est ça...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non, vous allez le déposer, si vous voulez l'avoir
6 comme pièce, vous allez le déposer.

7 Me STEVE CADRIN :

8 O.K. Comme vous voulez.

9 Me LOUIS LEGAULT :

10 Au moment où vous lui donnez une cote, c'est votre
11 document mais...

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je m'en occupe, il y a pas de problème.

14 Me LOUIS LEGAULT :

15 De toute façon, nous autres, il y a pas d'objection
16 à ce que ce soit au dossier alors c'est ça.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Je vais m'organiser pour le scanner puis vous le
19 déposer aujourd'hui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ça va.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, 18, effectivement. Merci. Je m'excuse.

3

4 C-AHQ-ARQ-0018 : État d'avancement du Plan
5 d'approvisionnement du
6 1er novembre 2018

7

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Falardeau.

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

11 Q. **[11]** Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec. Allons-
12 y avec la planche numéro 2 intitulée « Volume du
13 bloc dédié ».

14 R. Planche numéro 4?

15 Q. **[12]** Ou peut-être c'est la 4 mais elle est titrée
16 « 2. Volume du bloc dédié ».

17 R. Ah.

18 Q. **[13]** O.K.

19 R. C'est celle-là. Parce qu'il y a un petit 4 en haut
20 à droite, regardez les pages sont ici.

21 Q. **[14]** Ah, dans ce cas-ci c'est la 9.

22 R. Ah, la 9. O.K.

23 Q. **[15]** J'avais pas remarqué les...

24 R. Non, mais les numéros de page sont assez bien
25 cachés. Oui, allons-y.

1 Q. [16] Bon, allons-y. Au premier paragraphe, vous
2 recommandez un cinq cents mégawatts (500 MW) et par
3 la suite, au dernier paragraphe, après cette
4 période-là, deux mille vingt-deux mille vingt-
5 quatre (2020-2024), on tombe à trois cents
6 mégawatts (300 MW).

7 Qu'est-ce qui advient des entreprises, des
8 personnes qui avaient des projets existants mais
9 qui, étant donné qu'il y a un deux cents mégawatts
10 (200 MW) qui est perdu, quel sort est réservé pour
11 ces entreprises-là qui risquent d'être, comment
12 dire, entre parenthèses, qu'est-ce que vous avez
13 prévu pour ce cas-là?

14 R. Deux cas possibles, O.K.? Soit que quand on va les
15 recevoir, parce que le Distributeur nous a dit à
16 quelques reprises, bien, je pense que je vais
17 recevoir des cinq ans puis des dix (10) ans puis,
18 si on lit ses réponses, bien, on peut penser qu'il
19 va y en avoir moins sur du dix (10) ans ou qu'on va
20 en retenir moins, et cetera.

21 Mais, admettons qu'on doive en retenir,
22 c'est les cinq cents (500), si je comprends votre
23 question, c'est si les cinq cents (500) sont
24 pérennes et se poursuivent, alors c'est à ce
25 moment-là que je peux pas vous répondre. Bien, je

1 peux pas vous répondre, je peux vous répondre je
2 pense qu'il devrait être maintenu ou autres
3 mécanismes mais je ne sais pas si c'est économique
4 ou pas parce que j'ai pas l'information.

5 Alors, ça revient un peu à ici de dire
6 regardons l'économique de la chose mais on n'a pas,
7 nous, d'information pour le faire alors que le
8 Distributeur puisse le regarder, ce risque, et avec
9 le risque que ces gens-là restent, ce que le
10 Distributeur, dans nos lectures, semble indiquer
11 qu'il y a peu de risque qu'ils restent.

12 Mais selon notre principe, on pense qu'un
13 client qui va être invité à rester, à s'établir,
14 bien, il devrait avoir la possibilité de rester
15 plus longtemps.

16 Q. **[17]** Je comprends très bien mais en termes, comment
17 dire, d'attrait, d'intérêt à investir, là, un
18 entrepreneur a seulement l'assurance de deux mille
19 vingt (2020) à vingt-quatre (24) à avoir un bassin
20 assez important pour pouvoir être, comment dire,
21 investir là-dedans. Mais est-ce que l'intérêt du
22 même entrepreneur, du même investisseur, va être le
23 même si, dans le scénario que vous présentez, il y
24 a un risque à partir de deux mille vingt-cinq
25 (2025) d'être dans une situation un peu incertaine.

1 Il y a un flou artistique, là.

2 R. O.K. Bien, ce que je vous ai dit, ça a pas été
3 clair, pour le promoteur il n'y aurait pas de
4 risque. Le risque serait sur le Distributeur qui a
5 signé des contrats de dix (10) ans, comme j'ai dit
6 à quelques occasions dans la présentation.

7 Maintenant, ici ce que ça ça dit, dans le
8 fond, c'est qu'une fois que vous allez ouvrir les
9 enveloppes, et cetera, vous allez avoir des
10 propositions de cinq ans et vous allez avoir des
11 propositions de dix (10) ans. De mémoire, ça dit
12 entre cinq et dix (10) ans mais, admettons que pour
13 les besoins de la cause on a seulement des cinq ans
14 puis des dix (10) ans, on n'a pas de six et des
15 sept mais...

16 Alors, ce qu'on recommande ici c'est que
17 dans les cinq ans comme dans les, dans l'ensemble,
18 que ce soit des cinq ans et des dix (10) ans,
19 retenez-en cinq cents (500). Mais dans le sous-
20 ensemble des dix (10) ans, retenez-en seulement
21 trois cents (300). Alors, ceux qui auront signé un
22 contrat de dix (10) ans auront pas ce souci-là.
23 Ceux qui auront signé un contrat de cinq ans, bien,
24 c'est qu'ils auront soumissionné sur un contrat de
25 cinq ans. Donc, ils ne seront pas déçus non plus.

1 (9 h 17)

2 Ce qui n'empêche pas notre deuxième
3 recommandation subsidiaire ici, qui dit : une fois
4 qu'on a ouvert les enveloppes, puis admettons qu'on
5 a une inondation d'offres à des prix très élevés,
6 hypothétiquement. Alors c'est là où cette
7 flexibilité-là d'en retenir plus que trois cents
8 (300), etc., etc., et en connaissance de cause à ce
9 moment-là, sachant qu'on a des prix très élevés de
10 ceux que peut-être maître Legault a mentionnés
11 cette semaine. Mais là, le Distributeur pourra
12 regarder comment il lui coûte d'alimenter ces
13 clients-là et pourra en offrir un peu plus, c'est
14 ce qu'on dit là. Alors on essaie de couvrir un peu
15 toutes les possibilités, là, pour être sûr de ne
16 pas se faire jouer des tours.

17 Q. [18] Maintenant que j'ai découvert la petite
18 pagination, là, au lieu de vous dire le bloc 5.
19 Allons à la page 23. Et c'est la planche 5,
20 classement des soumissions. Et là encore une fois,
21 là, vous y allez, selon les paragraphes, avec deux
22 scénarios. Dans le paragraphe du haut, le premier,
23 là vous proposez le tarif existant, si je ne me
24 trompe pas. Et pour ce qui est du deuxième
25 paragraphe, là, Côte-Nord et ainsi de suite, vous

1 proposez un tarif qui serait majoré de un sou
2 (1 ¢). Ce serait quoi le prix applicable, là, pour
3 les... les projets qui sont déjà existants, là,
4 c'est le... le tarif majoré à un sou (1 ¢) ou le
5 tarif le plus bas, le tarif existant?

6 R. Vous faites référence à cette planche-ci, là, donc
7 cette planche-ci elle n'a pas deux scénarios, ça
8 c'est autre chose ici. O.K. Ça, ça dit... ça, c'est
9 dans le... en processus d'appel d'offres : donner
10 priorité. O.K. Donc, si dans cette recommandation-
11 là qu'on a communément appelée le plan A, il n'y a
12 pas de... ce sera les tarifs offerts par les
13 promoteurs, qui auront emporté la soumission. Et le
14 tarif du cent cinquante-huit (158) d'abonnement
15 existant sera déterminé en étapes, je pense que
16 c'est étape 3, par la Régie.

17 Évidemment, le Distributeur nous recommande
18 de prendre le... le prix le plus bas qui sera
19 retenu, genre ce qu'on appelle dans le marché de
20 l'électricité, un genre de « clearing price ». Ça,
21 c'est ce qu'on a ici.

22 La question que vous avez, elle porte sur
23 la prochaine planche qui n'existe pas. O.K. Qui est
24 ce que j'ai dit après. O.K. Donc, ce que j'ai dit
25 après : la Régie va donner deux blocs dédiés. Un

1 pour un tarif, on va dire, plus préférentiel sur la
2 Côte-Nord, et un autre tarif ailleurs.

3 Alors votre question est bonne, je ne me la
4 suis posée avant que vous me la posiez, mais
5 rapidement, sujet à ce qu'on puisse revenir en
6 argumentation, par exemple, bien je vous dirais
7 selon le même principe, s'il y a un tarif, alors là
8 la Régie aura déterminé un tarif, je ne vois pas
9 d'autre chose, pour l'instant, que ce tarif-là
10 s'applique aussi aux abonnements existants. Donc,
11 dépendant où ils se situent.

12 Q. [19] Donc, l'effet rétroactif...

13 R. Je ne dirais pas dans un effet rétroactif, là,
14 parce que je ne pense pas que c'est la proposition
15 du Distributeur d'avoir un effet rétroactif, là.
16 C'est que comme monsieur Dubois l'a bien dit, c'est
17 au sortir d'ici, de la décision de la Régie, les
18 cent cinquante-huit mégawatts (158 MW) ou ceux
19 qu'on aura à cette époque-là sur les cent
20 cinquante-huit mégawatts (158 MW), adhèrent à ce
21 nouveau tarif. Mais je ne pense pas que c'est de
22 façon rétroactive, là.

23 Q. [20] Ça va, Monsieur le Président. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, Maître Thibault-Bédard. Et suivie de maître

1 Sicard, je crois.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

3 Q. **[21]** Oui. Bonjour, Prunelle Thibault-Bédard pour le
4 RNCREQ, bonjour. Tout d'abord, à la page 10 s'il
5 vous plaît de votre présentation. On aimerait
6 simplement savoir les valeurs qui se retrouvent à
7 la ligne « achat d'énergie », d'où viennent-elles?
8 (9 h 02)

9 R. O.K. Je vais... pardon. Ici pour la partie gauche
10 du tableau, O.K., je vous répète ce que j'ai dit
11 hier, on avait deux bilans de puissance, O.K.? On
12 avait un bilan, pardon, deux bilans d'énergie.
13 O.K.? Je voulais juste trouver les bonnes
14 références. On en avait plus que deux mais ici
15 c'est la différence entre deux.

16 En fait, à l'époque où j'ai fait partie de
17 gauche, on avait trois bilans, O.K.? Soit un
18 premier bilan datant de novembre deux mille
19 dix-sept (2017) sans besoin pour un usage
20 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs qui
21 était fourni au début dans la pièce D-6, on a eu un
22 deuxième bilan qui intégrait quatre-vingt-huit
23 mégawatts (88 MW) d'usage cryptographique, et zéro
24 virgule huit térawattheure (0,8 tWh) par année de
25 besoins et celui-là est à la pièce B-53, et on

1 avait un troisième bilan dont je me souviens le
2 plus, c'est celui en réponse à la question 4.6 de
3 la pièce B-49, qui, lui, intégrait six cent
4 soixante-huit mégawatts (668 MW) mais seulement
5 pour les années qui sont à gauche de la cassure que
6 vous voyez là. O.K.?

7 Donc, ce qu'on a fait ici, à gauche, c'est
8 qu'on a pris ces deux bilans-là, le deuxième et le
9 troisième, il y en a un qui avait quatre-vingt-huit
10 mégawatts (88 MW) d'usage cryptographique, l'autre
11 en avait six cent soixante-huit (668). On a pris le
12 deuxième puis on a enlevé le premier, on a fait une
13 soustraction, c'est ça que ça nous a donné.

14 Alors, ça nous dit : entre les deux bilans,
15 il y a des besoins différents, les besoins, on peut
16 les appeler à la marge de quatre point quatre
17 (4.4), six point six (6.6). Si vous me posez la
18 question : pourquoi ce chiffre-là n'est pas
19 identique? C'est parce que le Distributeur nous a
20 dit qu'en plus d'avoir mis l'usage cryptographique
21 dans le bilan de la... du tableau 4.6, il a mis
22 d'autres choses. O.K.? Il y avait d'autres
23 changements. Alors, nous, on dit : « Bien, cette
24 différence-là, comment elle a été approvisionnée? »

25 Alors, si on a fait toute la différence des

1 besoins et des moyens d'approvisionnement, ça nous
2 donne ça. Alors, ça nous dit qu'ici, le six point
3 quatre (6.4) a été alimenté par quatre point trois
4 (4.3) de patrimonial plus un point six (1.6)
5 d'achats d'énergie plus point deux (.2) des
6 énergies rappelées plus point trois (.3) de
7 cyclable.

8 Alors, on a vraiment fait ce que le
9 Distributeur nous avait dit dans une réponse qu'il
10 ne le faisait pas, bien, nous, on l'a fait. Il a
11 dit : « On ne fait pas d'analyse à la marge comme
12 ça », alors, nous, on l'a fait.

13 Q. **[22]** Puis la partie droite du tableau?

14 R. Bon, la... Vous faites bien de me poser la
15 question. Alors, depuis que j'ai fait la partie
16 gauche, on a eu un quatrième bilan, O.K., qui est
17 le tableau 10.4 où la Régie a dit : « Bien, mettez
18 donc en deux mille vingt-cinq (2025) et deux mille
19 vingt-six (2026) votre bloc dédié. » Alors, ici,
20 c'est cinq cents (500) mais il y avait cinq cent
21 dix (510), je pense, qui... Alors, ça c'est le même
22 exercice mais que j'ai pas pu faire dans le
23 document de mémoire parce que j'avais pas la
24 réponse à la demande de renseignements numéro 4.

25 Et, bien, les trois dernières colonnes,

1 bien là, un jour peut-être qu'on pourra les remplir
2 mais c'est pas encore le cas.

3 Q. [23] D'accord. Merci. A la page 13 maintenant, s'il
4 vous plaît. Votre première recommandation, lorsque
5 vous dites « basé sur les informations
6 disponibles », on a vérifié, à la page 22 de votre
7 rapport, vous faites référence au chiffre de deux
8 cent quatre millions (204 M) qui avait été fourni
9 par Hydro-Québec, c'est bien à partir de ce... sur
10 ce chiffre-là que vous avez basé vos calculs pour
11 arriver à votre recommandation?

12 R. Bon, j'ai utilisé ce chiffre-là que j'ai tant bien
13 que mal réussi à expliquer aussi comme d'autres
14 intervenants ont eu un peu de difficulté pour
15 obtenir le chiffre qu'on voit là, quatre virgule
16 cinquante-trois (4,53), O.K.? Ensuite, quand j'ai
17 présenté cette diapo-là, je vous ai dit que ce
18 chiffre-là était différent si on allait au tarif LG
19 et je vous ai dit que si c'est basé sur le tarif M,
20 donc, une prime de puissance, il y a l'énergie, je
21 pense, pour les deux cent dix mille kilowatt-heure
22 (210 000 kWh) puis ensuite, il y a un autre prix,
23 ici, je vous ai dit hier que ce prix-là, si on
24 faisait le même exercice pour le LG, il n'était pas
25 de quatre cinquante-trois (4,53) mais de trois

1 cinquante-neuf (3,59), et comme vous l'avez
2 constaté dans votre mémoire entre autres,
3 quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de ce que le
4 Distributeur prévoit pour l'année deux mille dix-
5 huit (2018) et deux mille dix-neuf (2019) dans ses
6 bilans provient de la catégorie LG.

7 (9 h 28)

8 Q. **[24]** Une dernière question au sujet de vos
9 commentaires par rapport à la ligne
10 Micoua-Saguenay. Selon vous, si HQP vendait mille
11 mégawatts (1000 MW) à Terre-Neuve, est-ce que ça
12 éliminerait également le besoin de la ligne
13 Micoua-Saguenay?

14 R. J'avoue avoir pensé à un scénario, mais vous me
15 direz si c'est le même, où, effectivement, si HQP
16 vend à Terre-Neuve, ça veut dire qu'il va vendre
17 possiblement pour alimenter non pas nécessairement
18 l'île de Terre-Neuve, et sûrement pas le Labrador,
19 mais via le Maritime Link en Nouvelle-Écosse, et
20 caetera, vers le Nord-Est des États-Unis. Et
21 j'avoue avoir pensé à ce scénario un peu fou, de
22 mon point de vue. Pas fou en termes techniques,
23 mais plus -et là peut-être je m'avance- mais en
24 termes plus politiques. C'est drôle parce que,
25 aujourd'hui, il va peut-être y avoir un jugement.

1 En tout cas. Et caetera, et caetera.

2 Quand j'y ai pensé, bien, j'ai un peu ri
3 dans ma tête. Mais techniquement -vous avez raison-
4 est-ce qu'il y a des capacités aux lignes? Je ne
5 m'embarquerai pas là-dedans. Mais vous avez raison,
6 parce que, dans le fond, ça revient à dire, si la
7 ligne, le corridor Manic-Québec est saturé, bien,
8 je vais aller prendre un autre chemin. Cette
9 autoroute-là est... Google Maps me dit, mon
10 électron, on va aller passer par l'autre côté.
11 L'électron, lui, il est comme... il ne connaît pas
12 les frontières. Donc, ça pourrait être
13 techniquement une bonne idée. Mais je n'irai pas
14 plus loin que... Connaissant assez bien, si vous
15 avez lu mon c.v., j'ai été impliqué dans des
16 négociations de ce côté-là et j'ai été impliqué
17 dans le comité exploitation. Alors je connais un
18 peu les enjeux. Techniquement, ça pourrait être
19 une... ça pourrait être une possibilité.

20 Q. **[25]** D'accord. Je vous remercie. Ça met fin à mes
21 questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Bonjour, Maître Sicard.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Bonjour, Maître Turmel.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous avez repris des couleurs.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

4 Oui. En avant-midi ça va toujours mieux. Bonjour à
5 tous. Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

6 Q. **[26]** Bonjour, Monsieur Raymond. Une question pour
7 vous. Juste que ce soit clair. Est-ce qu'on doit
8 comprendre de votre preuve et de votre proposition
9 que si on installe trois cents mégawatts (300 MW)
10 sur la Côte-Nord, le projet de cryptographie, la
11 construction de la ligne Micoua-Saguenay pourrait
12 être évitée ou serait évitée?

13 R. Malheureusement, je ne peux pas répondre à cette
14 heure-ci aujourd'hui à cette question-là.

15 Q. **[27]** Pouvez-vous prendre l'engagement d'y répondre
16 après qu'on ait eu le huis clos? Vous n'êtes pas
17 certain?

18 R. Bien, je ne pense pas que je peux prendre
19 l'engagement d'y répondre, parce que la réponse
20 serait aussi confidentielle.

21 Q. **[28]** Mais vous pouvez répondre confidentiellement,
22 que la Régie ait la réponse?

23 R. Ce n'est pas ça que j'ai dit. Je ne peux pas
24 répondre à cette heure-ci. Ce qui ne veut pas dire
25 que je ne répondrai pas à une heure plus tard

1 aujourd'hui.

2 Q. [29] On la posera plus tard.

3 Me STEVE CADRIN :

4 C'est juste que, c'est ça, on ne peut pas prendre
5 l'engagement dans le dossier public de répondre à
6 la question.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Non, non, mais...

9 Me STEVE CADRIN :

10 Revenez tantôt!

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 ... comme j'ai cru comprendre ... sur le panel tout
13 à l'heure...

14 Me STEVE CADRIN :

15 Il va être sur le panel tantôt et il va répondre à
16 une question similaire à celle que vous avez posée.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est bien. Maître Charlebois, je présume que vous
21 aviez une question?

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

23 Bonjour, Monsieur le Président, Madame le

24 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Pierre-Olivier

25 Charlebois pour Bitfarms.

1 Q. **[30]** Bonjour, Monsieur Raymond. Quatre questions.

2 Monsieur Raymond, est-ce que votre proposition pour
3 le bloc au Sud aura pour effet de changer ou
4 modifier à la baisse les tarifs des autres
5 catégories de clients?

6 R. Je soupçonne que vous êtes dans mon plan B?

7 Q. **[31]** Oui.

8 R. Rappelons ce qu'on a dit! Au Sud, quand on
9 mentionne au Sud, c'est en aval du corridor Manic-
10 Québec ou en aval du poste, des postes... Elle sera
11 à l'avantage des autres clients. Pourquoi? Parce
12 qu'elle a une majoration de un sou par
13 kilowattheure. Et on a démontré qu'avec un sou par
14 kilowattheure, les coûts d'approvisionnement
15 étaient inférieurs aux revenus engendrés. Donc, par
16 conséquent, elle serait à l'avantage des autres
17 clients.

18 (9 h 32)

19 Q. **[32]** O.K. Donc que les revenus qui seraient générés
20 par cette majoration-là permettraient de couvrir
21 davantage que les coûts de service.

22 R. Exactement. Et toujours sous la réserve des cinq
23 premières années parce que j'ai pas toute
24 l'information pour deux mille vingt-sept (2027) à
25 deux mille vingt-neuf (2029). La question que vous

1 me posez, c'est exactement ce qu'on a dit.

2 Q. **[33]** Juste pour être certain, en suivi d'une
3 question à laquelle vous avez répondu un peu plus
4 tôt, à une question de maître Pelletier, est-ce que
5 votre proposition, à la fois pour le bloc au nord
6 et le bloc au sud, que votre proposition est à
7 l'effet que les clients devraient, effectivement,
8 accepter d'être interruptibles, en mode
9 interruptible.

10 R. Ça ferait partie de la proposition. Donc, dans le
11 tarif qui sera établi, il y a tarifs et conditions,
12 la condition s'appliquerait dans les deux. Comme
13 j'ai expliqué à maître Pelletier, il y a peut-être
14 des situations de réseaux dans certaines périodes,
15 parce que la capacité d'une ligne ou d'un corridor
16 peut évoluer en fonction de pleins de paramètres
17 que le Transporteur pourrait bien nous expliquer.
18 Alors, les conditions tarifaires seraient les
19 mêmes, outre le tarif.

20 Q. **[34]** Et en suivi de ça, est-ce qu'il y aurait une
21 compensation qui serait prévue en cas de délestage?
22 Et une sous-question à ça, est-ce que ce serait
23 qu'au besoin ou ce serait trois cents (300) heures,
24 peu importe le besoin.

25 R. Il n'y aurait pas de compensation, ce serait trois

1 cents (300) heures; peu importe le besoin, qu'est-
2 ce que vous voulez dire?

3 Q. **[35]** C'est-à-dire seulement au besoin ou ils
4 devraient s'engager à se retirer trois cents (300)
5 heures?

6 R. Bien, la condition dirait qu'ils s'engagent pour
7 trois cents (300) heures. Mais c'est pas parce
8 qu'ils s'engagent pour trois cents (300) heures que
9 tous les ans le trois cents (300) heures va être
10 utilisé, là.

11 Q. **[36]** Très bien.

12 R. C'est au besoin du réseau.

13 Q. **[37]** Très bien.

14 R. Et du Distributeur parce que, de temps en temps, le
15 Distributeur va prioriser ses moyens de gestion.

16 Q. **[38]** Entendu. Est-ce que vous suggérez que, encore
17 une fois, à la fois pour le bloc au sud et pour le
18 bloc au nord, que ces blocs-là soient renouvelables
19 au terme des contrats.

20 R. On n'a pas vraiment regardé cette question-là mais
21 si c'est un tarif, alors on peut penser que le
22 tarif ou la catégorie de client pourrait se
23 prolonger. Est-ce que le tarif changerait? Bien là,
24 je me prononcerai pas sur comment le tarif va
25 évoluer. Mais dans notre tête, la catégorie de

1 clients pourrait avoir une pérennité ou non,
2 mettons que c'est pas un détail qu'on a encore
3 déterminé dans notre recommandation.

4 Q. **[39]** Très bien. Dernière question, vous avez abordé
5 la question des installations existantes
6 préalablement et je veux juste confirmer avec vous
7 que nous avons la même compréhension à l'effet que
8 les tarifs et conditions associés aux installations
9 existantes vont effectivement être déterminés à
10 l'étape 3 du présent dossier et que vous n'avez pas
11 de recommandations précises à l'étape 2 quant aux
12 tarifs et conditions qui vont être appliqués à ces
13 installations-là.

14 R. Je comprends qu'on parle des abonnements existants?

15 Q. **[40]** Tout à fait.

16 R. Et c'est notre compréhension que ça sera déterminé,
17 selon notre compréhension des étapes, que ça sera
18 déterminé à l'étape 3, ce qui n'a pas empêché le
19 Distributeur d'annoncer ses couleurs mais c'est
20 notre compréhension.

21 Q. **[41]** Très bien. Ça complète mes questions, Monsieur
22 le Président. Merci beaucoup.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci Maître Charlebois. Maître Tremblay?

25

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Q. **[42]** Bonjour Monsieur Raymond.

3 R. Bonjour.

4 Q. **[43]** Je peux premièrement vous garantir une chose,
5 je ne vous poserai aucune question sur Terre-Neuve.
6 Ça, c'est sûr et certain. Bon. Alors, blague à
7 part, précision, quelques questions de précision.
8 Dans votre présentation, vous avez référé à la
9 pièce HQT-9, Document 1 du dossier tarifaire du
10 Transporteur qui mentionne des capacités
11 disponibles par poste et, effectivement, c'est une
12 documentation qui est publique.

13 Doit-on comprendre que, parce que vous avez
14 aussi fait des recommandations antérieurement dans
15 votre présentation sur ce sujet-là, est-ce qu'on
16 doit comprendre que la fourniture de la pièce HQT-
17 9, Document 1 serait suffisante pour, dans votre
18 esprit, donner l'information aux soumissionnaires
19 potentiels relativement aux capacités disponibles
20 sur le réseau de Transport?

21 R. On parle du document 1.1, juste pour votre...

22 Q. **[44]** Merci, 1.1, ça sera plus précis.

23 (9 h 37)

24 R. C'est pas grave. Mais dans notre esprit, on sait
25 que c'est possible de donner des coûts, comme

1 j'appliquais des coûts paramétriques, génériques ou
2 marginaux pour le Transporteur. Donc, notre
3 recommandation c'est : pour le Transporteur,
4 continuons à faire la même chose. Pour le
5 Distributeur de... on voit la liste et le nombre de
6 postes qu'on a ici, là, ce serait peut-être... ce
7 serait idéal de faire la même chose pour le
8 Distributeur, de donner des montants en dollars par
9 kilowatt/an, mais subsidiairement, pour les postes
10 du Distributeur à plus faible tension qu'on voit
11 ici, ce serait déjà probablement suffisant pour les
12 postes du Distributeur et un bon pas à utiliser,
13 là. Donc, notre recommandation est comme en deux
14 morceaux, là, une partie pour le Distributeur... Si
15 vous me posez la question : est-ce que ce serait
16 suffisant? Je dirais oui. Est-ce qu'on pourrait
17 avoir plus, ce serait encore mieux? Oui. Pour le
18 Transporteur, on ne se contenterait pas de ça, là.
19 On irait vers ce qui a déjà été fait dans le passé,
20 là, ce qu'on a montré tantôt avec les coûts
21 marginaux sur chacun des grands axes du réseau de
22 transport.

23 Q. **[45]** Très bien. Je reprends la discussion que vous
24 avez eue tout à l'heure avec le procureur de
25 l'AQCIE-CIFQ concernant le... bien je pense qu'on

1 parlait du nombre d'heures d'interruption effectif,
2 là, que vous prévoyez finalement. Ce que vous
3 disiez c'est que si on mettait tous ces... ou un
4 certain nombre de charges sur la Côte-Nord dans
5 l'axe du corridor Manic-Québec, j'ai compris que
6 vous avez... vous estimez que le nombre d'heures
7 d'interruption pourrait être plus faible que si ces
8 charges-là étaient situées au sud, par exemple.
9 Est-ce que j'ai bien compris?

10 R. Le nombre d'heures d'interruption réelles à la fin
11 de l'hiver pourrait, O.K., puis j'ai donné
12 l'exemple de deux mille quatorze-deux mille quinze
13 (2014-2015), je suis pas mal sûr que c'est cette
14 année-là, où on avait posé la question au
15 Distributeur : pourquoi vous n'avez pas interrompu
16 ce client-là? Puis il nous avait dit que c'était
17 pour des raisons de réseau. Donc, à la fin de
18 l'année, il y a certains clients qui avaient été
19 interrompus un certain nombre d'heures et ce
20 client-là ou un ensemble de clients, parce qu'en
21 toute confidentialité on n'avait pas eu
22 l'information, puis c'est tout à fait correct, là,
23 ce client-là ou ces clients-là n'avaient pas été
24 interrompus puis monsieur Lagrange nous avait
25 expliqué à l'époque pourquoi. Puis c'est tout a

1 fait plausible et compréhensible, là. Donc au
2 sortir de l'hiver, des clients avaient été
3 interrompus moins que les autres, mais tous ces
4 clients-là avaient les mêmes conditions.

5 Q. [46] Donc, je peux retenir que la raison pour
6 laquelle il y aurait potentiellement moins d'heures
7 d'interruption sur les trois cents (300 h)
8 maximales, selon les propositions, c'est pour des
9 fins d'exploitation du réseau de transport.

10 R. Principalement. Il peut aussi arriver qu'à la fin
11 d'un hiver, puis reprenons l'électricité
12 interruptible qui a mille mégawatts (1000 MW), là,
13 il est possible qu'à une journée donnée le
14 Distributeur prévoit que demain, bien j'ai pas
15 besoin de mille mégawatts (1000 MW). O.K. Ça fait
16 que je vais en appeler juste trois cents (300 MW)
17 ou je vais en appeler juste un sous-ensemble. Et
18 quelques jours plus tard, bien j'en appellerai
19 d'autres, etc. Alors le Distributeur n'a pas à -
20 puis c'est une bonne chose, là - il n'a pas, s'il a
21 besoin de moins que le mille mégawatts (1000 MW)
22 des clients interruptibles, bien il n'a pas à tous
23 les appeler. Donc, quand on fait le bilan à la fin
24 de l'hiver ou dans le rapport annuel du
25 Distributeur, bien ça peut arriver que tous les

1 clients n'ont pas été interrompus le même nombre
2 d'heures. Non pas seulement pour des raisons de
3 réseau, mais pour des raisons de besoins.

4 Q. [47] Hum, hum. En fait, là où je veux m'en aller
5 c'est que je pense que vous comprenez très bien que
6 la proposition du Distributeur relativement aux
7 trois cents heures (300 h) d'interruption, c'est en
8 lien avec le bilan en puissance. Alors... vous
9 faites « oui » de la tête, là. Donc, ma question en
10 fait c'est : est-ce que si on suit la logique,
11 juste pour fins de la question, là, on suit la
12 logique puis qu'on aurait une quantité importante
13 de charge dans le corridor Manic-Québec, est-ce que
14 l'impact sur le bilan en puissance qui a été
15 mentionné, je pense que c'est cinq pour cent (5 %),
16 là, d'un bloc quel qu'il soit, est-ce que ce serait
17 le même impact sur le bilan en puissance, selon la
18 proposition du Distributeur que selon votre
19 proposition, où on concentrerait les charges dans
20 le... dans le corridor Manic-Québec au nord?

21 (9 h 42)

22 R. Théoriquement, non. O.K. Pourquoi? Je m'explique.
23 C'est que dans le fond il y a des... comme je l'ai
24 expliqué, il y a des heures dans un hiver ou il y a
25 une espérance d'un nombre d'heures où ces charges-

1 là, on n'aurait pas intérêt, comme je l'ai expliqué
2 avant, à les interrompre parce qu'il n'y a pas
3 d'intérêt sur le réseau. Alors ce que le
4 Distributeur devrait faire avec ces charges-là, il
5 devrait simuler, O.K., avec ses outils de
6 simulation Monte-Carlo devrait simuler un million
7 (1 000 000) ou plusieurs dizaines de milliers de
8 cas, où il aura les... les outils de production qui
9 sont en amont, il aura simulé possiblement des...
10 des pannes sur les réseaux de transport, il aura
11 déterminé, avec son outil dont il se sert pour
12 déterminer les taux de réserve, il aura déterminé
13 un taux de réserve étant donné cette situation-là
14 de potentielle puissance captive en hiver à
15 certains moments, mais mon... j'allais dire mon
16 intuition mais ma conviction parce qu'on pourrait
17 revenir dans d'autres dossiers c'est que ça va
18 augmenter un peu le taux qu'on appelle le taux de
19 réserve qui passerait peut-être de cinq (5) à
20 quelque chose d'autre.

21 Admettons qu'il passe de cinq (5) à dix
22 (10), et je ne vous dis pas que c'est ça qui
23 arriverait mais je pense qu'il passerait de cinq
24 (5) à peut-être moins que dix (10), n'oublions pas
25 que l'électricité interruptible a un taux de

1 réserve de quinze pour cent (15 %), O.K.? Ça veut
2 dire que si on a mille mégawatts (1 000 MW)
3 d'électricité interruptible, dans le bilan, ça vaut
4 huit cent cinquante (850), il y a mille (1 000)
5 dans la ligne d'en bas mais haut dans le... dans la
6 réserve requise, il y a un cent cinquante (150),
7 t'sais, alors, ça vaut huit cent cinquante (850),
8 le GDP à faire c'est dix-sept pour cent (17 %).

9 Alors, on devrait faire une analyse comme
10 je viens de décrire, on obtiendrait un autre taux
11 de réserve. Alors, ça, ça veut dire
12 qu'effectivement, il y aurait une autre quantité
13 qui apparaîtrait au bilan de puissance, dans mon
14 exemple hypothétique de dix pour cent (10 %), ça
15 serait un deuxième cinq pour cent (5 %), O.K.? Sur
16 un bloc de cinq cents (500), ça serait un deuxième
17 vingt-cinq mégawatts (25 MW), donc, quand je ferais
18 mon analyse que j'ai faite ici avec cinq pour cent
19 (5 %), on la ferait à dix pour cent (10 %), on
20 aurait un autre coût additionnel d'alimentation de
21 ces clients-là au nord qui serait probablement de
22 six sous (6 ¢) du kilowatt-heure parce que c'est ça
23 qu'on a calculé ici, qui voudrait dire que oui, ça
24 nous coûterait plus cher en puissance. Mais
25 n'oublions pas que dans un compte de banque, on a

1 un sept cent quatre-vingt-douze millions
2 (792 000 000) qui fait qu'on a sauvé la... la
3 ligne.

4 Alors, c'est comme si on disait : le
5 Distributeur, lui, évidemment, qui est le client
6 visé par la ligne Micoua-Saguenay, le principal
7 client, lui, il dirait au Transporteur : « Bien, je
8 pense que j'aime mieux payer vingt-cinq mégawatts
9 (25 MW) de puissance que de payer une ligne de huit
10 cents millions (800 000 000). » Alors, ça serait un
11 peu... Et, nous, comme client, on est assez prêt à
12 faire cette concession-là. Vous avez raison, il y
13 avait un autre... là, je dis un autre cinq (5)
14 points mais ça peut être autre chose, mais
15 théoriquement, oui, le taux de réserve devrait être
16 augmenté un petit peu.

17 Q. [48] On a parlé dans la présente audience des
18 risques associés à la nouvelle industrie des...
19 bien, du minage, là, on va parler rien que du
20 minage de la cryptomonnaie Bitcoin, peu importe, et
21 ma question s'applique, peu importe la quantité
22 requise en lien avec le projet Micoua-Saguenay,
23 est-ce que vous êtes sensibles à l'existence de ces
24 risques-là? Est-ce que vous en avez tenu compte
25 dans votre analyse? Parce qu'on parle de charge

1 avec un risque qui est associé versus un projet de
2 ligne de transport qui a un horizon de long terme,
3 de très long terme, alors, avez-vous tenu compte de
4 ça dans l'analyse que vous nous faites?

5 R. Pour bien comprendre, vous dites les risques dans
6 ce qu'on a présenté ou les risques seulement dans
7 le cas de la ligne?

8 Q. **[49]** Les risques c'est les risques associés à la...
9 je vais le dire tout simplement juste pour qu'on
10 se... qu'on se comprenne, à la pérennité de
11 l'industrie...

12 R. O.K.

13 Q. **[50]** ... du minage de Bitcoin.

14 R. Bon. Vous voyez, ici, on a une position qui est de
15 prendre en compte les risques puis j'ai mis offres
16 et demandes. Alors, si on regarde au niveau de la
17 demande puis encore là, si vous avez d'autres...
18 moi, je vais y aller au niveau ici, de ce qu'on a
19 fait ici, au niveau de la demande, bien, on a
20 entendu beaucoup, ces charges-là, ces clients-là
21 peuvent partir. O.K.? Bon, on a des mécanismes de
22 pénalité, un sou (1 ¢) pendant un an, etc., alors,
23 si le client part puis monsieur Rhéaume a parlé
24 beaucoup d'investissements échoués, alors, nous, si
25 le client part, on en voit pas de risque. O.K.?

1 Deux choses : le client, s'il avait
2 entraîné des coûts de... de raccordement ou de
3 renforcement de réseaux, ils ont été payés par le
4 client avant d'être alimentés. Donc, on a un
5 investissement qui est peut-être échoué mais qui a
6 été payé. En termes d'énergie, bien, on a un
7 risque, le risque n'est pas en termes
8 d'approvisionnement parce qu'on sait qu'on est
9 capable d'alimenter, donc, on va juste en alimenter
10 un petit moins, et je pense que le Distributeur a
11 mentionné : « Le risque pourrait venir du fait :
12 bien là, bien, on a réservé pour quelqu'un quelque
13 chose puis il s'en va, bien là, qu'est-ce qu'on
14 fait? » Bien, je pense que vous avez répondu :

15 « Bien, on a un an peut-être pour... pour
16 un autre client. » Mais c'est ça, le seul risque
17 que je verrais, c'est que le risque qu'on a réservé
18 une quantité pour ce client-là que peut-être un
19 autre client aurait aimé prendre. Alors, on a perdu
20 une opportunité, mais en termes d'approvisionnement
21 il n'y a pas de risque puis en termes de réseau de
22 transport et de distribution, il n'y a pas de
23 risque.

24 (9 h 48)

25 Au niveau de l'offre, alors on a un risque.

1 O.K. C'est que le calcul que j'ai fait de... le
2 calcul que j'ai fait ici qui nous montre des coûts
3 de... qui varient entre trois soixante-dix-huit
4 (3,78 \$) et quatre virgule zéro zéro (4,00 \$), plus
5 le six sous (6 ¢) de puissance qui est bien
6 expliqué dans la preuve, alors ça me donne quatre
7 zéro six (4,06 \$). Quel risque qu'on a ici? C'est
8 le risque que l'hypothèse ici a été faite avec un
9 nombre d'heures d'achat et deux bilans d'énergie,
10 comme j'ai expliqué tantôt, totalement
11 déterministes, comme si on connaissait parfaitement
12 l'avenir.

13 Alors, le risque qu'on a au niveau des
14 approvisionnements, c'est que, bien, on ait des
15 climatologies froides puis on ait des nouvelles
16 demandes puis que le coût ne soit pas de quatre
17 virgule zéro six (4,06 \$), mais qu'il soit plus
18 élevé parce qu'on est obligé d'acheter plus
19 d'achats de court terme.

20 Hein! On a vu que des années qu'on a peut-
21 être deux, trois cents (2-300) heures d'achats de
22 court terme puis en deux mille quinze (2015), on en
23 a eu peut-être trois mille (3000). Alors, ça, c'est
24 un risque. Et évidemment, une de nos
25 recommandations, bien, c'est que le Distributeur

1 puisse l'évaluer, ce qu'il ne fait pas présentement
2 puis qui est, à notre avis, faisable assez
3 aisément.

4 L'autre risque, bien, c'est les points
5 d'interrogation. Hein! Alors, les points
6 d'interrogation, c'est un autre risque. Alors, est-
7 ce que le Distributeur va signer des contrats de
8 dix (10) ans ne sachant pas quel coût ça va
9 prendre, quel est le coût d'alimentation sur ces
10 années-là.

11 Donc, c'est les risques que quand on
12 mentionnait « prendre en compte les risques ».
13 C'est les risques qu'on voyait sur l'offre et la
14 demande.

15 Q. [51] Parlons de votre plan A qui, dans le fond,
16 appuie, là, si je peux dire, l'idée du processus de
17 sélection qui comprendrait une majoration sur le
18 prix. Vous avez suggéré, puis c'est selon ce que
19 j'ai compris de votre témoignage ce matin, vous
20 avez suggéré un critère dans le processus de
21 sélection pour favoriser les projets qui se
22 situeraient sur la Côte-Nord . Vous avez mentionné
23 aussi qu'on voulait orienter les promoteurs vers
24 cette zone-là. Mais... puis je pense, vous avez
25 répondu à une question tantôt là-dessus, là. Je

1 veux être certain que je comprends bien votre
2 proposition.

3 Q. **[52]** Est-ce que dès qu'une proposition ou
4 soumission d'un client potentiel se situe dans la
5 zone en question, peu importe le prix ou les autres
6 conditions, comme le développement économique ou la
7 durée, elle devrait avoir priorité, donc elle
8 serait placée dans les rangs supérieurs pour être
9 retenue en bout de processus?

10 R. Dans le plan A, c'est ça qu'on dit, mais avec des
11 critères minimaux de développement économique. Un
12 peu, sans aller dans les détails, là, un peu comme
13 le tarif de développement économique.

14 Q. **[53]** Comme tant d'emplois par mégawatt, par
15 exemple?

16 R. Quelque chose comme ça, puis je ne donnerai pas les
17 chiffres aujourd'hui, mais c'est ce principe-là qui
18 devrait être applicable pour la Côte-Nord parce
19 que, évidemment, donner priorité, bien il y a un
20 minimum de critères qui devront être respectés
21 avant d'être à la ligne des priorités, là. Et le
22 même critère, les mêmes critères de développement
23 économiques minimaux, si on veut, là,
24 s'appliqueraient aussi dans le plan B.

25 Q. **[54]** Très bien. Merci. Je n'ai pas d'autres

1 questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Tremblay. Maître Legault.

4 INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

5 Oui, Monsieur le Président, quelques questions.

6 Q. [55] D'abord, à votre planche 9, volume du bloc

7 dédié, juste pour avoir une idée de votre

8 appréciation. Vous dites, au deuxième paragraphe :

9 Subsidiairement, garder la flexibilité

10 de retenir plus que 300 MW dans le

11 cadre de l'appel d'offres, en fonction

12 notamment des offres reçues, de

13 l'évolution de la situation

14 offre-demande et des options d'apros

15 possibles [...].

16 Cet « assessment-là » qui devrait être faite quant

17 à l'ouverture de garder plus de trois cents

18 mégawatts (300 MW), quand est-ce qu'il se ferait?

19 Après un an? Après deux ans? Après trois ans? Après

20 une première tranche de cinq ans? Vous voyez ça

21 comment opérationnellement?

22 R. O.K. C'est bien de poser la question parce que,

23 pour moi, c'est pas une deuxième ronde d'appel

24 d'offres. O.K. C'est dans l'appel d'offres actuel,

25 on ouvre les enveloppes et c'est encore le « gold

1 rush » qu'on parlait hier, là, puis on a des
2 offres, t'sais, à des prix qui feraient que peut-
3 être qu'on devrait faire des appels d'offres de
4 long terme, et caetera.

5 (9 h 53)

6 Alors, ce que je dis, c'est ici tout de suite, à
7 l'ouverture des soumissions, donnons-nous
8 l'option... donnons-nous étant le Distributeur, de
9 dire, bien, j'ai demandé trois cents (300), mais ça
10 se peut que j'en prenne plus, comme ça se peut que
11 j'en prenne moins. Puis ça se peut que j'en prenne
12 plus, bien, on ouvre les prix puis on dit, bien,
13 là, peut-être que pour deux, trois, quatre ans, on
14 n'a pas assez d'énergie, bon, bien, pendant un mois
15 peut-être, faisons un appel d'offres de court
16 terme. On a des clients qui sont prêts à payer le
17 gros prix. Allons tester le marché voir s'il n'y a
18 pas des fournisseurs peut-être près de chez nous
19 qui sont prêts à payer, puis on fera une, hein, une
20 comparaison. Un peu comme il se fait à toutes les
21 cinq minutes dans les réseaux d'électricité. Il y a
22 des « bids » qui se font à toutes les cinq minutes
23 puis il y a quelqu'un qui détermine combien ça en
24 prend, et caetera. On était vraiment... Gardons-
25 nous l'option non pas de faire un autre appel

1 d'offres, parce que, ça, dans le fond... Mais quand
2 on ouvrira les enveloppes, ça se peut qu'on change
3 d'idée en termes de notre bloc de trois cents
4 (300). En plus ou en moins.

5 Q. **[56]** Parfait. Je vous amène maintenant à la planche
6 11. Vous y avez fait abondamment référence dans les
7 dernières questions qui ont été posées. Hier, quand
8 vous l'avez commentée cette planche-là, puis je
9 pense que vous l'avez aussi répété ce matin, vous
10 nous disiez qu'au tarif M, même sans majoration du
11 prix de l'énergie, le prix de l'énergie couvre les
12 coûts en énergie que vous avez estimés à quatre
13 virgule zéro six sous le kilowattheure
14 (4,06 ¢/kWh), mais pas au tarif LG compte tenu que
15 le prix de l'énergie est à trois virgule cinquante-
16 neuf sous le kilowattheure (3,59 ¢/kWh).

17 Considérant qu'un client qui est au tarif
18 LG paie également pour la puissance, et qu'au
19 total, un client qui a un centre de calculs au LG
20 peut payer au total un peu plus de cinq cents le
21 kilowattheure (5 ¢/kWh). Puis à ça je vous réfère
22 au mémoire de Vogogo, là, à la page 14, c'est le
23 tableau 1.3.1.2 qui s'intitule « Synthèse des
24 analyses d'impact tarifaire pour l'Intervenante
25 Vogogo inc. », et particulièrement pour son site de

1 Lachute. Considérez-vous qu'une vente au tarif LG,
2 au tarif actuel, ne couvrirait pas l'ensemble des
3 coûts à la marge engendrés par ce nouveau client au
4 LG?

5 R. J'ai peut-être manqué le fil un peu, mais vous y
6 reviendrez s'il le faut. Ce que j'ai fait ici, puis
7 c'est peut-être là la distinction entre un mineur
8 de cryptomonnaie et un centre de données, mais
9 peut-être pas, là, ce que j'ai fait ici, c'est que
10 j'ai pris la prime de puissance, j'ai fait un
11 calcul, j'ai pris la prime de puissance, je l'ai
12 multipliée par une quantité de puissance, un
13 kilowattheure, peu importe. Et j'ai pris un facteur
14 d'utilisation qui était proposé par le
15 Distributeur, donc l'énergie, O.K., d'un facteur
16 d'utilisation de quatre-vingt-quinze pour cent
17 (95 %). J'ai tout divisé ce montant-là par... En
18 tout cas, ça avait donné cinquante-neuf (59).

19 Est-ce qu'un centre de données a le même
20 facteur d'utilisation? Peut-être pas. Peut-être que
21 oui. Ce que je vous dis, c'est que, dans le calcul,
22 j'ai... je dirais « supposé », mais c'est une
23 supposition qui se confirme, t'sais, que le facteur
24 d'utilisation serait quatre-vingt-quinze pour cent
25 (95 %). Ce qui change le poids entre le coût de

1 puissance et le coût de l'énergie. Parce que je
2 pense que le coût de l'énergie... Il n'est pas de
3 trois cinquante-neuf (3,59) le coût de l'énergie.
4 Il est de... Je pense que c'est trois et soixante-
5 dix (3,70) de mémoire. Mais quand je fais ce
6 calcul-là, j'additionne tout ça puis je divise, ça
7 me donne trois et cinquante-neuf (3,59). Comme je
8 soupçonne que le Distributeur a fait la même chose
9 pour obtenir le quatre cinquante-trois (4,53).

10 Q. **[57]** Ça répond partiellement. Mais en prenant
11 l'exemple de Vogogo qui paie déjà un prix de trois
12 virgule cinquante-neuf (3,59), et quand je regarde
13 au tarif actuel, selon le tableau, je ne sais pas
14 si vous y avez accès facilement...

15 R. Lequel?

16 Q. **[58]** Alors ce tableau, dans le rapport de Vogogo,
17 c'est le tableau 1.3.1.2.

18 R. Je ne l'ai pas avec moi.

19 (9 h 58)

20 Q. **[59]** Vous ne l'avez pas avec vous. Selon ce que
21 nous dit l'expert de Vogogo, en fait dans ce
22 rapport, c'est que Vogogo paie déjà plus de cinq
23 sous le kilowattheure (5 ¢/kWh) quand on cumule le
24 coût de l'énergie au tarif LG plus la puissance, et
25 la question était est-ce que vous considérez qu'une

1 vente au tarif LG actuel, tel qu'on le voit dans le
2 tableau de Vogogo, couvrirait pas l'ensemble des
3 coûts à la marge engendrés par ce nouveau type de
4 client là.

5 R. Alors, comme j'ai dit tantôt, il faudrait que je
6 regarde les hypothèses qu'il y a derrière ça mais
7 le facteur d'utilisation est un élément important
8 dans le calcul. Alors, il faudrait que je regarde
9 le contexte de tout ça puis...

10 Q. **[60]** Mais je pense que c'est devenu assez clair au
11 cours de cette audience, vous avez parlé de quatre-
12 vingt-quinze pour cent (95 %), il a même été
13 mentionné cent pour cent (100 %), ce sont des
14 machines qui marchent vingt-quatre (24) heures sur
15 vingt-quatre (24), sept jours par semaine, et pour
16 des raisons d'entretien, possiblement de
17 maintenance des appareils, on doit
18 occasionnellement les débrancher mais, autrement,
19 on est à un FU très élevé.

20 R. Je pense que c'est la prémisse de l'ensemble du
21 dossier qui est devant nous. On parle pas de FU de
22 cinquante pour cent (50 %) ou de soixante-dix pour
23 cent (70 %), on parle d'un FU extrêmement élevé. Je
24 prends mon téléphone, pas pour vous manquer de
25 respect mais...

1 Q. **[61]** Faites votre Facebook, oui, c'est ça.

2 R. Alors, je fais un calcul rapide, la première
3 colonne, Lachute Vogogo, si je prends la puissance
4 facturée de vingt-six mille neuf cinq cent quatre-
5 vingt-douze (26 900 592) peu importe l'unité, et
6 puis je multiplie par le nombre d'heures dans une
7 année normale, ça me donne deux cent trente-deux...
8 vingt-trois millions de kilowattheures
9 (232,023 M kWh) alors qu'ici on en a dix-sept (17).
10 Alors, vous voyez que le facteur d'utilisation dans
11 notre calcul est important. C'est sûr qu'il
12 faudrait analyser ça un petit peu plus puis voir
13 mais...

14 Q. **[62]** Parfait.

15 R. C'est le facteur d'utilisation qui est un élément
16 important qui vient mettre plus de poids sur la
17 composante énergie que sur la composante puissance.

18 Q. **[63]** Je vous amène à la planche 21. Alors, vous
19 recommandez à la Régie, dans la décision qu'elle
20 aura à rendre, d'inclure, ou en fait, de forcer le
21 Distributeur à inclure dans les documents d'appel
22 d'offres des informations du même type que celles
23 de l'appel d'offres deux mille cinq (2005), deux
24 mille trois (2003) en matière d'éolien relativement
25 aux coûts génériques de transport et de

1 distribution pour l'ajout des charges.

2 En réponse à la DDR 3, puis je suis à la
3 pièce B-0047, la question 7.2, le Distributeur nous
4 mentionnait ceci :

5 En ce qui concerne les investissements
6 en infrastructure de distribution et
7 de transport...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Attendez, Maître Legault, je pense que...

10 Me LOUIS LEGAULT :

11 Oui?

12 LE PRÉSIDENT :

13 ... monsieur Raymond cherche sa pièce. Peut-être
14 que juste en la lisant vous allez saisir.

15 R. Allez-y.

16 Me LOUIS LEGAULT :

17 Q. **[64]** Alors je vais la lire.

18 R. Allez-y.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Reprenez.

21 Me LOUIS LEGAULT :

22 Q. **[65]** Alors, je vais lire tranquillement.

23 En ce qui concerne les investissements
24 en infrastructure de distribution et
25 de transport, cet aspect sera pris en

1 compte implicitement lors de
2 l'évaluation économique des
3 soumissions. Un projet qui nécessite
4 de nouvelles constructions ou
5 installations ou encore des
6 modifications au réseau de transport
7 ou de distribution ne pourrait
8 vraisemblablement pas être accordé
9 dans de courts délais et, par
10 conséquent, serait désavantagé lors de
11 son évaluation économique.

12 En quoi la réponse du Distributeur n'est pas
13 satisfaisante, selon vous.

14 R. Il est trop tard. Il est trop tard à cette étape-là
15 parce qu'on m'a pas dit allez donc aux bons
16 endroits. Alors, je peux pas avoir le réflexe
17 d'aller aux bons endroits puis je peux pas avoir le
18 réflexe en allant aux bons endroits d'offrir un
19 prix en conséquence, sachant que je n'aurai pas à
20 assumer des coûts d'intégration au réseau. Alors,
21 on perd des occasions. O.K.? L'occasion est passée
22 donc, en orientant les gens au bon endroit, puis
23 monsieur Quimper l'a bien expliqué, il a trouvé une
24 usine désaffectée mais son premier réflexe c'est
25 d'appeler le représentant d'Hydro-Québec puis de

1 dire je veux être sûr que j'aurai pas de coûts de
2 transport énormes ou de coûts de raccordement à
3 assumer. Alors, à l'étape 2, il est trop tard.

4 Q. **[66]** Je comprends.

5 R. On a perdu des occasions.

6 (10 h 03)

7 Q. **[67]** Donc, évidemment compte tenu des processus
8 actuels chez Hydro-Québec, je comprends qu'un
9 promoteur qui voudrait soumissionner, s'il veut
10 faire sa soumission, il n'aura pas l'information
11 avant de faire sa soumission quant aux coûts de
12 raccordement. C'est ça l'état actuel. Alors dans la
13 mesure où Hydro-Québec serait en mesure, en
14 l'espace d'une semaine, de deux semaines, de dire à
15 un promoteur : écoute, j'ai l'intention de
16 m'installer à Saint-Jérôme. Voici le coin de rue où
17 j'ai acheté une vieille usine. Il pourrait tout de
18 suite savoir s'il y a des coûts de raccordement qui
19 vont être impliqués avant de faire sa soumission.
20 Mais c'est pas comme ça que fonctionne
21 actuellement. Ce que je comprends c'est... de ce
22 que nous propose le Distributeur, c'est qu'il
23 faudrait qu'il soumissionne quant au prix qu'il est
24 prêt à payer du kilowattheure sans avoir cette
25 information-là. Et c'est pour ça que vous nous

1 dites qu'il est trop tard rendu là.

2 R. Exactement. Et puis on a posé la question au
3 Distributeur lundi. On a dit : vous avez fait ça
4 dans le passé, deux choses : ce graphique-là et les
5 courriels comme monsieur Lafrance, là, au poste
6 Cournoyer : « Est-ce que vous le faites encore?
7 Est-ce que vous allez le faire encore? » Ils ont
8 dit : « Non, on ne le fera pas. » Peut-être un
9 souci d'équité, mais on a vu avec monsieur Quimper
10 que, lui, il en a eu de l'information sur des
11 projets qui... pour lesquels il va peut-être
12 soumissionner. Alors c'est ce qu'on dit, qu'il est
13 trop tard. Il est trop tard parce que, t'sais, vous
14 ne m'avez pas dit aller là, vous ne m'avez pas
15 orienté. Si vous m'aviez orienté, avoir su, avoir
16 su à l'étape 2 ou 3, qu'il n'y aurait pas de coût
17 de transport sur la Côte-Nord, bien je serais allé.
18 Mais il est trop tard.

19 Q. **[68]** Cette question-là, je l'ai déjà adressée aux
20 gens d'Hydro-Québec et je l'avais orientée envers
21 le procureur et à tous les procureurs dans la
22 salle, mais compte tenu de votre plan B, de votre
23 proposition plan B relativement à des prix en amont
24 du réseau Manic-Québec et des prix en aval, et
25 sentez-vous bien à l'aise, ce sera peut-être maître

1 Cadrin qui devra y répondre dans son plaidoyer,
2 mais comment réconcilier cette proposition avec
3 l'article 52.1, troisième alinéa de la Loi, qui
4 prévoit que la tarification doit être uniforme par
5 catégorie de consommateur sur l'ensemble du réseau
6 de distribution d'électricité, à l'exception des
7 réseaux autonomes au Nord?

8 R. Alors je pense que votre suggestion de l'amener
9 dans le carré de sable de maître Cadrin, mais
10 j'essaie toujours de trouver des solutions, là. Si
11 c'était le cas, rien ne nous empêcherait de - et
12 vous avez un peu, je dirais, suggéré la chose, si
13 on revient au parc éolien à l'époque. O.K. Les
14 parcs éoliens. On avait un Décret qui excluait le
15 reste de la province et qui concernait la Gaspésie.
16 Alors à ce moment-là, si on ne pouvait pas le faire
17 comme on l'a dit, bien une autre façon ce serait de
18 dire : bien on a un bloc dédié sur la Côte-Nord,
19 puis voyons ce que ça donne, puis peut-être que
20 quelques mois plus tard, bien dépendant de la
21 réponse on ouvrira plus large. Un peu comme il
22 s'est fait dans l'éolien, d'ailleurs.

23 Q. **[69]** Et vous avez fini... bien en fait quant à
24 votre proposition A puis même quant à votre
25 proposition B, que devraient s'ajouter de toute

1 façon des critères de développement économique, un
2 peu plus comme le tarif de développement
3 économique. Afin qu'un critère de sélection soit
4 objectif et mesurable, comment suggérez-vous que
5 les critères de suggestion... de sélection quant
6 aux critères de développement économique devraient
7 être appliqués? Est-ce que ceux qui étaient
8 proposés par le Distributeur seraient suffisants ou
9 on devrait en ajouter d'autres?

10 R. Je vous avoue que je ne suis pas allé dans ce
11 détail-là. Le principe c'est qu'on impose des
12 critères minimums en développement économique. Je
13 ne suis pas allé dans le... dans le détail de
14 lesquels et à quel niveau, etc.

15 Q. [70] Merci, Monsieur Raymond. Ça termine mes
16 questions, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Legault. Maître Cadrin, avez-vous
19 d'autres questions en réinterrogatoire?

20 Me STEVE CADRIN :

21 Moi, non.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Ça va.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Absolument, ça compléterait la preuve, Monsieur le

1 Président.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Pardon, j'avais oublié.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Bien c'est pour ça que je vous regardais avec une
6 surprise dans les yeux.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui, oui, oui. Vous aviez une bonne surprise. Ma
9 collègue.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Madame Falardeau.

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 Q. **[71]** Bonjour, Monsieur Raymond.

17 R. Bonjour, Madame Falardeau.

18 (10h 08)

19 Q. **[72]** Concernant les critères de sélection, pour
20 continuer dans la même ligne que maître Legault,
21 donc est-ce que vous proposez, quand vous dites
22 qu'une priorisation soit accordée aux projets qui
23 se situeraient géographiquement sur la Côte-Nord ou
24 en amont, là, du corridor Manic-Québec, donc est-ce
25 que vous proposez que ce soit un des critères,

1 auquel on accorderait un large poids? Ou si vous
2 proposez que ce soit un critère qui permettrait
3 automatiquement là, c'est-à-dire que ça serait un
4 critère qui mettrait dans un groupe tous les... les
5 projets qui auraient une chance d'être réalisés et
6 que là, une série de critères pour savoir s'il y en
7 avait, par exemple, jusqu'à deux mille mégawatts
8 (2 000 MW), à ce moment-là, on appliquerait une
9 série de critères ; nombre d'emplois par mégawatts
10 et d'autres critères socio-économiques. Est-ce que
11 ma question est claire?

12 R. Bien, la question est claire puis je pense qu'elle
13 est importante pour qu'on puisse clarifier là. Puis
14 on parle encore là de notre plan A, on donnerait
15 priorité, O.K.? Alors, il y a une... il y a une
16 ligne pour aller aux douanes qui passe plus vite
17 que les autres, c'est un peu ça.

18 Q. **[73]** C'est ça.

19 R. Sauf qu'ici, on dirait : « Bien oui, quand même
20 tous ceux-là auraient priorité. » Alors, si on a un
21 bloc, qu'on veut dédier un bloc de trois cents
22 (300) et qu'on en a trois cents (300) sur la
23 Côte-Nord qui respectent les critères minimaux de
24 développement économique, O.K., ils peuvent passer
25 dans cette ligne-là. O.K.? Donc, dans mon scénario

1 hypothétique mais un des scénarios qu'il faut...
2 qu'il faut penser là, si on en avait un bloc de
3 trois cents (300) puis qu'on en a trois cents (300)
4 sur la Côte-Nord, on vient de remplir le bloc.

5 Q. **[74]** Puis si ils ne...

6 R. C'est selon... c'est comme ça qu'est notre
7 proposition.

8 Q. **[75]** S'ils ne respectent pas les critères, alors, à
9 ce moment-là, on ne priorise pas nécessairement ce
10 projet-là parce qu'il se situe sur la... parce
11 qu'il se situe sur la Côte-Nord?

12 R. Bien, il n'a pas son critère pour passer dans la
13 ligne Nexus, alors, il passera dans l'autre ligne,
14 ça se peut qu'il finisse par y passer là parce que,
15 t'sais, il va... disons que ses critères vont être
16 évalués selon des poids plus que selon un critère
17 minimal.

18 Q. **[76]** Et puis aussi, j'avais de la difficulté à...
19 Merci de votre réponse. J'avais de la difficulté
20 par ailleurs à comprendre comment exactement vous
21 articulez le critère de localisation géographique?
22 Bon, je comprends que sur la connaissance c'est
23 facile, c'est un oui, non, hein, c'est binaire,
24 est-ce qu'il va se situer sur la Côte-Nord ou non,
25 mais... mais s'il y avait d'autres localisations où

1 il y avait des poches de capacité accessibles,
2 alors, à ce moment-là, est-ce qu'on... est-ce qu'on
3 soumet aux gens qui vont... qui vont participer à
4 l'encan des régions, des secteurs puis on leur
5 demander de cocher oui, non? Mais vous parliez de
6 coûts marginaux mais je vois mal comment ces
7 gens-là puissent estimer un coût marginal de
8 distribution et de transport, j'avais de la
9 difficulté à voir comment vous proposiez que soit
10 articulé ce critère de localisation-là.

11 R. Quand vous dites « ces gens-là » c'est les
12 promoteurs?

13 Q. [77] Les gens qui vont participer...

14 R. D'accord. Donc, les promoteurs n'ont pas à estimer
15 le coût de distribution et de transport, c'est le
16 Distributeur qui les donnerait les coûts. De la
17 même façon que ça a été fait dans...

18 Q. [78] O.K.

19 R. ... les appels d'éoliens. Et, comme j'ai mentionné
20 tantôt, bien, je pense que c'est bon que je le
21 répète, alors, ici c'est une orientation. O.K.? Si
22 vous avez... allez sur la Côte-Nord, il y a pas mal
23 plus de chances que quand on va vous facturer,
24 avant de vous mettre en service, vos coûts
25 d'intégration au réseau, ils sont pas mal plus

1 élevés que dans l'autre côté. C'est une valeur
2 marginale donnée comme indication à une étape
3 subséquente dont j'ai pas le numéro, 2 ou 3, la
4 même chose qui s'est faite dans le cadre des parcs
5 éoliens, le Transporteur, lui, sachant ce que le
6 Distributeur va lui dire, il va lui dire : « Voici
7 mes finalistes et voici où ils sont. » Puis le
8 Distributeur et le Transporteur savent exactement
9 que telle adresse, ça s'applique à telle adresse
10 sur le réseau de distribution, réseau de transport,
11 et là, c'est comme si les valeurs paramétriques
12 qu'on a données, comme j'ai dit tantôt, ne servent
13 plus. O.K.?

14 Si c'était pour des blocs de cinq cents
15 (500) ou des... des marges de cinq cents (500), là,
16 le Transporteur et le Distributeur vont tout
17 simuler ça là puis peut-être qu'il va y avoir deux
18 ou trois même promoteurs sur la même ligne, alors,
19 il y a des techniques qu'ils vont appliquer qui ont
20 été les mêmes qui ont été appliquées ou semblables
21 à ce qui a été appliqué dans le cas de l'éolien.
22 Là, ils vont dire : « Voici nos vrais coûts
23 d'intégration. » Il est fort possible que les vrais
24 coûts vont ressembler, hein, à nos coûts marginaux.
25 T'sais, je ne pense pas que quand on va arriver

1 qu'un promoteur va s'établir à Baie Comeau ou sur
2 la Côte-Nord et qu'ici, le Transporteur aura dit :
3 « Votre coût de négation est de zéro », bien, quand
4 on va arriver quelques mois plus tard, je ne pense
5 pas que le Transporteur va arriver avec un coût qui
6 va être totalement différent de zéro.

7 Alors, vous voyez que coût marginal c'est
8 une indication, après, il y aura une évaluation
9 plus précise qui sera faite.

10 Q. **[79]** O.K.

11 R. Mais... mais le promoteur, lui, il utilise cette
12 information-là pour se guider.

13 (10 h 13)

14 Q. **[80]** Pour se guider, donc, ça serait une indication
15 d'un coût, une prime, là, pour se connecter dans
16 ces régions-là, mais ça ne refléterait pas le coût
17 fin, véritable et réel qui lui sera éventuellement
18 soumis si jamais il est retenu comme...

19 R. C'est ça. Puis je suis sûr que si on allait lire
20 les documents, ce que je n'ai pas fait en détail,
21 là...

22 Q. **[81]** Oui.

23 R. ... de l'appel d'offres ou je l'ai peut-être fait
24 il y a longtemps. T'sais, il y a sûrement des
25 indications de ce type-là, là. Hein! Que cette

1 information-là, elle est faite pour vous guider. Il
2 y aura une autre étape où ce sera calculé, O.K.,
3 parce qu'on aura un cas précis.

4 Ici, le Transporteur, je ne m'attendrais
5 pas à ce qu'il fasse un tableau comme ça pour un
6 mégawatt (1 MW), deux mégawatts (2 MW) et jusqu'à
7 cinq cents (500), mais il en a fait un. Mais, je
8 suis sûr qu'il y a des paragraphes dans l'appel
9 d'offres qui dit « c'est une indication, après on
10 va vous revenir, puis on va vous donner le vrai
11 chiffre parce que là peut-être que ça ne sera pas
12 cinq cents (500) ni zéro, ça va être cent vingt-
13 deux (122) qui va être sur la Côte-Nord. Alors, le
14 cent vingt-deux (122), lui, je ne voulais pas... »
15 T'sais, vous comprenez ce que je veux dire.

16 Q. **[82]** Oui.

17 R. Alors, c'est une indication qui est la meilleure
18 estimation du Transporteur et puis elle est bonne à
19 mégawatts (500 MW) dans ce cas-là, t'sais, à la
20 marge.

21 Q. **[83]** Merci. J'aurais une petite question aussi.
22 Vous proposez que le bloc dédié soit de cinq cents
23 (500) plutôt que de trois cents mégawatts (300 MW),
24 si j'ai compris. Dans les attendus du décret qui
25 nous a été soumis, certains... il y en a deux qui

1 se lisent ainsi :

2 ATTENDU QU'en répondant à cette
3 demande, Hydro-Québec allouerait la
4 capacité en puissance actuellement
5 disponible à un seul secteur
6 d'activités;

7 O.K. Mais, le suivant est celui qui m'intéresse
8 particulièrement :

9 ATTENDU QUE cette situation est
10 susceptible de compromettre le
11 développement économique de secteurs
12 d'importance au Québec, notamment
13 l'aluminium et la métallurgie, pour
14 lesquels la disponibilité en énergie
15 est essentielle;

16 Advenant, là, qu'il se présente des circonstances
17 qu'on n'anticipe pas en ce moment, là, et puis...
18 est-ce que ça ne serait pas... est-ce que ce n'est
19 pas prudent de la part d'Hydro-Québec de vouloir
20 contenir le bloc dédié à ce secteur-là justement
21 pour se protéger contre des circonstances où on
22 n'en aurait pas suffisamment pour d'autres secteurs
23 importants de notre économie?

24 (10 h 16)

25 R. On a posé la question à quelques reprises : Combien

1 vous devez en réserver? Parce que là, ce que vous
2 dites, encore là, bien, en cas que, en cas que, et
3 caetera. Puis je paraphrase ce que vous avez dit.
4 Mais la question c'est, on devait en réserver
5 combien. O.K. Puis à un moment donné, le
6 Distributeur nous a fourni une réponse qui semblait
7 dire, c'est la quantité qui apparaît dans le
8 tableau 10.4 ou 4.6, un de ceux-là, puis c'était de
9 l'ordre de deux, trois térawattheures (2-3 TWh).
10 O.K. Mais nous sommes allés plus loin. O.K.

11 Nous, ce qu'on dit, ici premièrement, ce
12 qu'on dit ici, c'est que, avec notre cinq cents
13 (500) dont on parle, y inclus les deux premiers
14 blocs, là, on respecte le critère de fiabilité en
15 énergie du Distributeur. Alors, le critère de
16 fiabilité en énergie du Distributeur, vous allez
17 voir dans l'état d'avancement, mais il est fait
18 pour ça, lui. Il est fait pour ça. Si notre
19 prévision de demande qui, appelons-le, inclut déjà
20 une croissance, inclut déjà les entreprises qu'on
21 sait qui s'en viennent, s'il y en a en plus, notre
22 critère de fiabilité en énergie sert à ça. Il sert
23 aussi les aléas climatiques. Avec ça, on arrive.
24 Prochaine planche, on dit, parfait, on arrive.
25 Donc, ici, on dit un peu ce que je viens de vous

1 dire.

2 Maintenant, ces usines-là, on sait qu'elles
3 n'arriveront pas cette année. On sait qu'elles
4 n'arriveront pas parce que... La journée qu'on va
5 connaître, le Distributeur va connaître une
6 intention, on peut penser que ça va prendre au
7 moins trois ans. Alors, voyez-vous, là, que mon
8 bloc, mon premier bloc de cinq ans, il n'empêche
9 pas grand-chose.

10 Admettons qu'il arrive une usine la semaine
11 prochaine - ce qui n'arrivera pas - ou des centres
12 de calculs... Bon. Ici, j'ai mis, c'est plus des
13 incertitudes. Mais admettons que, en plus, bien,
14 là, on fait des appels d'offres d'énergie de court
15 terme, O.K., ce qu'on appelle les appels
16 d'offres... Je fais un parallèle avec les appels
17 d'offres d'énergie de puissance de court terme. Il
18 y en a qu'on fait au mois de novembre puis qu'on
19 obtient les réponses en quelques jours, en quelques
20 semaines. Il y en a qu'on a fait dans le passé en
21 puissance, qu'on a obtenu des réponses à
22 l'intérieur d'un mois ou deux.

23 En énergie, même principe. O.K. Si on va
24 dans le dossier 3470, la Régie en a recommandé. Ils
25 ont dit, on peut lancer des appels d'offres

1 d'énergie de court terme en deux mille quatre
2 (2004), je pense, la référence que j'ai donnée,
3 pour deux mille cinq (2005). Alors ce n'est pas
4 long. O.K.? Vous voyez qu'on respecte le critère de
5 fiabilité énergétique.

6 Les situations contre lesquelles on se
7 protège n'arrivent pas rapidement. Puis on a une
8 marge additionnelle en faisant des appels d'offres
9 de court terme. Oui, mais... Puis la Régie, dans le
10 3470 puis dans d'autres cas de contribution des
11 marchés en puissance, regarde le marché en
12 question. O.K.? Alors, la Régie peut regarder puis
13 dire, bien, c'est-tu vrai qu'il y a d'autres
14 personnes près de nous qui ont de l'énergie, qui
15 ont des surplus, qui ont des marges de manoeuvre,
16 par exemple, comme j'ai dit, de cent quarante
17 térawattheures (140 TWh).

18 Alors, tout ça, O.K... En d'autres mots, un
19 peu vu mon « background », je pense comme une
20 entreprise intégrée. O.K.? Puis maître Turmel en a
21 parlé à quelques reprises. On voit tout cet
22 ensemble-là. Puis quand je pense à une entreprise
23 intégrée, puis si j'étais dans mon ancien rôle sans
24 dévoiler de secrets, il y a des bonnes chances que
25 j'aurais eu le goût de vendre un peu plus

1 d'énergie, Hydro-Québec Production, Transport,
2 Distribution, et caetera. O.K. Parce qu'on est dans
3 une situation au Québec où l'hydraulicité a été
4 généreuse. Puis, ça, je le dis parce que je me base
5 sur les documents publics.

6 Alors, comment on peut faire ça avec les
7 règles d'aujourd'hui? Puis vous l'avez bien dit.
8 Mais on ne peut pas dire, on va utiliser l'énergie
9 d'un producteur, alors on va faire un appel
10 d'offres. Et puis c'est la Régie qui peut se poser
11 la question : Quel est le risque de tout ça? Alors
12 je viens de vous donner des éléments qui, de la
13 façon que je l'ai dit, c'est que je ne vois pas le
14 risque. Je vois qu'il est couvert.

15 (10 h 20)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Nous n'avons pas d'autres questions, Monsieur
18 Raymond. Ça a été une analyse fort instructive.
19 Nous vous remercions. J'avais testé votre vigilance
20 tout à l'heure, alors maintenant je vous demande :
21 est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Non. Je n'ai pas de réinterrogatoire. Merci,
24 Monsieur le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Ça complète la preuve sous... en fait, qui serait
5 suspendue jusqu'à l'audition du huis clos.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Le fameux huis clos.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Le fameux huis clos que je vous rappelle devrait...
10 on n'aura pas le choix de le faire, nous,
11 aujourd'hui. Puis vous avez posé la question hier
12 si on veut faire une preuve commune...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me STEVE CADRIN :

16 ... puis la réponse, c'est « non ».

17 LE PRÉSIDENT :

18 O.K.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Donc... Mais, c'est pas long. C'est une preuve qui
21 va durer cinq à dix minutes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Nous la ferons au retour du dîner.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parce qu'il y a une préparation de salle à faire...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je comprends.

5 LE PRÉSIDENT :

6 ... et d'un protocole que madame la greffière va
7 faire. Donc, nous allons prendre quinze (15)
8 minutes et commencer avec l'AREQ. Je vois quelqu'un
9 se lever. Est-ce que ça convient? Maître Hamelin,
10 ça convient avec...

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Bonjour. Oui, nous allons demander au panel de
13 s'installer. Je voulais juste préciser qu'à moins
14 que je me trompe, on n'a pas reçu encore
15 l'engagement numéro 1. Alors, je veux bien que mes
16 gens...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Ils vont s'installer. On va faire les
21 représentations, et caetera, mais ça touchait plus
22 particulièrement l'AREQ.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. C'est vrai que nous avons sauté cette
25 chronique.

1 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Coup de théâtre, il a été déposé il y a cinq
3 minutes.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 On va tenter de le regarder alors. Je vous
6 remercie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, moins vingt-cinq. On se retrouve à moins
9 vingt-cinq (10 h 35). Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Alors, bonjour, Monsieur le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui.

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Et, non, je ne suis pas maître Hamelin.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Ça va?

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 Nicolas Dubé pour l'AREQ. Ça va très bien. Merci.

24 Donc, sans plus tarder, je vais laisser madame la
25 greffière assermenter les témoins.

1 PREUVE DE L'AREQ

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce deuxième (2e)
4 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

5

6 SIMON LACROIX-VEILLEUX, conseiller analyste, ayant
7 une place d'affaires au 1800, rue Roy, Sherbrooke
8 (Québec);

9

10 ROBERT PARENT, directeur Hydro-Joliette, ingénieur,
11 ayant une place d'affaires au 614, boulevard
12 Manseau, Joliette (Québec);

13

14 CHRISTIAN LAPRISE, directeur Hydro-Sherbrooke,
15 ayant une place d'affaires au 1800, rue Roy,
16 Sherbrooke (Québec);

17

18 PIERRE FRÉCHET, chef de division Hydro-Sherbrooke
19 et secrétaire trésorier à l'AREQ, ayant une place
20 d'affaires au 1800, rue Roy, Sherbrooke (Québec);

21

22 CLAUDE BOUCHARD, directeur d'Hydro-Jonquière, ayant
23 une place d'affaires au 1710, rue Sainte-Famille,
24 Jonquière (Québec);

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Alors, Monsieur le Président, nous avons annoncé
6 trente (30) minutes dans la planification de
7 l'audience. Pour faire suite aux remarques
8 préliminaires de ma collègue, il y a l'enjeu du
9 délestage qui s'est ajouté. Donc, vous comprendrez
10 que nous allons un peu déborder du temps prévu. On
11 prévoit environ quarante (40) à quarante-cinq (45)
12 minutes au maximum.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est bien.

15 INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

16 Q. **[84]** Donc, sans plus tarder, je vais procéder aux
17 formalités d'adoption de la preuve déposée par
18 l'AREQ. Je vais commencer par vous, Monsieur
19 Laprise. Au dossier de l'AREQ, ont été déposés en
20 prévision de la présente audience les documents
21 suivants : la demande d'intervention de l'AREQ, C-
22 AREQ-0050, la preuve de l'AREQ en date du neuf (9)
23 octobre deux mille dix (2010) C-AREQ-0056, avec son
24 annexe B qui porte... qui est intitulée : « Tableau
25 sommaire des projets avec abonnement existant avec

1 puissance installée déjà en place ou entente écrite
2 avant le 7 juin [...] concernant l'usage
3 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
4 [...] »
5 (10 h 41)

6 L'AREQ a également déposé auprès de la
7 Régie et sous pli confidentiel et de manière
8 restreinte, les informations en lien avec les
9 quantités associées aux abonnements existants pour
10 démontrer le respect à l'article 7 des Tarifs et
11 Conditions provisoires pour un usage
12 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.
13 Donc, c'est l'annexe A de la preuve de l'AREQ qui
14 est la cote C-AREQ-0057.

15 Elle a également déposé, toujours sous pli
16 confidentiel et de manière restreinte, les pièces
17 justificatives aux fins de cette annexe A, soit les
18 pièces C-AREQ-0059 à C-AREQ-0079. Pour votre
19 information, la présentation PowerPoint
20 d'aujourd'hui a été déposée mardi sous la cote C-
21 AREQ-0082.

22 Monsieur Laprise, avez-vous participé ou
23 supervisé la preuve de l'AREQ, donc qui constitue
24 l'ensemble des documents dont je viens demander et
25 les adoptez-vous pour valoir comme étant votre

1 témoignage écrit?

2 M. CHRISTIAN LAPRISE :

3 R. Oui, j'ai participé et j'ai contribué.

4 Q. **[85]** Monsieur le Président, simplement pour vous
5 mentionner que dans le cadre de la demande de
6 sauvegarde présentée par le Distributeur, le CV de
7 monsieur Laprise a été déposé sous la cote C-AREQ-
8 0005. Alors, là, je vais y aller en bloc pour que
9 ça aille plus rapidement.

10 Monsieur Parent, Monsieur Bouchard,
11 Monsieur Fréchet et Monsieur Veilleux, à
12 l'exception du CV de monsieur Laprise, si je vous
13 posais les mêmes questions, adoptez-vous l'ensemble
14 des documents dont j'ai fait état pour valoir comme
15 votre témoignage écrit en la présente instance?

16 M. SIMON LACROIX-VEILLEUX :

17 R. Oui.

18 M. ROBERT PARENT :

19 R. Oui.

20 M. PIERRE FRÉCHET :

21 R. Oui aussi.

22 M. CLAUDE BOUCHARD :

23 R. Oui également.

24 Q. **[86]** Également pour votre information, Monsieur le
25 Président, les CV de messieurs Parent, Bouchard et

1 Fréchet ont été déposés dans le cadre de la demande
2 d'ordonnance de sauvegarde sous les pièces C-AREQ-
3 0013 à C-AREQ-0015 et nous avons déposé lundi
4 dernier le CV de monsieur Lacroix-Veilleux sous la
5 cote C-AREQ-0081.

6 Donc, ça complète l'adoption de la preuve
7 et, sans plus tarder, Monsieur Laprise, je vous
8 laisse débiter la présentation de l'AREQ.

9 M. CHRISTIAN LAPRISE :

10 R. Alors, bonjour Monsieur le Président, bonjour aux
11 Régisseurs. Nous sommes accompagnés du président de
12 l'AREQ, monsieur Steve Lussier, ici présent, qui
13 est aussi maire de Sherbrooke. Monsieur Lussier est
14 très intéressé et préoccupé par le sujet qui nous
15 concerne.

16 Alors, je vous fais grâce du plan de
17 présentation, qui sont les éléments de preuve
18 auxquels on a ajouté le délestage. En guise
19 d'introduction, on désire vous mettre en contexte,
20 qui est arrivée particulièrement l'automne passé,
21 en octobre-novembre, une nouvelle technologie qui
22 s'appelait tantôt les mineurs, tantôt le
23 blockchain, tantôt les centres de données, puis les
24 membres de l'AREQ se sont rapidement consultés afin
25 de voir une opportunité de développement économique

1 pour nos régions.

2 Évidemment, étant donné la demande qui se
3 passait, il y avait un besoin de répondre
4 rapidement puis le délestage est vite devenu une
5 solution parce que, si dans une artère on veut un
6 bâtiment, eh bien, facilement, on peut allouer une
7 capacité si on déleste. Alors, c'est devenu vite un
8 filtre, on a développé une convention qu'on s'est
9 partagée. Cette convention-là visait à éviter des
10 risques pour nos - on est public, les RM - alors il
11 y avait un filtre afin de limiter les pertes
12 financières et aussi limiter la charge sur le
13 réseau.

14 Alors, cette convention-là a été présentée
15 aux conseils municipaux et les citoyens, qui sont
16 représentés par les conseils municipaux, ont
17 accepté ces engagements-là puis ça a été fait dans
18 les règles du jeu puis dans un aspect légal qui a
19 été regardé.

20 Alors, les ententes avec les clients ont
21 été plutôt innovantes et sont en lien avec le Plan
22 énergétique et le Décret - mais dans ce temps-là il
23 n'était pas là - dans un esprit gagnant-gagnant
24 puis ça résulte aujourd'hui en deux cent dix
25 mégawatts (210 MW).

1 Alors, ça démontre la compétence des RM
2 dans la gestion, l'administration, la tarification,
3 l'exploitation, l'opération de leur système
4 d'électricité, dont le délestage qu'il est question
5 ici.

6 Q. **[87]** Sautons au premier sujet, Monsieur Laprise,
7 les abonnements existants au sein des réseaux
8 municipaux. Quelle est la position de l'AREQ sur ce
9 sujet suite à la décision de la Régie D-2018-084.
10 (10 h 46)

11 R. En fait, dans le processus il y avait deux cent
12 cinquante-sept mégawatts (257 MW) de présentés, le
13 résultat est deux cent dix (210 MW), j'arrondis à
14 quelques... à point soixante-quinze (0,75). Dans ce
15 deux cent dix mégawatts (210 MW) il y a seize point
16 cinq (16,5) qui est en dessous de la définition de
17 puissance installée, qui est le paragraphe 7a). Et
18 197, sous confirmation écrite avant le sept (7)
19 juin, qui est le paragraphe 7b).

20 Il est important de souligner que notre
21 position c'est que la reconnaissance des
22 abonnements existants des RM par la Régie doit
23 avoir le même traitement que ceux existants du
24 Distributeur. Alors hors du bloc, renouvelable,
25 avec les mêmes droits acquis. C'est notre position.

1 Q. **[88]** Un des sujets faisant partie de l'étape 2 du
2 présent dossier est la création d'une nouvelle
3 catégorie de consommateurs pour usage
4 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.
5 Quelle est la position de l'AREQ sur ce sujet?

6 R. En fait, l'AREQ se remet à la discrétion de la
7 Régie. Les réseaux, les RM, pour abrégé, ne
8 consomment pas d'électricité. Les RM devraient
9 continuer d'être approvisionnés par le Distributeur
10 au tarif LG, afin de préserver le modèle
11 d'affaires.

12 Q. **[89]** Vous avez parlé du délestage dans votre
13 introduction. Les contrats conclus avec les clients
14 des réseaux municipaux pour un usage
15 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
16 contiennent-ils des modalités de délestage? Si oui,
17 je vais vous demander de les expliquer de manière
18 générale, sans rentrer dans le détail des contrats
19 qui ont été conclus avec chaque client, puisqu'ils
20 ont été déposés sous pli confidentiel.

21 R. Alors en moyenne, l'ensemble des contrats donne une
22 interruption à quatre-vingt-dix pour cent (90 %).
23 Certains sont à quatre-vingt-quinze (95 %),
24 d'autres à soixante-quinze (75 %). La plage varie
25 de trois cents (300 h) à mille heures (1000 h)

1 interruptibles. En fait, selon le réseau, les
2 besoins en heures étaient différents, alors
3 certains c'est quatre cents (400 h). Le délestage
4 est géré par les RM, c'est en sus des charges
5 interruptibles par les RM.

6 En fait, ce qu'il faut savoir, il y a déjà
7 beaucoup de délestage qui est appliqué en temps
8 réel avec le biénergie domestique, le DT. Le BT,
9 qui est préservé dans certains réseaux, qui est le
10 biénergie commercial, il existe aussi des
11 programmes de génératrice d'urgence, centrale de
12 production, qui sont optimisées pour le délestage.
13 Les édifices municipaux, afin de réduire la charge
14 à la pointe et même la variation de tension. Cet
15 ensemble-là présentement représente une capacité de
16 délestage de cent vingt-trois mégawatts (123 MW).
17 C'est déjà existant, avant la crypto.

18 L'objectif de gérer avec le délestage des
19 pointes, en incluant la crypto, bien sûr, ça sert
20 de contrôle de puissance de la pointe pour les
21 réseaux municipaux, mais ça vient aussi faire la
22 même chose sur le réseau intégré du Distributeur.
23 En fait, le résultat de l'ensemble de l'oeuvre
24 donne, pour le deux cent dix mégawatts (210 MW),
25 trente et un point quatre mégawatts (31,4 MW)

1 estimés sur la pointe de l'ensemble du réseau
2 intégré.

3 Q. [90] En réponse à la question 3.1 de la Régie dans
4 sa demande de renseignements numéro 3, pour les
5 fins des notes sténo, à la pièce B-0049, le
6 Distributeur mentionne que toutes les charges
7 découlant des abonnements existants du
8 Distributeur, donc le bloc de cent cinquante
9 mégawatts (150 MW), et des abonnements des réseaux
10 municipaux, le deux cent dix mégawatts (210 MW),
11 ainsi que des abonnements qui découleront
12 éventuellement d'un bloc d'énergie dédiée, s'il a à
13 être approuvé par la Régie à hauteur de trois cents
14 mégawatts (300 MW), seront interruptibles à la
15 demande du Distributeur. Quelle est la position de
16 l'AREQ à cet égard-là? Autrement dit, quelle est la
17 position de l'AREQ à ce que ce soit le Distributeur
18 qui a le doigt sur le bouton pour contrôler le
19 délestage?

20 R. En fait, dans un premier temps, notre position est
21 que les tarifs et conditions, pour un usage
22 cryptographique, est censé être à l'étape 3.
23 C'était notre position, qu'on a expliquée. La
24 reconnaissance aussi de la Régie des abonnements
25 existants inclut tarifs et conditions actuels.

1 Alors ça devrait être inclus déjà par les réseaux
2 municipaux. Évidemment, de prendre le contrôle du
3 délestage, ça porte atteinte à la compétence des RM
4 au niveau de l'exploitation de notre réseau et de
5 notre rentabilité puis les RM gèrent le délestage
6 depuis... depuis toujours au sein de leur réseau
7 sans intervention du Distributeur déjà à la hauteur
8 de cent vingt-trois mégawatts (123 MW).

9 (10 h 51)

10 Q. **[91]** Quelles sont les conséquences pour les réseaux
11 municipaux mais également pour le réseau du
12 Distributeur que le délestage des charges ayant
13 recours à la technologie des chaînes de blocs soit
14 effectué à la demande du Distributeur et non
15 contrôlé par les réseaux municipaux?

16 R. En fait, on va vous le démontrer par des graphiques
17 mais ça comprenait la gestion de la pointe au sein
18 des RM mais aussi du Distributeur. En fait, sans
19 vouloir vous l'expliquer, mais de façon générale,
20 les heures disponibles de délestage actuel ne
21 permettent pas, si on gère différemment le
22 délestage, de compenser la crypto si on ne le gère
23 pas nous-mêmes, puis on va vous expliquer pourquoi.

24 Alors, par conséquent, il y a un risque de
25 dépassement de limite d'exploitation avec le

1 Transporteur... le Distributeur parce que c'est le
2 Transporteur qui nous interconnecte, ça pourrait
3 compromettre la fiabilité dans certains cas. Il y a
4 deux éléments, par exemple, qu'on peut vous
5 mentionner. Lors de charges en hiver, lors d'une
6 panne, une maison qui perd l'électricité pendant
7 une heure, lorsque... la reprise en charge, elle
8 peut être à cent cinquante (150), deux cents pour
9 cent (200 %) de demandes de charge. Alors, une
10 façon de réalimenter un quartier va être de
11 délester pour pouvoir permettre de prendre la
12 surcharge sur le réseau. Alors, ça permet de
13 rétablir la charge plus rapidement. Et plus on
14 ralentit la reprise de charge, plus que ça devient
15 un défi.

16 L'autre élément, le délestage est intégré
17 dans notre réseau. Une artère qui a du délestage
18 dessus est déjà calculée de façon à se suffire pour
19 un quartier, alors, si le délestage est enlevé,
20 bien, on ne peut pas tenir compte de cette
21 charge-là dans notre réseau intégré à nous. En
22 fait, ça augmente, évidemment, les coûts
23 d'approvisionnement des RM, c'est une optimisation,
24 puis la gestion du délestage, puis c'est ce qu'on
25 va vous démontrer dans les prochains plans, c'est

1 que c'est contre-productif. Il y a comme... au lieu
2 d'une synergie d'options qui se... c'est plutôt une
3 contre-production entre le délestage du RM de la
4 crypto versus celui que prendrait le Distributeur.

5 Q. [92] Donc, vous le mentionnez à la dernière puce :

6 Le délestage effectué par le
7 Distributeur serait contre-productif
8 avec le délestage fait par les réseaux
9 municipaux.

10 Êtes-vous en mesure d'illustrer votre réponse?

11 R. En fait, je vais céder la parole à monsieur Parent
12 qui va vous illustrer le concept.

13 M. ROBERT PARENT :

14 R. Alors, bonjour. Alors, nous allons voir deux
15 diagrammes. Le premier, on fait l'hypothèse que
16 c'est Hydro-Québec Distribution qui a pris le
17 contrôle du délestage de la cryptomonnaie.
18 Simplement dire en préalable que les réseaux
19 municipaux font partie du réseau intégré du Québec,
20 on fait... on est un petit récipient dans le gros
21 récipient, et lorsque les réseaux municipaux sont
22 en pointe, le réseau intégré est aussi en pointe.

23 Alors, on va commencer à regarder le
24 diagramme. Si on prend les encadrés, on voit que
25 c'est des... des puissances qui sont la somme

1 des... des puissances maximales appelées des
2 réseaux municipaux dans certains contextes que je
3 vais expliquer au fur et à mesure. Les flèches
4 indiquent la direction, ça s'ajoute ou ça se
5 soustrait, ainsi que l'amplitude.

6 Alors, commençons à regarder les éléments
7 du graphique. Alors, je vais vous inviter à
8 regarder les premiers encadrés en haut à gauche. On
9 parle ici de mille deux cents mégawatts (1200 MW)
10 environ, ce mille deux cents mégawatts (1200 MW)
11 est constitué de la puissance en pointe de la somme
12 des réseaux municipaux. Donc, on additionnerait
13 tous nos réseaux municipaux, toutes les pointes,
14 alors, ça représente mille quatre-vingt-un (1081),
15 et le cent vingt-trois mégawatts (123 MW) qui est
16 indiqué, c'est le cent vingt-trois mégawatts (123
17 MW) de charges délestages que monsieur Laprise
18 vient de vous mentionner, ainsi, si les réseaux ne
19 font rien sur leurs réseaux, on laisse aller la
20 demande. C'est ce qu'Hydro-Québec Distribution, ou
21 pour les approvisionnements, c'est la puissance qui
22 serait vue par les appros.

23 (10 h 56)

24 Maintenant, étant donné que les réseaux
25 municipaux gèrent une partie de leur puissance, on

1 va soustraire le cent vingt-trois mégawatts
2 (123 MW) et on obtient ce que voit Hydro-Québec sur
3 le réseau. Donc mille quatre-vingt-un mégawatts
4 (1081 MW).

5 C'est le point de consigne aussi qui sera
6 établi par nos différents systèmes de délestage.
7 Alors, les systèmes de délestage ont des
8 automatismes, ont des protocoles qui visent à
9 limiter la puissance. Le but étant d'améliorer le
10 fameux facteur d'utilisation de notre consommation,
11 bien plutôt de l'énergie qu'on distribue à nos
12 clients pour le but d'optimiser la facturation.
13 Donc, on a des systèmes de régulation, un petit peu
14 comme un thermostat, je dirais, pour la température
15 d'une pièce. Donc, ici, on régule la puissance.

16 Bon. Maintenant, que se passe-t-il si on
17 ajoute les charges cryptographiques? Dans ce cas,
18 on imagine qu'Hydro-Québec Distribution, qui a la
19 mainmise sur, je dirais, sur cette charge, n'estime
20 pas pour le moment que c'est nécessaire pour ces
21 approvisionnements parce que le coût
22 d'approvisionnement est bas, parce qu'il y a de la
23 disponibilité ou autres, et caetera. Alors donc,
24 les charges cryptographiques ne sont pas délestées.
25 Alors, elles viennent se rajouter aux mille quatre-

1 vingt-un (1081). Parce que ce n'est pas nous qui
2 avons le contrôle.

3 Alors, on va créer, je dirais, une
4 surpointe de mille deux cent quatre-vingt-dix
5 mégawatts (1290 MW). Maintenant, cette puissance-là
6 va avoir été enregistrée par les compteurs. C'est
7 le maximum appelé. Et maintenant, nos systèmes
8 automatiques, les systèmes de délestage vont dire,
9 bon, bien, maintenant, de nouveaux points de
10 consigne, la nouvelle température de la pièce qu'on
11 a à gérer, c'est mille deux cent quatre-vingt-dix
12 mégawatts (1290 MW).

13 Alors, un peu plus tard, on peut dire la
14 journée suivante, le coût des appros a doublé, pour
15 une raison que je ne peux pas vous donner
16 actuellement. C'est une hypothèse. Donc, un coût
17 d'appro vient d'augmenter le lendemain. Nous, la
18 veille, on a tiré mille deux cent quatre-vingt-dix
19 mégawatts (1290 MW). Et le lendemain, Hydro-Québec
20 dit, bien, c'est le temps de délester la
21 cryptographie, alors on va appliquer le quatre-
22 vingt-quinze pour cent (95 %), et ça va devenir
23 mille quatre-vingt-onze mégawatts (1091 MW) la
24 valeur de la somme des puissances sur les réseaux
25 municipaux.

1 Ce qui se passe, c'est que les systèmes
2 automatiques, la régulation de puissance va dire,
3 bien, moi, le point de consigne est à mille deux
4 cent quatre-vingt-dix (1290 MW), je suis rendu à
5 mille quatre-vingt-onze (1091 MW). Pourquoi on
6 garderait nos charges interruptibles? Les charges
7 interruptibles, ce sont des charges, comme le
8 disait monsieur Laprise, qui peuvent représenter
9 une production par génératrice, représenter des
10 pertes de ventes au niveau de la biénergie. Bon.
11 Alors donc, il y a des coûts à ça. Ce n'est pas
12 gratuit.

13 Alors donc, le système va remettre ces
14 charges-là en place parce que son point de consigne
15 est mille deux cent quatre-vingt-dix (1290 MW).
16 Alors, il y a de la marge de manoeuvre. On remet
17 cent vingt-trois (123). Alors donc, le réseau
18 municipal va se restabiliser à mille deux cent
19 quinze mégawatts (1215 MW). Donc, alors qu'Hydro-
20 Québec va s'attendre à avoir mille quatre-vingt-
21 onze (1091 MW), en réalité, il va obtenir mille
22 deux cent quinze (1215 MW).

23 On voit sur ce graphique que les deux
24 flèches sont opposées. Donc, un vient réagir à
25 l'encontre de l'autre. Et c'est ce qui va se

1 produire si le contrôle de la charge
2 cryptographique est fait exclusivement par Hydro-
3 Québec.

4 Aussi, dans nos contrats, on a prévu que
5 nos charges, avec nos clients, soient pour une
6 certaine durée de trois cents à mille (300-1000)
7 heures. Alors, si on vient en prendre trois cents
8 (300) de ces heures-là, nous, qu'est-ce qui nous
9 garantit qu'on va avoir assez d'heures pour
10 maintenir nos charges qu'on avait prévues. Alors,
11 c'est sûr qu'on n'aura pas ce nombre d'heures-là.
12 Et c'est pourquoi on va atteindre le mille deux
13 cent quatre-vingt-dix mégawatts (1290 MW).

14 (11 H 02)

15 Maintenant, passons à l'acétate suivante.

16 Ici, c'est pour vous démontrer quel sera le
17 résultat pour un délestage effectué par les réseaux
18 municipaux.

19 D'abord, on va commencer avec le niveau de
20 puissance sans délestage des charges qui ne sont
21 pas cryptographiques sur les réseaux municipaux à
22 mille deux cent quatre (1204), c'est le même point
23 de départ que le graphique précédent. Là-dessus, on
24 ajoute les nouvelles charges cryptographiques qu'on
25 va pouvoir mettre interruptibles. Alors, ça monte

1 le potentiel à mille quatre cent quinze mégawatts
2 (1415 MW).

3 Alors, comment le réseau municipal, lui, va
4 fixer son point de consigne? Alors, il va faire le
5 calcul suivant : j'ai un potentiel de délestage des
6 charges cryptographiques d'environ cent quatre-
7 vingts mégawatts (180 MW) que les réseaux
8 municipaux vont pouvoir appliquer. En plus, j'ai
9 les charges autres que cryptographiques, les autres
10 charges municipales, qui valent pour cent vingt-
11 trois mégawatts (123 MW), ce qui fait que le point
12 de consigne qui va être l'objectif des réseaux
13 municipaux est de mille cent douze mégawatts
14 (1112 MW).

15 Et là, on remarquera que les deux flèches
16 ne se soustraient pas mais s'additionnent. Donc, ça
17 a un effet positif sur le bilan et ça nous permet
18 d'aller chercher une différence entre le premier
19 cas où on était dans le graphique précédent -
20 excusez-moi je cherche mon chiffre - mille deux
21 cent quinze mégawatts (1215 MW) versus celui-ci à
22 la fin où on obtient mille cent douze (1112).

23 Donc, entre les deux, je choisirais celui
24 qui est le plus efficace et qui va donner le
25 meilleur résultat sur les approvisionnements, soit

1 le délestage par les réseaux municipaux. Merci.

2 Q. [93] Donc Monsieur Laprise, je crois qu'il y a un
3 prochain tableau sur lequel vous voulez commenter?

4 M. CHRISTIAN LAPRISE :

5 R. Oui, merci. En fait, voici un exemple de profil
6 pour une situation de la pointe du vingt-huit (28)
7 décembre deux mille dix-sept (2017). Puis le
8 phénomène à observer, en fait, la ligne bleue du
9 bas est la charge vue par le Transporteur ou le
10 Distributeur, ou par le réseau RM. En pointillé, ce
11 qui s'additionne, c'est ce qui a été délesté cette
12 journée-là, par le RM, avec le, pas le cent vingt-
13 trois (123) dans ce cas-ci, c'est soixante-dix
14 mégawatts (70 MW).

15 Si on ajoute la crypto puis qu'il est
16 délesté par le Distributeur, alors la charge en
17 rouge va vraiment s'additionner sur la charge du
18 réseau, au lieu d'être contrôlée pour faire une
19 ligne plate à cinq cent vingt-cinq mégawatts
20 (525 MW). Puis évidemment, là, on fait un exemple
21 où le Distributeur fait un délestage.

22 Eh bien, nous on doit gérer le délestage
23 qu'il nous reste de façon à éviter les pointes
24 autour de la crypto. Alors, vous voyez en orange le
25 petit pointillé où on va appliquer, en général, le

1 délestage, mais ces heures-là, ne feront pas une
2 disponibilité pour le Distributeur afin de voir la
3 totalité du délestage de la crypto.

4 Ça, c'est un cas précis afin de vous
5 illustrer le concept des vecteurs qui
6 s'additionnent versus ceux qui se soustraient.
7 Alors, ça vous donne un cas précis.

8 Alors, en conclusion de l'exemple de
9 monsieur Parent, puis l'exemple précis, pour
10 l'ensemble de l'AREQ, la pointe délestée par les RM
11 donne mille cent mégawatts (1100 MW). La pointe
12 délestée par le Distributeur donne un écart pour un
13 total à mille deux cents mégawatts (1200 MW), pour
14 un écart de cent mégawatts (100 MW).

15 En fait, peut-être un exemple qui peut vous
16 illustrer que souvent les gens ont vécu, imaginez
17 une aire ouverte qu'il y a deux thermostats qui se
18 compétitionnent un peu. On va les mettre au même
19 set point puis la maison elle chauffe les pièces
20 qui sont à aire ouverte. Puis là, que le
21 Distributeur dirait moi je vais contrôler une des
22 plinthes parce que je veux vraiment éliminer la
23 charge là, puis il va baisser le thermostat. Mais
24 l'autre thermostat qui est dans la même pièce va
25 compenser. Alors, évidemment, vu de l'externe, si

1 on mesure l'électricité à la plinthe électrique,
2 elle va disparaître, cette charge. Mais la maison,
3 il va y avoir une compensation que la charge va
4 rester la même parce que l'autre plinthe va juste
5 avoir doublé pratiquement en puissance pour
6 compenser dans la pièce. Alors c'est une métaphore
7 pour vous montrer l'exemple de ce qui se passe dans
8 un cas intégré dans les réseaux.

9 (11 h 06)

10 Alors le délestage, ça répond aux
11 préoccupations exprimées par la Régie, le délestage
12 par les RM, afin de sécuriser les
13 approvisionnements du Québec, mais en plus
14 d'enlever la pression sur le système de transport.
15 Alors ça vient sécuriser aussi cet aspect-là.

16 Q. **[94]** Au point 5 de votre présentation, il y avait
17 la création du bloc d'énergie dédié, quelle est la
18 position de l'AREQ à ce sujet?

19 R. Bon, l'AREQ prend acte de la position du
20 Distributeur quant à la création du bloc de trois
21 cents (300 MW) ou de cinq cents (500 MW). Les
22 clients des RM, notre position c'est qu'on puisse y
23 participer sans discrimination afin de
24 participer... l'ensemble du territoire qu'il puisse
25 participer. On s'entend que selon les capacités

1 déjà allouées, ça peut changer... ça donne peut-
2 être moins d'intérêt, mais pour certains il y a un
3 intérêt certain.

4 Q. [95] Dans l'éventualité où la régie accepte la
5 création d'un tel bloc, l'AREQ mentionne être
6 favorable à un fractionnement du bloc en fonction
7 de la taille des clients. Pouvez-vous expliquer
8 quels seraient les avantages d'un tel
9 fractionnement, de votre point de vue?

10 R. Bien en fait le fractionnement assure la
11 participation de petits joueurs, ça vient augmenter
12 le ratio mégawatts/emploi, ça vient favoriser peut-
13 être, dans certains cas, l'innovation, mais une
14 chose est certaine, ça vient favoriser la
15 diversité. Puis on voit des projets émerger de
16 chauffage de bâtiment, de réseau intégré de serre.
17 Puis ça vient aussi répondre aux préoccupations du
18 gouvernement de... en ce qui concerne la création
19 d'emplois.

20 Puis peut-être un élément supplémentaire,
21 ça vient comme distribuer de la charge sur le
22 réseau, puis optimiser les endroits qu'il y a des
23 bonnes capacités, mais il n'a pas de demande. Alors
24 ça vient éviter des frais de transport.

25 Q. [96] Quant aux éléments du processus de sélection

1 pour le bloc, aux réponses 2.3 et 7.3 de la demande
2 de renseignements numéro 3 de la Régie, donc
3 toujours la pièce B-0049. Le Distributeur mentionne
4 que pour soumissionner au bloc d'énergie, les
5 réseaux municipaux devront présenter une demande
6 conjointe, avec leur client. Quelle est la position
7 de l'AREQ sur ce sujet?

8 R. En fait, préalablement, il est certain qu'il faut
9 une attestation des RM pour qu'un client puisse
10 s'installer sur le réseau, en termes de processus.
11 Puis l'attestation est à deux niveaux ou du moins
12 en deux éléments. Une pour la capacité disponible,
13 puis l'autre pour les garanties financières puis
14 aussi opérationnelles, dont le délestage.

15 On comprend qu'il y a un autre volet
16 important, qui est le nouvel appel d'offres en
17 termes de développement économique, garantie
18 financière supplémentaire là aussi. Alors il y a
19 comme deux éléments : le client a un canal avec le
20 RM pour des obligations et d'autres obligations
21 avec Hydro-Québec Distribution par rapport à
22 l'appel d'offres.

23 Alors en aucun temps le RM est imputable
24 pour le client. Il y a des responsabilités
25 partagées. Le client doit faire les choses, puis

1 s'il y a des ajustements, bien sûr, de comment le
2 faire, bien ça pourra être discuté à l'étape 3.

3 Q. [97] Et un autre sujet que vous aviez annoncé est
4 le prix de la composante en énergie pour un
5 abonnement à un éventuel bloc d'énergie dédié. À
6 nouveau, quelle est la position de l'AREQ sur ce
7 sujet?

8 R. En fait, le bloc dédié, on comprend, c'est vraiment
9 pour le bloc dédié notre commentaire. Et on
10 comprend que l'appel d'offres il y a une composante
11 de majoration, puis le souci qu'on vous partageait
12 c'est qu'on souhaite que la majoration ne soit pas
13 un frein à l'industrie. Il faut que ce soit quelque
14 chose qui amène les bonnes entreprises qui ont un
15 plan d'affaires, pas juste ceux qui veulent miner à
16 court terme. Alors c'était notre souci
17 particulièrement qui était mentionné.

18 (11 h 12)

19 On a toutefois une préoccupation, on sait
20 que ça sera discuté à l'étape 3 mais du fait de le
21 cascader ou de le lier automatiquement aux clients
22 existants par rapport à l'appel d'offres, on a une
23 préoccupation par rapport à ça.

24 Q. [98] Et finalement, quant au tarif dissuasif,
25 quelle est la position de la l'AREQ?

1 R. En fait, à date, et ça sera... ça sera et ça serait
2 adopté comme le tarif comme étant la solution ou la
3 réponse pour limiter les « appro », nous, on est...
4 on est disposé à appliquer le même tarif afin
5 d'utiliser cette forme de solution-là, d'ailleurs,
6 la majorité ou du moins plusieurs réseaux l'ont
7 déjà appliquée, puis si on fait comme la même
8 solution, bien, on considère que ça répond aux
9 préoccupations de la Régie puis de sécuriser les
10 approvisionnements puis autant pour limiter la
11 pression pour les RM que le Distributeur et le
12 Transporteur.

13 Q. [99] Monsieur Laprise, on a entendu lors du
14 témoignage du Distributeur que les pointes des
15 réseaux municipaux étaient généralement
16 coïncidentes avec les pointes du Distributeur, à
17 mon souvenir, c'est monsieur Zayat qui a témoigné à
18 cet effet-là, avez-vous un exemple récent, concret
19 qui pourrait démontrer cette affirmation?

20 R. En fait, on a analysé pour la saison passée nos...
21 là, c'est l'exemple Hydro-Sherbrooke, on a pris les
22 sept appels du GDP puis on les a regardés par
23 rapport à notre délestage, alors, il y a six appels
24 qu'on était à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)
25 de délestage, il y a un appel qu'on était à

1 vingt-cinq pour cent (25 %) de délestage. Ce qu'il
2 faut savoir sur cet appel-là, il y a eu deux
3 appels, bien, dans la même journée, un matin... le
4 matin, on était à quatre-vingt-quinze pour cent
5 (95 %), ça nous a donné une pointe, et le soir, le
6 même appel, on avait pas besoin d'autant de
7 délestage pour respecter la même pointe, alors, on
8 était à vingt-cinq pour cent (25 %). Alors, ça
9 démontre que c'est très coïncidant.

10 D'ailleurs... d'ailleurs, ce qu'il faut
11 savoir, étant donné qu'on déleste beaucoup plus
12 d'heures, bien, il y a plus de possibilités que ça
13 soit aussi coïncidant.

14 Q. [100] Durant la pause, on a eu l'opportunité de
15 prendre connaissance de la réponse du Distributeur
16 à l'engagement numéro 1, avez-vous un commentaire à
17 formuler quant à la réponse fournie par le
18 Distributeur?

19 R. En fait, notre compréhension est que le délestage,
20 s'il doit être fait par le Distributeur, chose...
21 chose en fait qui est... Dans un premier temps, les
22 clients ont été acceptés sans investissement
23 nécessaire mais s'il y a du délestage fait par le
24 Distributeur, on comprend qu'il pourrait y avoir
25 des investissements nécessaires par le

1 Distributeur, bien, le Transporteur, alors que si
2 c'est nous qui le faisons, il n'y a pas
3 d'investissements nécessaires, c'est déjà inclus,
4 c'est déjà fait.

5 Q. **[101]** Monsieur le Président, la présentation tire à
6 sa fin, il y a un dernier élément que je voudrais
7 couvrir. Lors de l'audience, on a eu la
8 confirmation que le Distributeur reconnaissait les
9 deux cent dix virgule soixante-quinze mégawatts
10 (210,75 MW) plus ou moins un (1) mégawatt, on a eu
11 des discussions avec le Distributeur, sans rentrer
12 dans les... le contenu des documents confidentiels
13 qui ont été déposés, il y a un différend par
14 rapport à un client qui est le client Coop 8 qui se
15 retrouve à la pièce C-AREQ-0075, il est identifié
16 au tableau C-AREQ-0063, essentiellement c'est un
17 client résidentiel de cinq cents kilowatts
18 (500 kW), on ne parle pas d'une... d'une grande
19 quantité mais on doit faire... on doit vous
20 soumettre le cas pour que vous puissiez décider
21 éventuellement au fond, donc, j'inviterais monsieur
22 Simon Lacroix-Veilleux simplement à faire une brève
23 chronologie des... des faits. En plaidoirie, nous
24 allons vous plaider, vous argumenter parce que ce
25 client-là, le Coop 8, devrait faire partie de

1 l'article 7 des tarifs et conditions de services
2 provisoires adoptés par la Régie et à la suite du
3 témoignage de monsieur Veilleux, je vais déposer
4 une pièce additionnelle sous pli confidentiel pour
5 compléter la pièce Coop 8.

6 M. SIMON LACROIX-VEILLEUX :

7 R. Oui. Donc, pour vous mettre en contexte, la
8 situation est survenue avant la décision
9 provisoire, donc, la date du treize (13) juillet.
10 Avant cette date, pour ce niveau de charge, la
11 confirmation écrite formelle de la part de... de
12 part et d'autre c'était pas nécessaire, c'était pas
13 dans les processus d'affaires, je dirais
14 (11 h 16)

15 Donc, on parle aussi client Coop-8, c'est
16 un client résidentiel et on parle d'une charge de
17 cinq cents kilowatts (500 kW). Pour la trame
18 factuelle, qu'est-ce qui est arrivé le trente (30)
19 mai deux mille dix-huit (2018), donc il y a eu un
20 appel téléphonique. Le client demande au réseau
21 quelle capacité pourrait être installée chez lui. À
22 ce moment-là, le réseau confirme verbalement pour
23 cinq cents kilowatts (500 kW) et le client accepte.
24 Au niveau des documents, ce qu'on vous a fourni
25 puis ce qu'on va fournir incessamment, le trente et

1 un (31) mai le réseau dépose une demande à Info-
2 Excavation pour l'installation d'un poteau
3 électrique. Le premier (1er) juin, le réseau reçoit
4 la demande d'alimentation et déclaration de travaux
5 de l'électricien mandaté par le client pour cinq
6 cents kilowatts (500 kW). Le quatre (4) juin, le
7 réseau émet les plans de travaux pour construction.
8 Les travaux débutent le sept (7) et se terminent le
9 huit (8). Donc, on peut convenir que si les travaux
10 ont été terminés le huit (8), il y avait
11 nécessairement un consentement de part et d'autre
12 avant le sept (7).

13 Selon nous, il ne fait aucun doute que ce
14 client-là devrait être considéré comme un
15 abonnement existant, mais vu la position du
16 Distributeur, nous allons nous en tenir au jugement
17 de la Régie là-dessus.

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Q. **[102]** Donc, je vais voir à déposer la demande de la
20 Coopérative à Info-Excavation pour compléter la
21 pièce Coop-8, qui est la pièce C-AREQ-0065. Je ne
22 sais pas si vous voulez que je la dépose à madame
23 la greffière immédiatement ou si vous voulez qu'on
24 le fasse sur le SDÉ-999 plus tard aujourd'hui, là?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Plus tard au SDÉ-999 vous avez dit.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Oui.

5 Allez-y, oui.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Parfait, je vais quand même remettre une copie à
8 mon confrère.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui, et dites-moi, vous avez demandé que la Régie
11 tranche.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Éventuellement je voulais juste mettre la trame
14 factuelle en preuve et lors des plaidoiries, avec
15 la trame factuelle et la pièce, nous allons faire
16 l'argumentation pour que vous puissiez décider au
17 fond.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et je présume que maître Tremblay va également
20 argumenter là-dessus, pourquoi ils ne sont pas
21 d'accord.

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 J'espère que non, mais on ne sait jamais.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Non, pourquoi ils ne sont pas d'accord. C'est ce

1 que je demandais.

2 Me NICOLAS DUBÉ :

3 O.K.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci.

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Donc, ça termine, je n'ai plus de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ça conclut. Merci, Maître Dubé. Donc, les
10 intervenants, il y a certains intervenants qui
11 avaient prévu des questions alors je vois le
12 premier, Maître Falardeau, pour l'ACEFQ.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

14 Q. **[103]** Monsieur le Président, Denis Falardeau pour
15 l'ACEF de Québec. Dans un premier temps, c'est
16 simplement une question... je suis un peu profane,
17 là, c'est parce que depuis le début on parlait
18 d'effacement. Vous, vous parlez de délestage. Est-
19 ce qu'on... est-ce que c'est des synonymes ou...
20 c'est quoi la différence entre les deux?
21 L'effacement c'est, comment dire, à la demande du
22 Distributeur, il y a une entente au préalable,
23 c'était déjà prévu d'avance qu'un client retire...
24 cesse son activité. Le délestage est-ce que c'est
25 la même chose ou si c'est vraiment de façon

1 générale? Comment vous le parliez tout à l'heure,
2 il y a un quartier qui est délesté pour maintenir,
3 là, éviter qu'il y ait des surcharges, ainsi de
4 suite. Ça fonctionne comment le délestage?

5 M. CHRISTIAN LAPRISE :

6 R. En fait, c'est vraiment des synonymes, là. C'est
7 pas... ça ne consiste à mettre des gens en panne,
8 ça consiste vraiment à effacer la pointe. Par
9 contre, pour le quartier, c'est que c'est déjà
10 inclus dans une calibration de réseau. Alors si le
11 délestage, on n'en tient pas compte pour l'ensemble
12 du réseau, bien on surcharge le réseau.

13 Q. **[104]** O.K. Donc, dans votre présentation tout à
14 l'heure, là, quand vous parliez, là, de délestage,
15 puis c'était vraiment spécifique, là, on parlait de
16 l'industrie de cryptographie, là on parlait
17 d'effacement, là.

18 R. On parlait d'effacement...

19 Q. **[105]** O.K.

20 R. ... parce que là on parle d'une pointe.

21 Q. **[106]** Bon, parfait.

22 R. Mais dans ce cas-ci, elle est contre-productive à
23 cause des vecteurs qui ne s'additionnent pas, mais
24 qui se soustraient.

25 Q. **[107]** O.K. Parfait. Donc, là on comprend qu'une

1 entreprise qui veut aller chez vous, ça fonctionne,
2 mais il y a des exigences en deux couches. La
3 première couche c'est celle du Distributeur et la
4 deuxième c'est la vôtre. Et là, je comprends que du
5 côté de l'effacement, ce qu'on appelle chez vous le
6 délestage, c'est la même exigence, c'est que
7 l'entreprise doit se conformer à cette demande-là,
8 à cette exigence-là. Est-ce que ça se peut que dans
9 certains réseaux municipaux cette exigence-là ne
10 soit pas prévue, c'est-à-dire qu'une entreprise de
11 cryptomonnaie, par exemple, pourrait aller dans un
12 de vos réseaux et n'aurait pas cette obligation-là
13 d'effacement ou de délestage comme vous dites?

14 (11 h 22)

15 R. Dans les cas réglés qui sont de deux cent dix
16 mégawatts (210 MW), il y a un cas qu'il n'y a pas
17 de délestage, qui a été convenu comme ça. Mais tous
18 les réseaux appliquent cette méthode-là ou cette
19 solution-là pour ce type d'usage-là présentement.

20 Q. **[108]** Comme vous l'avez démontré dans votre
21 présentation, là, j'ai compris que lorsqu'il y a
22 pointe dans le réseau général du Distributeur, il y
23 a pointe chez vous en même temps, c'est synchrone.
24 Est-ce que c'est possible que la situation suivante
25 arrive, il y a nécessité d'effacement du côté du

1 Distributeur mais que, chez vous, il n'y ait pas
2 son équivalent, c'est-à-dire que vous... la
3 cryptomonnaie ne s'efface pas ou s'efface dans un
4 autre temps que de façon synchronisée avec le
5 Distributeur?

6 R. Pourriez-vous reposer votre question?

7 Q. [109] C'est parce que, dans le fond, vous avez
8 présenté tout à l'heure, là il y avait comme une
9 espèce de synchronisme, il y a une pointe du côté
10 du Distributeur avec un message vous demandant de
11 réduire, bien, de délester, comme vous dites, de
12 votre côté aussi, mais est-ce que ça se peut que ce
13 délestage-là ne se fasse pas en même temps que
14 l'effacement, le délestage du Distributeur, que ça
15 se fasse selon un autre agenda, vous avez un autre
16 scénario?

17 R. Bien, pour être sûr qu'on soit vraiment bien sur
18 votre question, votre question c'est : est-ce que,
19 à l'occasion, le Distributeur pourrait demander du
20 délestage alors que, nous, on n'en a pas besoin, on
21 n'a pas besoin d'en faire? Écoutez, ce qu'on dit,
22 c'est que, généralement, alors, nous ce qu'on a
23 fait, puis j'ai répondu à monsieur, notre procureur
24 qu'on analysait un cas... bien, la saison passée,
25 sur lequel on était pratiquement, bien, à quatre-

1 vingt-quinze pour cent (95 %) de notre délestage
2 sur tous les cas du GDP. Il y a un cas qu'on était
3 à vingt-cinq pour cent (25 %), mais dans la même
4 journée parce qu'on avait déjà contrôlé la pointe.
5 On sait qu'on déleste beaucoup plus d'heures dans
6 une année qu'en général, le délestage du... les
7 interruptions du Distributeur. Alors, le
8 généralement, il y a-tu un cas qui serait à part,
9 puis serait une exception? Je ne peux pas le
10 savoir.

11 Q. **[110]** Toujours concernant vos réseaux. Avec
12 l'arrivée de cette industrie-là de la
13 cryptomonnaie, est-ce que vous avez évalué si, dans
14 certains de vos réseaux, il y aurait nécessité de -
15 comment dire- d'ajouter de l'équipement entre le
16 point de raccordement, le point d'alimentation du
17 Distributeur pour alimenter votre réseau?

18 R. En fait, présentement, les capacités qui ont été
19 allouées entrent dans les limites des capacités
20 allouées déjà disponibles.

21 Q. **[111]** Dans les capacités physiques.

22 R. Puis notre exemple, Hydro-Sherbrooke est un peu
23 particulier, parce qu'on a beaucoup de mégawatts,
24 mais lorsqu'on augmente les capacités, un peu comme
25 il a été expliqué, c'est un peu par escalier, ça

1 prend beaucoup de temps avant de le remplir, puis à
2 cause de notre condition particulière à Sherbrooke,
3 j'aime bien prendre un exemple pour que ça aide, on
4 a une capacité de six cent quarante-cinq mégawatts
5 (645 MW). Mais il y a quatre ans, on a demandé
6 d'ajouter un poste qui est construit par nous, à
7 nos coûts, à nos frais, afin d'augmenter de cent
8 soixante-huit (168). Alors, il y a eu un
9 investissement de soixante-dix millions (70 M\$) de
10 la part du Distributeur. On a signé l'entente de
11 contribution de vingt-quatre millions (24 M\$).
12 Alors, on a une capacité qui augmente d'un escalier
13 qui va prendre du temps à remplir. Donc, on vient
14 bénéficier de cette infrastructure-là afin de
15 l'optimiser plus rapidement pour le Distributeur et
16 pour nous. Puis on a été très prudent parce que, en
17 mettant du délestage sur la crypto, c'est comme si,
18 à la limite, on n'avait pas le quatrième poste. On
19 pouvait prendre même la charge ferme de la crypto,
20 afin de prendre à très court terme la croissance de
21 la municipalité. Alors la crypto pourrait se
22 transformer en ferme, puis on aurait cent soixante-
23 huit mégawatts (168 MW) de jeu encore.

24 (11 h27)

25 Q. **[112]** Une dernière question. Au sein de votre

1 association, concernant toujours la crypto, est-ce
2 qu'il y a eu, comment dire, un examen des capacités
3 d'accueil de cette industrie-là dans chacun de vos
4 réseaux et voire même est-ce qu'il y a eu comme une
5 espèce de coordination pour répartir
6 géographiquement cette demande-là de l'industrie de
7 la crypto?

8 R. En fait, on n'a pas... on a fait chacun nos
9 analyses, puis on n'a pas vraiment invité les
10 clients à aller ailleurs, là. On n'a pas... en
11 fait, tout le monde avait des clients qui venaient
12 les voir. Par contre, on a vraiment travaillé en
13 équipe pour travailler à une convention afin de
14 créer un filtre. Ça, c'est... il y a eu une
15 synergie là.

16 Q. **[113]** Merci. C'est terminé, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Falardeau. Maître Charlebois.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-O.CHARLEBOIS :

20 Q. **[114]** Rebonjour, Monsieur le Président, Pierre-
21 Olivier Charlebois pour Bitfarms. Bonjour aux
22 membres du panel. Trois questions, Messieurs. Je
23 vous amène à votre planche numéro 14 à l'égard de
24 la création du bloc, où vous dites : « L'AREQ est
25 favorable à un fractionnement du bloc en fonction

1 de la taille des clients. » Et le premier
2 « bullet » on dit : « Assure la participation de
3 plus petits joueurs pour des plus petites
4 quantités. » Pourriez-vous nous donner une idée de
5 ce que vous considérez être un petit joueur ou
6 notamment nous expliquer ce que vous estimez... en
7 fait ce que vous référez comme critère à la taille
8 des clients?

9 M. CHRISTIAN LAPRISE :

10 R. Bien en fait on n'a pas... on n'a pas ciblé un
11 dimensionnement précis, mais en fait le concept...
12 le concept était plus... on entendait des
13 installations de cinq cents mégawatts (500 MW),
14 mille mégawatts (1000 MW). Bien quand on dit des
15 plus petits joueurs, c'est dans un horizon de dix
16 (10 MW), vingt mégawatts (20 MW). On sentait que
17 dans l'industrie, d'avoir un vingt mégawatts (20
18 MW) c'était plus optimal. Ça fait que c'est dans
19 cet esprit-là davantage que de faire juste un bloc
20 de cinq cents (500 MW) à un endroit précis. Puis en
21 faisant un plus petit bloc ça permet de répartir la
22 charge.

23 Q. **[115]** Maintenant je vous amène à la planche numéro
24 16 concernant le prix de la composante en énergie
25 pour un abonnement du bloc. Vous avez sans doute

1 pris connaissance du rapport de notre analyste
2 Pascal Cormier, où essentiellement on propose comme
3 position subsidiaire de Bitfarms, dans la mesure où
4 la Régie décidait d'aller de l'avant avec un bloc
5 dédié et un processus de sélection, que les
6 critères de ce processus de sélection-là soient
7 limités à des critères de développement économique,
8 de retombées économiques. Et donc, par effet de
9 conséquence, d'éliminer complètement la question de
10 la majoration du prix de la composante énergie.
11 Avez-vous des commentaires à formuler à l'égard de
12 cette proposition-là?

13 R. En fait... en fait, la majoration, notre position
14 était de... on s'en remet à la Régie. Ça doit-tu
15 être une cent (1 ¢), point une cent (0,1 ¢), zéro
16 cent? On a un souci que l'économie puisse se
17 développer. Puis notre commentaire qu'on émettrait
18 c'est qu'il y a... il y a comme deux niveaux de
19 débat. Il y en a un qui est plus sur les moyens
20 présentement, puis il y en a un aussi sur les
21 objectifs. Puis c'est comme s'il y a un objectif
22 qui est de faire absolument le maximum d'argent
23 avec une entreprise qui va disparaître tout de
24 suite demain matin. Puis un autre objectif qui
25 pourrait être de dire : il y a quelque chose de

1 nouveau, une nouvelle technologie, il y en a qui
2 ont des plans d'affaires qui sont sérieux, puis
3 pourquoi ne pas créer un écosystème qui puisse se
4 développer au Québec? Ça fait que je crois, c'est
5 un objectif de haut niveau qu'il ne faudrait pas
6 mélanger avec les moyens parce que là on n'a pas
7 déterminé bien ça. Alors, nous, on est plus dans
8 notre commentaire, à favoriser le développement
9 économique de nouvelles technologies qui va se
10 transformer, on ne sait pas trop comment, en
11 intelligence artificielle, en blockchain ou on ne
12 le sait pas, que de faire juste de l'argent avec
13 quelque chose qui va disparaître tout de suite.

14 (11 H 33)

15 C'est comme si on voulait donner de la...
16 entretenir la poule qui va pondre des oeufs versus
17 l'éventrer tout de suite pour prendre tous les
18 oeufs.

19 Q. **[116]** Intéressant comme analogie. Une dernière
20 question, Messieurs. Si je vous soumettais
21 l'hypothèse suivante à l'effet que toute majoration
22 du prix de la composante énergie, qu'elle soit de
23 point un sou (0,1 ¢) ou d'un sou (1 ¢) ou trois
24 sous (3 ¢), serait susceptible de créer un frein au
25 développement de l'industrie au Québec, est-ce que

1 vous auriez des commentaires à faire sur cette
2 hypothèse?

3 R. Est-ce que votre question était pour le bloc ou
4 pour l'ensemble de l'industrie?

5 Q. **[117]** Ce serait dans le contexte du bloc dédié,
6 effectivement, où il y aurait un processus de
7 sélection des clients à l'intérieur duquel on
8 envisage, et la proposition du Distributeur c'est
9 d'inclure, effectivement, une majoration du prix de
10 la composante énergie au minimum de un sou.

11 R. Bien, notre commentaire est un peu redondant. C'est
12 qu'on a un souci de ne pas freiner l'industrie.
13 Puis on s'en remet à la décision de la Régie pour
14 le bloc.

15 Q. **[118]** Merci, Messieurs.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. Maître Thibault-Bédard pour le RNCREQ.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

19 Vous m'avez déjà annoncée, donc je ne sais pas si
20 je dois me réannoncer. Prunelle Thibault-Bédard
21 pour le RNCREQ.

22 Q. **[119]** À la diapo 6, s'il vous plaît, concernant le
23 délestage, ce que je comprends être un synonyme
24 d'effacement - c'est ce que vous avez précisé plus
25 tôt - vous indiquez une plage de trois cents à

1 mille (300-1000) heures par année. Pouvez-vous me
2 donner quelques explications sur cette variabilité-
3 là? Comment est-ce qu'elle fonctionne dans les
4 faits?

5 M. CHRISTIAN LAPRISE :

6 R. En fait, chacun des réseaux a fait son analyse du
7 besoin du nombre d'heures afin d'effacer sur la
8 pointe. Alors, dans certains cas, c'est quatre
9 cents (400) heures; dans certains, ça peut être
10 trois cents (300); puis dans certains, ça peut être
11 mille (1000) heures. Alors, ils ont imposé mille
12 (1000) heures afin de pouvoir effacer sur la pointe
13 cette charge-là.

14 Q. **[120]** O.K. Donc, c'est une variabilité à l'échelle
15 des réseaux, donc un réseau municipal donné aurait
16 une seule durée d'effacement de délestage qui lui
17 est propre?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[121]** Je vois un non de la tête de votre voisin.

20 R. Bien, en fait, un réseau peut avoir différents
21 niveaux selon peut-être son contexte particulier.

22 Q. **[122]** O.K. Et puis je sais que vous avez déposé des
23 ententes sous pli confidentiel avec certains
24 clients. Je présume qu'à l'intérieur de ces
25 ententes-là, il y a une clause qui vise cette

1 condition de délestage. Est-ce que c'est possible,
2 sans enfreindre la confidentialité, d'avoir accès
3 uniquement au libellé de cette clause-là? C'est
4 juste qu'on aimerait comprendre. Puis ça pourrait
5 peut-être servir d'illustration pour appliquer à
6 une plus grande échelle. Comment, avec les clients,
7 vous... comment est-ce qu'elle est articulée cette
8 condition de délestage?

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Je vais m'objecter à la question. On a déposé les
11 contrats sous pli confidentiel. On n'a pas eu de
12 demande préalablement à l'audience pour consulter
13 les contrats. Puis on ne voudrait pas commencer à
14 faire un exercice de disséquer chaque clause pour
15 créer une clause modèle ou générale qui
16 représenterait au mieux possible l'ensemble des
17 clauses de délestage.

18 LE PRÉSIDENT :

19 J'ai compris, Maître Dubé, qu'il y avait eu une
20 concertation, un travail entre les différents
21 réseaux pour faire un contrat, peut-être pas type,
22 là, mais similaire. Est-ce que c'est possible d'y
23 penser sur l'heure du dîner pour voir s'il n'y a
24 pas, sans mettre les chiffres, les montants,
25 peut-être qu'un libellé qui ressemble? Est-ce que,

1 ça, c'est quelque chose qui... juste pour aider.
2 J'ai compris que c'est une question d'information
3 ou d'aide pour guider les gens de savoir est-ce que
4 la clause dit tout simplement, nous vous demandons
5 que, dorénavant, vous vous effaciez. C'est juste
6 ça. Je ne suis pas sûr que c'est très confidentiel,
7 là.

8 Me NICOLAS DUBÉ :

9 Je vais prendre votre invitation. On va en
10 discuter...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, puis revenez-nous.

13 Me NICOLAS DUBÉ :

14 ... sur l'heure du dîner. Je sais qu'on est en
15 contre-interrogatoire, mais je vais quand même
16 juste discuter de ce point précis là avec mes
17 clients.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui. C'est ça. C'est juste pour aider. Si c'est un
20 problème... Maître Thibault-Bédard, est-ce que
21 c'est un enjeu s'ils ne peuvent pas le sortir, vous
22 devrez signer une entente et aller vérifier les
23 documents, à la limite?

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 À ce moment-là, on sera prêt à faire les démarches

1 nécessaires, au besoin.

2 LE PRÉSIDENT :

3 À ce moment-là, ce sera le processus régulier.

4 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Je vous remercie. C'est tout. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je vois que c'est à votre tour, Maître Turmel.

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

9 Bonjour, Monsieur le Président. André Turmel.

10 Bonjour aux membres du banc. André Turmel pour la
11 FCEI.

12 (11 h 38)

13 Q. **[123]** Peut-être si on veut aller à la planche
14 numéro... les deux tableaux que monsieur a
15 expliqués tout à l'heure, monsieur le témoin. Des
16 diagrammes, pardon. Le premier et le deuxième, si
17 on a bien compris, puis on veut juste comprendre
18 l'impact, là, c'est que ce que vous tentiez de
19 démontrer c'est qu'évidemment les réseaux
20 municipaux étant les clients LG de HQD, le fait
21 que... le fait que les réseaux puissent faire peu
22 de délestage vient éviter pour eux de payer la
23 prime de puissance, c'est exact, la pénalité
24 associée à la prime de puissance?

25

1 M. ROBERT PARENT :

2 R. Oui, exact.

3 Q. **[124]** C'est exact. Donc... et ça c'est la HQD...
4 voilà. Mais la conséquence de ça c'est que du point
5 de vue... si on se met du point de vue de HQD, est-
6 ce qu'on comprend que de son point de vue, quand
7 vous faites ça, lui, HQD, peut être désavantagé
8 parce qu'il devra, lui aussi, comment dire...
9 chercher à réduire ses besoins de puissance sur les
10 marchés, notamment? Quand vous... donc, lorsqu'il y
11 a un déles... vous, vous cherchez à éviter
12 l'utilisation de la prime de puissance. Vous avez
13 ainsi une flexibilité plus... plus accrue et vous
14 ne payez pas de pénalité associée à ça. On s'entend
15 là-dessus?

16 R. Bien, on ne parle pas de pénalité évidemment,
17 mais...

18 Q. **[125]** Bien de... oui.

19 R. ... de payer plus cher pour la puissance qu'on n'a
20 pas besoin d'appeler, vu qu'on a de la puissance de
21 délestage ou d'effacement.

22 Q. **[126]** O.K. Mais ce que je cherche à savoir c'est :
23 quand vous le faites, vous, est-ce que HQD au même
24 moment pourrait vous le... vous cherchez à avoir un
25 contrôle sur vos délestages, mais au même moment

1 est-ce que HQD pourrait vous demander... avoir une
2 espèce d'approche coordonnée en matière de
3 délestage pour, dans certaines situations, éviter à
4 HQD d'aller chercher... d'aller acheter de la
5 puissance sur les marchés?

6 R. Je vous reviens avec ça.

7 Q. **[127]** O.K.

8 M. CHRISTIAN LAPRISE :

9 R. En fait, il y a... on est coordonnés, on est comme
10 plus souvent en train de délester, que le
11 Distributeur va demander de délester. Donc, c'est
12 compris, mais on ne peut pas être deux sur le
13 volant à conduire le délestage. Ça en prend un,
14 c'est un ou l'autre. Puis si c'est l'autre, ça va
15 avoir un effet négatif sur les appros du
16 Distributeur parce qu'il y a une contre-production.

17 Q. **[128]** C'est ça. O.K. Donc, il y a une coordination,
18 mais il n'y a pas une parfaite synchronicité. On
19 peut dire ça comme ça?

20 R. Il y a une synchronicité, mais il n'y a pas
21 nécessairement une coordination.

22 Q. **[129]** O.K. D'accord. Je vais méditer là-dessus sur
23 l'heure du lunch. Merci. Ça termine nos questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Maître Tremblay.

1 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

2 Bonjour. Je n'aurai pas de questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Maître Legault.

5 INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT :

6 Q. **[130]** Quelques questions, Monsieur le Président.

7 D'abord, bonjour, Louis Legault pour la Régie.

8 Bonjour, Messieurs. Juste une clarification, là,
9 pour qu'on soit clair sur le passé, le présent et
10 l'avenir. Je comprends, quand on va à votre page 4
11 de la présentation, la planche 4, compte tenu des
12 deux décisions rendues juin-juillet par la Régie et
13 fixant un tarif provisoire, il y a un deux cent dix
14 virgule soixante-quinze mégawatts (210,75 MW) qui a
15 été gelé dans les réseaux municipaux aux fins de
16 l'usage cryptomatique... cryptographique, excusez-
17 moi. Cryptomatique! Je commence à être fatigué.

18 Certains pourraient dire que les réseaux
19 municipaux ont déjà leur part du gâteau, ils sont
20 allés chercher presque la moitié du cinq cents
21 mégawatts (500 MW) qu'Hydro-Québec offrait au
22 départ dans le présent dossier.

23 Je veux juste voir comment vous voyez
24 l'avenir. Pour le passé, ce que vous demandez à la
25 Régie c'est qu'on maintienne pour ces deux cent dix

1 mégawatts (210 MW)-là les tarifs que ces clients-là
2 ont actuellement. Ils ont la même quantité, c'est
3 le statu quo pour cette clientèle, au même titre
4 que le cent cinquante-huit mégawatts (158 MW) pour
5 les clients d'Hydro-Québec déjà en place. Je
6 comprends que votre première position c'est : statu
7 quo pour ces clients-là. Est-ce que je me trompe?

8 R. Exact, c'est le statu quo pour ces clients-là.

9 (11 h 44)

10 Q. **[131]** Et là vous dites : par contre, nos clients
11 aux réseaux municipaux, pour l'avenir, il n'y a pas
12 de raison pourquoi ils ne pourraient pas, eux
13 aussi, de nouveaux clients ou des clients existants
14 qui voudraient agrandir leur capacité ou autre ne
15 puissent pas participer à l'appel de propositions
16 qu'Hydro-Québec lancerait suite à une décision de
17 la Régie. Et que pour ces nouveaux clients là ou
18 ces clients qui ajouteraient de nouvelles charges,
19 ce soit donc un régime différent des clients qui
20 ont accès actuellement aux deux cent dix mégawatts
21 (210 MW). Est-ce que je comprends bien que dans le
22 réseau municipal il y aurait des clients qui
23 paieraient un tarif? Donc, une clause grand-père
24 pour eux, puis des nouveaux clients qui paieraient
25 le tarif proposé par Hydro-Québec? Est-ce que c'est

1 ce que je comprends de votre proposition?

2 M. CHRISTIAN LAPRISE :

3 R. En fait, il y a des conditions de délestage bien
4 sûr, là, mais en fait comme le Distributeur a deux
5 tarifs, il y en aurait deux chez nous aussi.

6 Q. **[132]** Parfait. Je voulais juste que ce soit clair.
7 O.K. Merci. Relativement à la question de maître
8 Falardeau un peu plus tôt sur la coïncidence de
9 pointe, là, les tableaux que vous avez présentés,
10 entre votre réseau et celui du Distributeur, puis
11 vous avez utilisé l'exemple d'Hydro-Sherbrooke, et
12 je ne me trompe pas en disant que c'est basé
13 uniquement sur l'année deux mille dix-sept (2017)?
14 Est-ce que je me trompe?

15 R. C'est basé sur une... une seule journée de l'année,
16 qui est une pointe.

17 Q. **[133]** Exact. Une seule journée dans l'année deux
18 mille dix-sept (2017). Est-ce que, selon vous,
19 c'est suffisant pour évaluer une tendance, pour
20 dresser un profil de coïncidence des pointes, des
21 deux pointes?

22 R. Bien on a... on a répondu à notre procureur sur une
23 analyse pour l'année complète des coïncidences.
24 Alors peut-être que ça répond à la question ou...
25 La tendance... peut-être répéter votre question.

1 Q. **[134]** Bien écoutez, je me demandais, est-ce que...
2 est-ce que ce que vous nous présentez sur une
3 journée c'est suffisant pour indiquer une tendance
4 si on se projette dans l'avenir?

5 R. En fait ce qu'il faut comprendre, ce qui est majeur
6 entre les deux systèmes, délestage RM versus
7 délestage Distributeur, dans un système, les
8 vecteurs se compétitionnent; dans l'autre, ils
9 s'additionnent. Alors l'écart sera toujours plutôt
10 grand, mais évidemment il va varier selon la
11 température. Si on regarde sur une moyenne
12 annuelle, l'écart va... quand on mentionne cent
13 mégawatts (100 MW), peut être de quatre-vingts (80
14 MW) dans certains cas ou cent dix (100 MW). Mais le
15 fait que ce soit deux vecteurs différents c'est
16 assez important comme différenciation. Est-ce que
17 ça...

18 Q. **[135]** Puis si on tient compte d'un intrant qui
19 serait celui des événements de GDP Affaires, quel
20 impact ça a sur cette coïncidence de pointe?

21 R. C'est ce qu'on a fait pour l'année... la saison
22 complète de l'an passé. On avait six événements de
23 GDP auquel on était... là, je parle du cas d'Hydro-
24 Sherbrooke, là, on était à quatre-vingt-quinze pour
25 cent (95 %) du délestage, on était délesté

1 pratiquement en entièreté. Puis il y a un événement
2 où on était seulement à vingt-cinq pour cent (25 %)
3 du délestage. Mais il faut le voir a contrario.
4 C'est que c'est dans la même journée, puis on avait
5 déjà été en contrôle de pointe alors...

6 Q. **[136]** Merci.

7 R. ... alors... alors il y a une coïncidence
8 énormément forte.

9 Q. **[137]** Merci. Je n'ai pas d'autres questions,
10 Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Legault.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Q. **[138]** Une question, Monsieur. L'élément délestage
16 et qui a le contrôle du délestage, est-ce que c'est
17 inclus dans les négociations qui sont en cours en
18 ce moment avec le Distributeur et puis l'AREQ? Est-
19 ce que c'est un des éléments sur lequel... qui
20 pourra ou non faire partie de l'entente à laquelle
21 vous espérez arriver?

22 R. Bien, oui, on en a discuté à deux occasions.

23 C'est... ce qu'on comprenait c'est qu'il fallait
24 faire la preuve ici parce que ce serait décidé dans
25 cette étape-ci. C'est ce qu'on a appris lundi en

1 fait, là.

2 Q. **[139]** O.K. Je vous remercie.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. **[140]** Ce que je comprends, je fais du pouce, c'est
5 que c'est pas exclu que vous discutiez encore sur
6 ce sujet-là, au-delà de la preuve. Est-ce que...

7 R. Je laisserais répondre nos procureurs.

8 Q. **[141]** Alors je vais laisser...

9 (11 h 50)

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 En fait, sans rentrer dans le détail du contenu des
12 discussions, oui, le délestage faisait partie des
13 discussions dans le cadre des discussions sur les
14 modalités de remboursement qui continuent, comme
15 maître Hamelin vous l'a mentionné lundi, on a eu la
16 position finale, si je peux dire du Distributeur à
17 l'effet qu'il voulait contrôler le délestage au
18 sein des réseaux municipaux, ce qui nous a forcés à
19 ajouter ces éléments de preuve aujourd'hui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Q. **[142]** Merci.

22 Est-ce que vous avez d'autres questions?

23 Réinterrogatoire ou c'est complet?

24 RÉINTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

25 Une courte question en suivi d'une question qui a

1 été posée par l'ACEF de Québec.

2 Q. **[143]** Vous avez fait état, Monsieur Laprise, que
3 dans un des réseaux municipaux, il y a un cas qu'il
4 n'y aurait pas de délestage qui a été convenu, est-
5 ce qu'il y a des discussions avec ce client-là pour
6 qu'il devienne délestable, effaçable, si je peux
7 dire?

8 R. Bien, il n'y a pas de discussion mais il y a
9 possibilité de modifier les choses.

10 Q. **[144]** Merci. Je n'ai plus de questions.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Donc, nous avons complété pour l'AREQ. Vous
13 êtes maintenant libérés et merci bien pour votre
14 présence.

15 Nous allons reprendre à midi cinquante (12 h 50)
16 avec le huis clos qui devrait, j'ai compris, durer
17 vingt (20) minutes au total. On m'a demandé treize
18 heures (13 h 00), alors, je vais accepter le...
19 Écoutez, j'essaie d'être ferme, là, mais...

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 C'est difficile parfois.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, Maître.

24 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

25 Les ententes de confidentialité en blanc à

1 compléter sont en route sous la supervision de ma
2 collègue, maître Cardinal, donc, elles seront
3 disponibles, aussitôt qu'on les a, on va les mettre
4 ici, dans la salle d'audience. Donc, si la salle
5 d'audience n'est pas encore ouverte, nous les
6 laisserons à la réception de la Régie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Excellent. Excellent. Et, Maître...

9 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

10 Richemont.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... Richemont, vous commencez par la suite.

13 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

14 Oui, O.K., à une heure trente (01 h 30), on
15 commence.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Au plus tard.

18 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

19 O.K.

20 LE PRÉSIDENT :

21 On commence pile à une heure (01 h 00) pour le
22 volet confidentiel. Le huis clos.

23 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

24 Parfait. Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE

7 (AUDIENCE À HUIS CLOS)

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

10 (14 h 24)

11 DISCUSSION

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, nous reprenons. Juste un point. Nous allons
14 terminer à seize heures quinze (16 h 15). Nous
15 gérerons à seize heures dix (16 h 10) qu'est-ce qui
16 arrive si on n'a pas complété avec vous, en
17 espérant que nous aurons complété. Donc, seize
18 heures quinze (16 h 15) parce que les portes seront
19 closes à seize heures trente (16 h 30). Donc, si
20 vous ne voulez pas passer la fin de semaine ici, il
21 faut quitter entre seize heures quinze (16 h 15),
22 seize heures trente (16 h 30).

23 Et je vous demanderais également de
24 ramasser des choses sur vos tables. On m'a souligné
25 hier qu'il restait beaucoup d'objets détritrus.

1 Alors, c'est un mot à passer à tout le monde, de se
2 ramasser. Je vous vois debout, Maître Cadrin.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Monsieur le Président, avec votre autorisation, il
5 y avait une erreur qui a été commise ce matin par
6 monsieur Raymond dans son... dans la preuve
7 publique, on va l'appeler comme ça. À la page 11 de
8 la présentation...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui.

11 Me STEVE CADRIN :

12 ... nous avons discuté du tarif M qui apparaissait
13 à cette page-là comme étant quatre dollars
14 cinquante-trois (4,53 \$), selon ce qui avait été
15 calculé. Certaines questions, maître Legault nous a
16 amenés à réviser les choses. Et pour éviter de
17 faire revenir le témoin, à moins que ce soit
18 nécessaire de le faire, on avait mentionné que ça
19 donnait trois dollars cinquante-neuf (3,59 \$) notre
20 calcul au LG. La vraie réponse et la bonne réponse,
21 c'est celle qu'on voudrait corriger, c'est à cinq
22 dollars trente-deux (5,32 \$).

23 LE PRÉSIDENT :

24 Cinq dollars trente-deux (5,32 \$) qui modifierait
25 la page...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, cinq dollars (5 \$), cinq cents... cinq point
3 trente-deux cents (5,32 ¢). Mon Dieu! Je m'excuse.
4 Je veux aller vite puis ça fait ça, t'sais.

5 LE PRÉSIDENT :

6 C'est bon.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Alors, je me tais et je m'enlève. Ah! Je ne
9 m'enlève pas du tout. Cinq virgule trente-deux
10 cents (5,32 ¢) le kilowattheure.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Êtes-vous mieux d'amender votre planche, en fait?
13 Est-ce que c'est mieux?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Mais, ça n'apparaît pas à la planche,

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ah! C'est bon.

18 Me STEVE CADRIN :

19 C'est une réponse qui a été donné verbalement.
20 Alors, il faut amender vos notes peut-être prises
21 sur la planche.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Non. Ça va. Merci.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, Maître Richemont. Je ne me suis pas trompé.

3 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

4 Vous ne vous êtes pas trompé.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, ça va. Donc...

7 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

8 Inquiétez-vous pas, mon assistante, ma nouvelle
9 assistante, ça fait six mois qu'elle se trompe
10 toujours sur mon nom, donc...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Non. C'est correct. Puis je suis content qu'on
13 puisse arriver à vous entendre.

14 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

15 Oui.

16 LE PRÉSIDENT :

17 J'avais toujours un petit peu de stress parce que
18 je sais que vous avez des contraintes avec vos
19 témoins.

20 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

21 Oui. Exactement.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Des contraintes importantes. Et comme j'invite tout
24 le monde, c'est allez au point... au point
25 lorsqu'il y a des choses à nous présenter. Nous

1 avons lu attentivement les mémoires et ils étaient
2 tous intéressants. Nous les avons lus et relus.
3 Alors, la parole est à vous.

4

5 PREUVE DE VOGOGO

6 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

7 Donc, des petits points d'intendance. Donc,
8 Sébastien Richemont pour l'intervenante Vogogo.
9 Bonjour chers membres du panel. Je vais pour
10 commencer avoir deux petits points d'intendance.
11 Premièrement, nous avons reçu aujourd'hui une
12 communication. Il faut comprendre que Vogogo opère
13 ses centres sur des terrains qui ne sont pas à
14 elle. Il y a un propriétaire et c'est le
15 propriétaire qui détient les... les comptes avec
16 Hydro-Québec. Et le propriétaire nous a demandé, on
17 avait déjà produit sans objection les factures
18 caviardées de Vogogo. Le propriétaire nous a
19 demandé que ce soit même toute la facture soit
20 confidentielle. Donc, j'aurais une demande pour que
21 la pièce C-VOGOGO-0008 soit traitée de façon
22 confidentielle et donc non accessible au public.
23 C'est lui qui nous l'a demandé. Il invoque des
24 critères de confidentialité.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que c'est celle que maître Legault a référé
3 ce matin? Je pense que, oui, hein! Vous avez référé
4 à cette pièce-là ce matin dans l'interrogatoire.

5 Me LOUIS LEGAULT :

6 Non.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Non?

9 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

10 Non. C'était le rapport. En fait, mon seul désir,
11 c'est que ce ne soit pas accessible sur le site
12 Internet. Les gens ont déjà eu accès à la facture,
13 des extraits de la facture sont reproduits dans le
14 rapport de monsieur Audette. Donc, notre seul
15 désir, en fait, c'est que ça ne soit pas, pour le
16 public, chaque membre du public, admissible sur le
17 site Internet.

18 LE PRÉSIDENT :

19 O.K. Alors, on prend note pour s'assurer, Maître
20 Legault, que la protection se fasse. Et entre-
21 temps, je présume que ça doit être appuyé d'un
22 affidavit ou quelque chose du genre. Je ne le sais
23 pas, mais on verra.

24 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

25 En fait, il y a déjà une demande au dossier parce

1 qu'on avait caviardé. Donc, on pourrait juste
2 amender notre demande au dossier.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Eh! Voilà. C'est ça que je me disais. Oui. Merci.

5 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

6 Donc, deuxième point, je veux seulement faire une
7 mention avant qu'on commence. Nous allons être,
8 d'ailleurs dans le rapport de monsieur Audette,
9 traiter de la portion du décret qui traite de la
10 maximisation des revenus. Je veux juste que ce soit
11 très clair que, quant à nous, bien qu'on administre
12 une preuve sur cet élément-là, ce qu'on entend vous
13 plaider, c'est que cette portion-là du décret est
14 ultra vires et inopérante.

15 (14 h 29)

16 Donc, la preuve, cette preuve-là est faite
17 sans admission quant à la validité de cette petite
18 portion du décret qui demande qu'il y ait
19 maximisation des revenus. Donc, monsieur Leggett va
20 témoigner en anglais, monsieur Audette en français.
21 Je vais commencer par faire adopter les pièces.

22 LA GREFFIÈRE :

23 On va assermenter les témoins.

24 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

25 D'accord.

1 L'an deux mille dix-huit (2018), ce deuxième (2e)
2 jour du mois de novembre, ont comparu :

3

4 SYLVAIN M. AUDETTE, professeur, HEC Montréal, ayant
5 une place d'affaires au 3000, de la Côte-Sainte-
6 Catherine, Montréal (Québec);

7

8 PAUL LEGGETT, Chief Operations Officer, Vogogo
9 Inc., having business operations at 300-5, Hazelton
10 Avenue, Toronto, (Ontario);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

16 Q. **[1]** So, Mr. Leggett, before we start it off with
17 your actual testimony, I just want you to confirm
18 to the Board that the Exhibit C-Vogogo-0008 which
19 is invoices relating to your two projects,
20 notwithstanding the fact that they bear the name of
21 another company, they relate to your operations.

22 Mr. PAUL LEGGETT:

23 A. That is correct, we pay one hundred percent (100%)
24 of those bills on a monthly basis and they're
25 related to our cryptocurrency mining businesses

1 here in Quebec.

2 Q. **[2]** Okay. Maintenant, Monsieur Audette, je vous
3 référerai à votre rapport C-Vogogo-0002 et que vous
4 nous confirmiez que c'est bien le rapport que vous
5 avez préparé?

6 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

7 R. Oui, je le confirme.

8 Q. **[3]** Et je vais vous demander d'adopter ce rapport
9 et les pièces qui y sont citées comme votre
10 témoignage en chef. Vous êtes d'accord avec tout ce
11 qui est dans le rapport?

12 R. Oui, je l'adopte.

13 Q. **[4]** Donc, les pièces au soutien, pour les fins des
14 transcriptions, c'est les pièces C-Vogogo-0009 à
15 Vogogo-0016. Donc, je sais pas si on... Je sais
16 qu'il y avait un débat sur la qualité d'expert de
17 monsieur Audette, si on fait le voir-dire avant le
18 témoignage de monsieur Leggett ou on attend parce
19 que je voulais commencer avec le témoignage de
20 monsieur Leggett et ensuite passer au témoignage de
21 monsieur Audette.

22 LE PRÉSIDENT :

23 On devrait peut-être procéder immédiatement sur le
24 voir-dire.

25

1 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

2 D'accord.

3 (14 h 32)

4 LE PRÉSIDENT :

5 Mais, à tout événement, ce que j'ai vu c'est que
6 vous aviez déposé une demande de reconnaissance
7 d'expert.

8 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

9 Exact.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et il y a eu une objection de la part... des
12 commentaires de la part du Distributeur. Mais vous
13 avez fait une réplique. Est-ce que vous avez une...
14 Est-ce que vous maintenez votre... Je n'ai pas vu
15 de supplique ou de...

16 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

17 Non, non, je n'ai pas répondu à ça.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Vous n'avez pas répondu. Donc, vous maintenez...

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 Tout à fait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Allez-y! On va faire le voir-dire immédiatement.

24

25

1 PREUVE SUR VOIR-DIRE - QUALITÉ D'EXPERT DE M.
2 AUDETTE

3 INTERROGÉ PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

4 Je vais faire un court voir-dire. Effectivement, je
5 ne vais pas répéter tout ce qui est écrit dans
6 notre lettre.

7 Q. [5] Donc, Monsieur Audette. Je vous demanderais,
8 pour le bénéfice de la Régie, de nous faire un
9 court portrait de votre parcours académique.

10 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

11 R. Oui. Donc, j'ai une maîtrise en mesures et
12 relations, scolarité doctorat dans le même secteur.
13 Donc, on peut appeler aussi la statistique
14 appliquée. Donc, vraiment dans le domaine des
15 mathématiques appliquées en statistiques. Et au
16 niveau de la formation, bien... au niveau du
17 parcours professionnel, j'ai commencé comme
18 professeur à l'Université de Sherbrooke. Ensuite je
19 suis allé comme chercheur dans une firme de
20 consultants en stratégie.

21 Et ensuite je suis rentré chez Gaz Métro en
22 deux mille (2000). De deux mille (2000) à deux
23 mille treize (2013), j'ai été chez Gaz Métro. J'ai
24 été huit ans comme directeur, donc trois ans
25 Réglementation... Marketing et Tarification et cinq

1 ans Réglementation et Tarification. Depuis ce
2 temps-là, je suis HÉC Montréal. Je suis
3 cogestionnaire de la chaire de recherche dans le
4 secteur de l'énergie avec professeur Pierre-Olivier
5 Pineau.

6 J'ai moi-même été appelé à être expert dans
7 le dossier, dans un dossier ici à la Régie. Même si
8 je ne suis pas statut d'expert dans un autre
9 dossier dans le secteur de l'électricité, je suis
10 quand même impliqué de temps en temps dans quelques
11 dossiers. Mais mon agenda du temps ne me permet pas
12 de toujours être comme tous les intervenants être
13 toujours ici. Mais ça me fait plaisir d'être ici
14 aujourd'hui quand même.

15 Q. **[6]** Et au niveau de votre charge d'enseignement aux
16 HÉC, est-ce que les cours que vous donnez se
17 rapportent au domaine de l'énergie?

18 R. Oui, notamment, pas exclusivement, parce qu'il n'y
19 a malheureusement pas suffisamment d'étudiants pour
20 avoir une charge de professeur seulement dans le
21 secteur de l'énergie, mais je donne des micro-
22 programmes dans le secteur de l'énergie. Je donne
23 des formations professionnelles dans le secteur de
24 l'énergie. Et je donne des cours de prévision de la
25 demande en énergie. Je donne des cours de

1 réglementation et marketing dans le secteur de
2 l'énergie. Et aussi très récemment un cours plus
3 spécifique dans les enjeux réglementaires et
4 tarifaires dans le secteur de l'énergie. Ça, c'est
5 HÉC.

6 À l'étranger, c'est depuis deux mille cinq
7 (2005) que je donne des formations à l'étranger, au
8 Congo, en Algérie, au Liban. Donc, quand je prenais
9 des vacances de Gaz Métro, des fois, j'allais faire
10 une petite formation à l'étranger dans ces pays-là.
11 Donc, je suis impliqué avec HÉC mais à l'étranger
12 aussi dans... Et, ça, c'est des cours qui sont
13 spécialement dans le secteur de l'énergie.

14 Q. [7] Et seulement, très brièvement, dans le cadre de
15 votre expérience chez Gaz Métro, quelle implication
16 aviez-vous au niveau de la tarification?

17 R. Bien, évidemment, comme j'ai dit, directeur
18 Marketing et Tarification, Efficacité énergétique
19 aussi qui sont des aspects très réglementés, trois
20 ans. Et ensuite comme directeur de la
21 Réglementation et de la Tarification, donc tous les
22 dossiers qui touchent la tarification devaient être
23 approuvés par le directeur dans ces huit années-là.

24 Q. [8] Et finalement pouvez-vous nous décrire un petit
25 peu ce qu'a fait la chaire dans laquelle vous êtes

1 cochef?

2 R. Oui. Bien, on rédige entre autres l'état de
3 l'énergie à chaque année, qui permet d'alimenter le
4 débat dans le secteur de l'énergie. On rédige
5 beaucoup de rapports aussi sur des questions plus
6 spécifiques. On supervise les étudiants qui sont
7 intéressés par des problématiques dans le secteur
8 de l'énergie, toute source d'énergie confondue,
9 évidemment pétrole, gaz, électricité. Et on est...
10 On supervise aussi des programmes de formation qui
11 peuvent être donnés à l'étranger au nom de HÉC. On
12 va les mettre en forme. On va s'assurer que le
13 contenu pédagogique est adéquat pour le marché en
14 tant que tel.

15 Q. **[9]** Pour terminer, je comprends que l'opposition à
16 votre nomination comme expert d'Hydro-Québec se
17 base sur le fait que votre plus grande expérience
18 est en matière de tarification en matière de gaz et
19 non d'électricité. Pour le bénéfice de la Régie,
20 pourriez-vous décrire s'il y a des différences
21 significatives entre ces deux modes de
22 tarification?

23 R. Non, je ne pense pas qu'il y a des différences
24 significatives entre ces modes de tarification. On
25 parle toujours d'une puissance et puis d'une

1 consommation. Et on a toujours des coûts
2 d'approvisionnement ou de la fourniture. On a des
3 coûts de transport. On a des coûts de distribution.
4 Les concepts de base sont identiques.
5 (14 h 37)

6 Môme d'ailleurs dans l'avis sur
7 l'innovation tarifaire que la Régie... dans lequel
8 j'ai participé, il y avait un des volets qui était
9 sur la simplification de la tarification dans le
10 secteur du gaz et on pourrait même, certains
11 pourraient argumenter que dans le secteur du gaz
12 c'est encore plus compliqué que dans le secteur de
13 l'électricité. Donc, je pense qu'il n'y a pas de
14 grande différence, c'est toujours les mêmes
15 concepts qui sont applicables. D'ailleurs, dans
16 tous les manuels académiques c'est aussi la
17 position des auteurs habituellement.

18 Q. **[10]** D'accord. Donc, je n'ai pas d'autres questions
19 lors du voir-dire pour le témoin.

20 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

21 Je n'ai pas de questions non plus. Moi, je suis
22 prêt pour l'argumentation. Je ne sais pas si mon
23 confrère veut argumenter avant ou moi avant, là,
24 c'est comme vous le souhaitez.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce qu'il y a des questions, Maître Legault,
3 c'est correct? Pas de questions?

4 Me LOUIS LEGAULT :

5 Pas de questions, Monsieur le Président.

6 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[11]** Juste une question. Est-ce que la littérature
9 fait une distinction en fonction de la
10 tarification? Est-ce qu'elle fait une distinction
11 en fonction de la fourniture? Je sais que la
12 question vous a été posée plus largement. Mais
13 lorsqu'un auteur se prononce en général, est-ce
14 qu'il distingue, est-ce qu'il fait un livre, une
15 publication spécifique pour le gaz et une autre
16 édition qui s'appelle pour l'électricité, une autre
17 édition qui s'appelle pour je ne sais pas quelle
18 autre fourniture, mais bon. Ou c'est regroupé? Si
19 on parle, par exemple, des principes de Bonbright,
20 est-ce qu'il parlait pour toutes les fournitures?

21 R. Oui. Donc, habituellement... bon, ça arrive qu'on
22 peut avoir des manuels qui vont être plus orientés
23 vers l'électricité ou le gaz, mais généralement on
24 parle plus de service public. Donc, dans un
25 contexte réglementé de monopole, comment on devrait

1 tarifer le service public. Donc, quand on parle de
2 service public, lorsqu'on considère que le gaz est
3 un service public ou que l'électricité est un
4 service public, ce sont les mêmes concepts et les
5 mêmes principes qui s'appliquent, dont ceux ce
6 Bonbright.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous pouvez y aller, oui.

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

10 C'est un ou l'autre, je vais collaborer, même si
11 c'est peu orthodoxe. Premièrement, les
12 représentations que je vais vous faire, là, n'ont
13 rien à voir avec l'appréciation du travail de
14 monsieur Audet, que l'on peut faire. C'est
15 quelqu'un que l'on connaît, que l'on respecte, donc
16 on n'est pas du tout dans cette sphère de
17 contester ou de laisser entendre quoi que ce soit à
18 ce niveau-là.

19 J'ai deux... j'ai deux lignes d'arguments
20 rapides à vous présenter. L'une a trait à
21 l'expertise qui est demandée et aux qualifications
22 du témoin; puis l'autre a trait à l'exercice auquel
23 il s'est livré par la préparation de son rapport.

24 Premièrement, monsieur Audet est
25 possiblement un expert en matière de gaz naturel,

1 ce n'est pas contesté. On ne s'intéresse pas à ça
2 ici. Je pense qu'il a agi dans un dossier de la
3 Régie.

4 Par contre, ici, là je pense que le statut
5 d'expert, sauf erreur de ma part, c'est expert en
6 fixation des tarifs en matière d'énergie, là, si je
7 ne m'abuse. Je ne vois... je ne vois rien dans le
8 CV de monsieur Audet qui, bien que bon il donne des
9 cours à l'université, etc., mais je ne vois rien
10 qui le distingue fondamentalement du niveau quand
11 même de plusieurs analystes qu'on entend ici devant
12 la Régie, qui ont des connaissances, qui ont
13 développé aussi de larges connaissances je dirais
14 dans le domaine de la fixation des tarifs, ça c'est
15 un.

16 Je me serais attendu à une personne qui est
17 capable de nous démontrer qu'elle a fait des
18 publication, des recherches dans le domaine de la
19 fixation des tarifs, autres que la publication à
20 caractère de l'électricité au Québec, je pense, qui
21 est mentionnée par le témoin.

22 Donc, essentiellement, je n'ai pas vu dans
23 le CV du témoin d'éléments qui sont suffisants pour
24 le distinguer à ce point des autres analystes que
25 l'on voit ici où on devrait lui donner un statut

1 d'expert. Ça, c'est un.

2 Deuxièmement, et je pense que cet argument-
3 là est le principal argument, c'est que quand on
4 lit son rapport, son mémoire de l'expert qui est...
5 dont j'ai oublié la cote, en date du neuf (9)
6 octobre, c'est une démarche... Bien je rappelle
7 évidemment les lignes directrices de la Régie à
8 l'égard des experts, donc le caractère indépendant
9 est très important. Je ne nie pas que monsieur
10 Audet soit indépendant évidemment de l'entreprise
11 Vogogo, mais quand on lit le rapport, c'est très
12 axé Vogogo. C'est le seul exemple qu'on utilise, on
13 a détaillé les factures de Vogogo, l'impact du sou
14 supplémentaire le kilowattheure sur Vogogo et on
15 conclut, ce n'est pas juste et raisonnable. Ce qui
16 est, par ailleurs, votre travail.

17 Oui, on cite les auteurs, mais ce n'est pas
18 le seul qui cite les auteurs. Monsieur Cormier en
19 cité également, donc ce sont des publications
20 générales que vous connaissez probablement mieux
21 que nous tous d'ailleurs dans la salle. Alors pour
22 être un expert pour venir vous parler de ces grands
23 principes-là, ça prend un niveau qui est plus
24 important que ce qu'on a entendu ou vu dans la
25 preuve.

1 (14 h 42)

2 Et d'ailleurs, dans le rapport de monsieur
3 Audette, ce que l'on voit c'est que je pense qu'il
4 y a des portions sont liées effectivement à la
5 fixation d'un tarif dans la première portion du
6 mémoire bien qu'encore une fois, on semble prendre
7 la position de Vogogo, le point de vue de son
8 client, mais quand on s'avance un peu plus loin
9 dans le rapport, et là, je vous invite à prendre la
10 page 25 et suivantes, là, on quitte la fixation
11 comme telle d'un tarif puis les façons dont on doit
12 fixer un tarif.

13 Regardez le contenu de ces pages-là, là, on
14 analyse le bilan en énergie, on analyse le critère
15 de fiabilité en énergie du Distributeur. Page 29,
16 il est question des achats horaire de court terme
17 et de référence pour une année. Vous le savez, ce
18 sont des dossiers très spécialisés et vous entendez
19 à tous les trois ans un dossier de plan
20 d'approvisionnement et à tous les ans, il y a un
21 état d'avancement aussi où il est question de ça
22 mais avec un niveau de détails beaucoup plus
23 important que ça et je ne pense pas que monsieur
24 Audette revendique le statut d'expert non plus en
25 matière de ce qui est l'analyse des

1 approvisionnements en électricité d'un
2 Distributeur.

3 Je continue, pages 30, 31, on a l'analyse
4 des courbes de charge selon l'entente HQP, HQD. À
5 la page suivante, il est question du nombre
6 d'heures critiques. Ce sont des questions très
7 spécifiques, c'est pas l'énergie ça, ça c'est les
8 approvisionnements en électricité, c'est une...
9 c'est une surspécialité du domaine.

10 La même chose pour le processus de
11 sélection. Alors, bon, il y a des propositions qui
12 sont faites par le Distributeur, il y a des
13 commentaires qui sont faits, tout ça pour dire que
14 devant un tribunal spécialisé et même surspécialisé
15 comme nous l'a dit la Cour d'appel, le niveau que
16 vous devriez rechercher, et en tout respect là pour
17 les compétences de monsieur Audette et les
18 représentations qui vous seront faites par mon
19 confrère, un, même si vous considérez qu'elles
20 suffisaient au niveau de la fixation des tarifs, on
21 va beaucoup plus loin dans ce rapport-là et c'est
22 très proche d'un analyste, même un très bon
23 analyste, qui analyse l'ensemble des éléments d'un
24 dossier pour présenter le point de vue de son
25 client.

1 Alors, cette deuxième partie du mémoire-là,
2 je ne la trouve pas compatible, c'est ce que je
3 vous soumetts, avec le statut d'expert qui est
4 demandé.

5 Alors, ça nous donnerait, si vous me suivez
6 dans ce raisonnement-là, ça nous donnerait un drôle
7 de statut hybride, la moitié d'un rapport qui
8 serait qualifié pour l'expertise, l'autre moitié
9 qui ne le serait pas.

10 Je pense que, et je conclus comme ça, le
11 travail qui a été fait de la part de monsieur
12 Audette, c'est un travail d'un rapport... c'est un
13 rapport d'analyse fait pour un client, on prend le
14 point de vue du client, on le cite à de nombreuses
15 reprises, on prend ces exemples-là et aucun autre
16 exemple, et on couvre tous les aspects du dossier
17 comme cela, même bien au-delà du statut d'expert
18 qui est demandé.

19 Alors, pour ces raisons-là, je vais vous
20 demander de rejeter la demande qui vous est faite.

21 REPRÉSENTATIONS DE Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

22 Donc, je vais commencer par répondre à la deuxième
23 partie de l'argument de mon confrère qui est le
24 contenu du rapport comme tel. Je crois que c'est de
25 jurisprudence constante que c'est deux éléments

1 totalement différents, à savoir la recevabilité du
2 rapport ou le contenu du rapport et la
3 qualification de l'expert. Et je note d'ailleurs
4 que les critiques se rapportent beaucoup plus à la
5 deuxième partie qui est le bloc, la création d'un
6 bloc de cinq cents mégawatts (500 MW). Quant à moi,
7 le contenu du rapport est totalement non pertinent
8 pour déterminer s c'est un expert qualifié ou pas.

9 Après, par contre, évidemment, même si vous
10 le nommez comme expert, vous n'êtes pas lié par le
11 rapport, c'est une preuve d'expert qui va être
12 faite et vous pouvez retenir certaines parties,
13 vous pouvez écarter d'autres parties.

14 Aussi concernant le commentaire à l'effet
15 que monsieur Audette prend un peu parti pour le
16 client, oui, il utilise l'exemple de Vogogo parce
17 que c'est les données qui étaient disponibles pour
18 lui pour faire des analyses, mais je vous dirais,
19 et d'ailleurs, ça rejoint un peu mon commentaire
20 d'introduction, monsieur, je crois que ce qu'il
21 démontre et ce qu'il ressort, il fait ses propres
22 recommandations. Je peux vous dire que la position
23 de Vogogo c'est qu'il n'y ait aucune augmentation
24 et quant à nous, le décret est illégal. Donc, c'est
25 pas vrai que... je ne pense pas qu'on peut

1 prétendre que les deux s'arriment. Donc, ça c'est
2 la première portion.

3 Quant à la deuxième, en matière de
4 tarification, on fait beaucoup état que si on est
5 en gaz, je ne pense pas que ça fasse une quelconque
6 différence que l'expérience pratique et académique
7 de monsieur Audette, soit en matière de...
8 principalement en matière de gaz et non en matière
9 d'électricité, c'est les mêmes principes. C'est
10 vraiment ce qui est devant vous. On parle... on
11 parle en plus d'innovations tarifaires qui est
12 devant vous, donc nécessairement il n'y a personne
13 qui est vraiment spécialisé dans la question
14 précise qui est devant vous, parce que c'est une
15 question nouvelle. Donc, je pense qu'il faut faire
16 preuve de flexibilité là-dessus.

17 (14 h 47)

18 Je vous ai cité dans ma lettre, je ne veux
19 pas y revenir en détail, mais R. c. Mohan de la
20 Cour suprême et l'affaire 9077-9646 de la Cour
21 d'appel, où on établit c'est quoi les barèmes pour
22 permettre à un témoin d'avoir une preuve d'opinion,
23 donc c'est ça un expert. Je crois que mon confrère
24 met la barre beaucoup trop haute en demandant une
25 spécialisation très, très pointue. Si c'était le

1 cas, il y a très peu d'experts dans le dossier
2 aujourd'hui qui pourraient être des témoins.

3 Donc, je ne vais pas répéter ce qui est
4 dans ma lettre. Selon moi, mon client... mon
5 confrère ne fixe pas la barre au bon endroit, il
6 est beaucoup trop exigeant. Monsieur Audet remplit
7 clairement les exigences, il a de l'expérience
8 académique, il a de l'expérience pratique en
9 matière de tarification, donc je crois que vous
10 devriez lui reconnaître l'expertise comme en
11 mécanisme de fixation des prix et tarifs de
12 l'énergie, ainsi que les conditions de service
13 associées, comme on le demande.

14 RÉPLIQUE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

15 Me permettez-vous un point de réplique, là, mais en
16 fait on parle du témoignage d'opinion. Je rappelle
17 simplement que devant la Régie, comme on le sait,
18 le témoignage d'opinion d'un analyste est
19 évidemment permis. Les analystes sont tous venus
20 ici livrer leur opinion. Le statut d'expert, bien
21 il est d'autant plus exigeant à mon avis, là. Donc,
22 loin de moi l'idée d'empêcher monsieur Audet
23 d'exprimer son opinion, mais je pense qu'au niveau
24 du statut d'expert je vous ai fait les
25 représentations.

1 DÉCISION SUR LE VOIR-DIRE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci. Alors à la lumière de l'argumentation qui a
4 été présentée et notamment de la réplique de la
5 part de maître Richemont, je cherchais votre nom,
6 la Régie va accepter, sur la base des informations
7 qui ont été fournies, les argumentations, la
8 reconnaissance d'expert de monsieur Audette en
9 fonction du titre qui est indiqué, à titre
10 « d'expert en mécanisme de fixation des prix,
11 tarifs de l'énergie et des conditions de service »,
12 et notamment en raison du fait que lorsqu'on
13 regarde le curriculum vitae de monsieur Audette,
14 maître Tremblay vous disiez que vous n'avez pas
15 noté d'expérience pratique en matière de
16 tarification dans les enseignements, dans les
17 écrits, dans de la recherche, etc., mais monsieur
18 Audet a une expérience terrain chez Énergir
19 comme... en matière de tarification.

20 Il a également une expérience lors du
21 dossier R-3972, qui est un avis requis par la Régie
22 en matière de tarification et les principes, d'où
23 ma question précédente, les principes se
24 recoupaient de part et d'autre en matière
25 d'électricité et de gaz. Et la formation, lorsqu'on

1 regarde le bagage académique, permet de bien faire
2 une analyse de ces principes-là.

3 Donc, sur la base de ces informations, nous
4 sommes prêts à reconnaître monsieur Audette à titre
5 d'expert. Et évidemment, pour la seconde section du
6 rapport que vous avez mentionnée, Maître Tremblay,
7 maître Richemont a fait effectivement la remarque
8 que nous serons en mesure de faire la part des
9 choses. Nous avons vu le point exactement qu'il y
10 avait deux sections et nous serons capables
11 d'évaluer en fonction des compétences de monsieur
12 Audette. Est-ce que ça convient?

13 INTERROGÉS PAR Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

14 Oui, merci. Donc, je vais commencer avec
15 l'interrogatoire en chef de monsieur Legget.

16 (14 h 51)

17 Q. **[12]** So, Mr. Leggett, you already indicated that
18 you're the Chief Operating Officer of Vogogo. I
19 would like you to describe very briefly your
20 experience in the technology field and experience
21 with respect to Vogogo.

22 Mr. PAUL LEGGETT:

23 A. Certainly. For the past fifteen (15) plus years,
24 I've been an executive in the technology space. I
25 started with the videogaming industry, moved into

1 online gaming, into payments and, most recently,
2 cryptocurrencies. For the past six months, I've
3 held the position of Chief Operating Officer of
4 Vogogo where I'm managing the cryptocurrency mining
5 operations.

6 Q. **[13]** Okay. And how many operations does Vogogo
7 have?

8 A. Currently, we have two operations, both in Quebec:
9 one in Pointe-Claire and one in Lachute.

10 Q. **[14]** Okay. And can you describe briefly what Vogogo
11 is, what type of company and what are its
12 operations.

13 A. Vogogo is a publicly traded company on the Canadian
14 Securities Exchange. We are regulated by both the
15 Alberta Securities Commission and the Ontario
16 Securities Commission. We are predominantly
17 involved... Our core business right now is
18 cryptocurrency mining. That's twenty-three thousand
19 (23,000) Antminer S9s here in Quebec - one facility
20 at Lachute, which is a forty thousand (40,000)
21 square foot facility using thirty megawatts (30 MW)
22 of power and another facility using six point six
23 megawatts (6.6 MW) of electricity in Pointe-Claire.

24 In addition to that, we're developing new
25 business verticals that relate directly to mining

1 like mining pools, mining software and business-to-
2 business trading but our core business right now is
3 cryptocurrency mining in Quebec.

4 Q. **[15]** So, with respect to both facilities, let's
5 start off with Pointe-Claire. Can you describe what
6 kind of investment we're talking about with respect
7 to Pointe-Claire.

8 A. So in Pointe-Claire, we purchased that facility,
9 Vogogo purchased that facility at the very
10 beginning of April. It was an all-share transaction
11 that was valued at approximately fifty-one million
12 dollars (\$51 M) at the time and...

13 Q. **[16]** Okay. Now, with respect to Lachute?

14 A. Lachute is a transaction, the second facility it's,
15 again, a forty thousand square foot (40,000)
16 facility. Eighteen thousand five hundred (18,500)
17 S9 Antminers. We purchased that facility for forty-
18 five million Canadian (C45 M) in cash.

19 Q. **[17]** Okay. So, you already indicated that the
20 Pointe-Claire is six point six megawatts (6.6 MW)
21 and Lachute thirty megawatts (30 MW). Can you
22 describe a little bit your research and development
23 initiatives.

24 A. I'm sorry could I... Can you repeat that question
25 please?

1 Q. [18] Yes. You indicated previously in your
2 testimony that Vogogo conducts some R&D, research
3 and development. What type of research and
4 development does Vogogo?

5 A. Sure. So, specifically in the cryptocurrency mining
6 space, we are doing research and development in
7 terms of data centre techniques and how to best
8 cool and operate these miners. In addition to that,
9 we also experiment with new types of software that
10 allow us to increase the output of the actual
11 miners themselves, so optimising the miners for
12 greater output and reduction in electricity usages.

13 We also developed a software that helps us
14 manage these facilities. And, right now, it's for
15 our own proprietary use but it's something that
16 we're considering as potentially creating software
17 businesses out of that R&D. In addition to that,
18 we're developing other business verticals directly
19 related to mining that are not mining themselves,
20 like mining pools, the management software of the
21 mining operations, et cetera.

22 So, we spend a great deal of time trying to
23 optimise the facilities, the miners, and building
24 new business verticals on top of the foundation of
25 the cryptocurrency mining business.

1 Q. **[19]** And what exactly brought Vogogo to Quebec?

2 What's the reason you installed your facilities in
3 Quebec?

4 A. So, in cryptocurrency mining, I'm sure you've heard
5 it in prior testimonies, the biggest cost of the
6 business is electricity. So, hydroelectric
7 renewable cheap energy is extremely attractive to
8 cryptocurrency miners. Cryptocurrency miners will
9 actively seek out the lowest cost electricity
10 available.

11 (14 h 56)

12 But it's not just the electricity, or the
13 price, there's other factors, the cold weather, you
14 know, stable jurisdiction, the jurisdiction itself
15 in terms of human resources, et cetera, there's a
16 lot of factors that go into it, but price of
17 electricity is certainly the primary reason or the
18 primary thing that attracted us to the
19 jurisdiction.

20 Q. **[20]** And when you indicated a stable government,
21 what exactly are you talking about?

22 A. Well, I guess I don't mean just a stable
23 government, I mean, you know, a stable tier 1
24 electricity provider. You know, we're a Canadian
25 company, being able to operate in a first world

1 country with a first world electricity provider is
2 an attraction to us.

3 Q. **[21]** And in terms of the impact of your activities
4 in Quebec, can you describe how many employees
5 Vogogo has and how many, out of these employees,
6 work in Quebec.

7 A. Vogogo currently has twenty-nine (29) full time
8 employees, twenty-three (23) of which are here in
9 Quebec running our cryptocurrency mining
10 facilities.

11 Q. **[22]** Okay. We have some pictures that we brought
12 just to see the facilities. I would like you to
13 describe what we see on screen.

14 A. Sure. So, this is our Lachute facility. This is one
15 third, I believe, of one single row. There's about
16 twenty-six (26) such rows in that one facility. So,
17 what you're looking at are S9 Antminers on the
18 left. It's difficult to give an overview picture
19 because, as you can see, they're enclosed from the
20 top in order to contain the cold air in this
21 specific aisle.

22 Basically, these facilities, the way we've
23 designed them, it's one cold aisle with the miners
24 pointing at each other blowing the cold air out,
25 which we try to contain in that aisle, and then the

1 next row will be a hot aisle where we're sucking
2 the air out of the facility in order to keep the
3 facility cool and the miners cooled.

4 So, yes, this is S9 miners here, breakers
5 on the side, ten thousand (10,000) CFM fans, four
6 of them in this aisle and it's all contained to
7 keep the cold air in and blowing back through the
8 machines to keep them cool.

9 Q. **[23]** Okay. So if we could go to the next slide. So
10 what is this?

11 A. This is the roof of the Pointe-Claire facility,
12 very similar to the one in Lachute, and these are
13 the exhaust fans. This is what is taking the hot
14 air out of the hot aisles and bringing it outside
15 of the facility.

16 Q. **[24]** Okay. Now, if you could go to the slide.

17 A. This is the Lachute facility, this is the
18 transformer room. So, this is what the oil-filled
19 transformers that are powering the miners inside
20 the building, there's additional power equipment
21 outside but this is the main transformer.

22 Q. **[25]** Okay. We can go to the next one, I think it's
23 still the transformer.

24 A. This is the same room, yes.

25 Q. **[26]** Yes. Go again. Again, maybe the next one. So,

1 faster than the actual infrastructure of that
2 building. So, from a financial perspective, you
3 know, to have to rip out fans and the double walls
4 and the transformer rooms and to replace them
5 somewhere else would be very expensive or we'd have
6 to buy all of that over again.

7 So, when you look at that transaction of
8 forty-five million dollars (\$45M) and the cost of
9 the infrastructure versus the miners, the most
10 valuable part is that facility, that investment we
11 make. So, naturally, we would want to see that
12 facility have a much longer life expectancy, you
13 know, and house multiple generations of these
14 miners.

15 (15 h 01)

16 So, from a financial perspective, it would
17 be very difficult to move that facility or the
18 infrastructure in it. Practically, if we start
19 ripping out these fans and the walls that we've
20 built all the way around the facility and the
21 exhaust fans on the roof and try to recreate them,
22 I'm assuming they would lose somewhere in the
23 vicinity of fifty (50) to seventy-five percent
24 (75%) of their value.

25 Q. [30] And am I correct to say that all this twenty

1 million (20 M) of investment in the facilities,
2 those were contracted out from Quebec-based
3 contractors?

4 A. That's correct. The Lachute facility, I was
5 intimately involved with that one, it was Hypertec,
6 a Quebec company; BBA did the electrical design;
7 Gilles Leduc; MDL for the electrical; Coldstack for
8 HVAC; KYC Electronics for the mining equipment. It
9 was almost, if not entirely, greater than ninety
10 percent (90%) Quebec companies.

11 Q. **[31]** Do you have other projects, current or future,
12 with respect to Quebec?

13 A. When we purchased the Lachute facility for forty-
14 five million (45 M), it came with an option
15 agreement to purchase another facility, another
16 building. The intended destination of that facility
17 was in Asbestos, it was another thirty-five
18 megawatt (35 MW) worth of infrastructure that we
19 were going to be buying. We had six months so that
20 option agreement expires in December but with the
21 current uncertainty regarding pricing, I fully
22 expect that option agreement not to be exercised.

23 Q. **[32]** Is that the project that initially FIT
24 developed out of Jeffrey Mine?

25 A. That is correct.

1 Q. [33] Okay. And in that respect, does Vogogo intend
2 to participate in the bidding process that Hydro-
3 Québec is proposing now?

4 A. No, we do not.

5 Q. [34] Why so?

6 A. The biggest impediment for us to participate in the
7 bidding, or to consider it even is really, there's
8 the core of our business is these two facilities
9 here in Quebec and we currently don't have, we're
10 unable to accurately project what the cashflows of
11 those businesses will be so it's very difficult for
12 us to engage or to enter into a new power
13 opportunity and build out a new facility until we
14 have complete certainty over our future.

15 In addition to that, we have done some
16 research and had discussions with different
17 jurisdictions and, because the price increase would
18 be a minimum one cent (¢1) increase, it takes us to
19 six cents (¢6) or above, we've had some discussions
20 that are in the sub-six cents range so we don't
21 think we're in a position to be bidding at six
22 cents (¢6) or higher currently because of the
23 uncertainty and because of some other
24 opportunities.

25 Q. [35] So, can you be just a little bit more

1 specific? I know those are preliminary
2 verifications but you indicated that there are
3 other options outside of Quebec to obtain
4 electricity lower than six cents per kilowatthour
5 ($\$6/\text{kWh}$), is that correct?

6 A. Yes, that's correct.

7 Q. **[36]** And can you give us some examples?

8 A. We've had discussions with two private power
9 companies in Canada. There's an opportunity, we've
10 had discussions in Montana. But again, these are
11 preliminary discussions that we would like to
12 weigh. We prefer to be here in Quebec, we have our
13 two facilities here in Quebec.

14 If we can find a way to expand here in
15 Quebec, that would be ideal for us because we could
16 centralise our business and operations here. But
17 until we kind of have one hundred percent (100%)
18 clarity on the impact of the rate, potential rate
19 increases for our sector, it's very difficult for
20 us to sit down, evaluate all the opportunities and
21 make a decision on whether we are going to invest
22 in a new facility somewhere.

23 (15 h 06)

24 Q. **[37]** Well, let's describe a little bit what do you
25 expect to be the impacts of Hydro-Québec's demand

1 here, a new measure with respect to Vogogo's
2 business. First of all, one of their proposals is
3 to limit the power available to basically three
4 hundred megawatts (300 MW) for future projects. How
5 would that impact your activities?

6 A. Again, it's difficult for me to answer that
7 question simply because we're waiting to see what
8 the future holds for our current businesses in
9 order for us to move forward but, obviously,
10 limiting it prevents us from expanding our current
11 facilities, which is something that we're very
12 interested in doing, it's to maximise the return on
13 investment we can get from our current facility.

14 So, if we are unable to expand there, does,
15 you know, does affect our current business,
16 separate from even developing another new facility.
17 Obviously, we'd love to have the opportunity to
18 expand and limiting it would affect that.

19 Q. **[38]** And what about the... We understand now from
20 the proposal that even the current facilities such
21 as yours in Lachute and Pointe-Claire would be
22 subject to a minimum increase of one cent per
23 kilowatt (¢1/kW) of their rates. How would that
24 impact your business, if it would be implemented by
25 the Régie.

1 A. So, we learned about, or I learned about that
2 through the process of these hearings. I didn't
3 realise until very recently that that was a
4 certainty that there would be a minimum increase on
5 the grandfathered or the existing cryptocurrency
6 miners. But a one cent (¢1) increase in the models
7 we projected would have about a negative thirty-
8 seven percent (-37%) impact on our profitability.

9 Q. **[39]** Now, we're going to close your presentation
10 with a question with respect to your expectations
11 when you invested. When Vogogo decided to invest in
12 its two facilities for over ninety-six million
13 dollars (\$96 M), were you aware - and I think you
14 just indicated that you were not - that an increase
15 of twenty percent (20%) of the electricity price
16 was contemplated by Hydro-Québec?

17 A. No, I was not aware.

18 Q. **[40]** And how relevant that information would be for
19 Vogogo when it made its business decision to
20 invest?

21 A. Significant. As I said before, north of seventy-
22 five percent (75%) of our cost is electricity so
23 you can imagine it would have a major impact on
24 that decision.

25 Q. **[41]** J'ai pas d'autres questions pour le témoin.

1 Thank you Mr. Leggett. There might be other
2 questions from the other interveners.

3 A. Thank you.

4 (15 h 09)

5 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

6 R. Messieurs, Madame les Régisseurs. C'est toujours un
7 plaisir de passer un vendredi à quinze heures
8 (15 h 00), comme ça, après une semaine aussi
9 chargée. Je regarde les faces de tout le monde,
10 c'est pas évident. Ça fait que je vais prendre
11 votre conseil, Monsieur le Président, et puis...
12 Vous voyez, j'ai même mis la note, le rapport
13 détaillé est déjà au dossier en respect des
14 directives que vous avez énoncées. Et puis je vais
15 donc laisser une bonne partie à l'appréciation, une
16 bonne partie du rapport à ce qui a déjà été dit.

17 Par contre, je vais revenir sur certains
18 éléments qui sont clés. Entre autres, la première
19 section, c'est l'argument et contre-argument sur
20 certains principes de base parce que, bon, j'ai pu
21 prendre connaissance des questions de la Régie sur
22 certains principes et des réponses du Distributeur
23 là-dessus pour les contextualiser à l'intérieur du
24 rapport. Donc, je vais prendre le temps de prendre
25 certains extraits puis de regarder jusqu'à quel

1 point est-ce qu'on peut être d'accord avec certains
2 énoncés du Distributeur ou non.

3 (15 h 10)

4 Ensuite, comment établir... Bon, grosso
5 modo, c'est juste et raisonnable. Est-ce que la
6 catégorie tarifaire, c'est un concept qui est juste
7 et raisonnable. Est-ce que le processus de
8 sélection est adéquat. Est-ce qu'un bloc dédié qui
9 maximise les revenus, c'est quelque chose aussi qui
10 est souhaitable ou qui est possible.

11 Mon procureur tout à l'heure vous a
12 mentionné qu'on a eu des discussions. Moi, j'ai
13 dit, je ne viendrai pas ici faire un rapport
14 d'expert pour plaire à Vogogo. Ça a été souligné.
15 Et d'ailleurs vous allez voir que, dans le rapport
16 que j'ai produit, c'est quand même quelque chose,
17 je pense que c'est une solution qui est
18 implantable. C'est quelque chose qui pourrait se
19 faire et qui pourrait être dans l'esprit.

20 On a parlé... Lundi, on parlait d'un
21 « package » qui serait raisonnable, qui serait
22 juste et raisonnable, qui ne serait pas parfait,
23 qui serait un petit peu... qui dérogerait un peu
24 des principes tarifaires qu'on est habitué, mais
25 c'est correct. Ça fait partie, des fois, d'un tout

1 qu'il faut regarder. Et c'est ça de l'innovation
2 tarifaire. Donc, il faut en faire. Dans ce cas-ci,
3 je pense que le contexte l'oblige. Et puis je
4 n'irai pas vous dire ici qu'il ne faut pas faire
5 une exception si on a une demande de deux mille
6 (2000 MW), trois mille (3000 MW), quatre mille
7 mégawatts (4000 MW). Ce n'est pas ça ici que je
8 suis venu faire.

9 Et je vais vous présenter un petit peu un
10 rappel des constats du mémoire. Mais comme vous les
11 avez lus, je vais peut-être même pas les lire si on
12 a le temps, et je vais aller aux conclusions
13 recherchées. Donc, évidemment, vous avez vu dans le
14 rapport que les fonctions de la tarification...
15 Moi, j'aime bien ce manuel-là, le Tomain et Cudahy.
16 Je l'utilise beaucoup dans mes cours. Deuxième
17 édition. C'est un signe aussi que c'est un livre
18 qui a fait ses preuves.

19 Oui, on peut avoir une fonction en
20 tarification pour attirer du capital. C'est
21 important d'avoir un tarif qui permet de favoriser
22 les investissements, un ROI raisonnable.
23 D'ailleurs, on voit beaucoup de ces principes-là
24 qui sont dans la loi, applicables au Québec.

25 Établir des prix raisonnables. Donc, on

1 voit aussi la question de la raisonnabilité, qui
2 doivent respecter une certaine capacité de payer
3 des consommateurs. L'efficience des marchés, un ROI
4 équitable selon le risque et la concurrence. C'est
5 un peu comme ça qu'on l'explique. Je résume le
6 manuel qui est ça d'épais. Il y a un chapitre pour
7 chacune des sections.

8 Contrôler la demande. Oui. Je pense que la
9 demande qu'on a devant nous, c'est, entre autres,
10 un des objectifs. Transfert de richesse,
11 l'interfinancement et socialisation des coûts,
12 c'est quelque chose qui existe. Quelque chose qui
13 existe dans le marché résidentiel versus le marché
14 affaires. D'ailleurs c'est en preuve dans le
15 dossier. Donc, ça, c'est les grands principes.

16 Lorsqu'on regarde maintenant, lorsqu'on
17 veut respecter ces grands principes-là, quelle
18 approche on peut avoir. Puis, ça, c'est au coeur du
19 dossier ici. Donc, est-ce qu'on veut avoir une
20 approche sur les coûts? Est-ce qu'on veut avoir une
21 approche sur la valeur? Ou on veut avoir une
22 approche sur les politiques publiques ou ce qu'on
23 appelle aussi, l'auteur utilise un terme très
24 poétique, « d'ingénierie sociale »? J'aime bien le
25 terme, ingénierie sociale. Donc je l'ai laissé.

1 Mais je pense que ce qu'il faut chercher
2 dans le cas qui nous occupe, il faut innover en
3 tarification puis essayer de voir si on ne peut pas
4 aller chercher dans A), B), C) quelque chose qui
5 fait du sens à la fin, autant pour le Distributeur
6 que pour les clients et pour la société en général.

7 Donc, la proposition ou, en fait les
8 orientations que j'ai dans mon rapport d'expert,
9 c'est justement pour essayer de dire, bien, il y a
10 peut-être quelque chose qu'on peut faire sur la
11 base de ce qui est proposé. Donc, je ne pense pas
12 qu'il faut jeter à la poubelle tout ce qui est
13 présenté ici. Non. Ce n'est pas du tout l'objectif
14 du rapport. C'est d'essayer de voir quel genre
15 d'approche on peut aller. Donc, évidemment,
16 l'approche selon les coûts, je vais y revenir tout
17 à l'heure, je vais reprendre chacune de ces
18 approches-là puis ajouter un petit peu par rapport
19 à ce que j'ai dit dans mon mémoire.

20 Je vais commencer par les arguments avancés
21 sur les principes. Donc, le Distributeur, dans une
22 des DDR, je fais grâce un peu de exactement la
23 question qui a été posée, mais je prends des
24 extraits qui résument un peu la position du
25 Distributeur.

1 [...], soutient que la fixation des
2 tarifs est en soi une étape distincte
3 de l'établissement des revenus requis.
4 Et il dit, il cite en exemple, par exemple, le
5 mécanisme de réglementation incitative (ou le MRI).
6 C'est vrai. Par contre, en théorie et en pratique,
7 et c'est visible dans l'esprit de la Loi. Lorsqu'on
8 regarde les articles 52.3 et 49, c'est plutôt un
9 équilibre entre les différentes approches qu'il
10 faut regarder.

11 Donc, quand on regarde en détail ces
12 articles-là, on voit qu'il y a des lignes qui
13 disent que ce n'est pas juste des coûts. Je sais
14 qu'il y a des arguments. Je sais qu'il y a des
15 intervenants ici qui disent, ah, il faut que ce
16 soit strictement basé sur les coûts. Je pense que,
17 dans le cas qui nous occupe, on peut regarder les
18 autres approches aussi. Mais les coûts, ils sont
19 là. Il faut les regarder. Ça fait partie d'une
20 approche qu'il faut regarder.

21 Donc, l'innovation tarifaire qui va
22 résulter dans votre décision, Monsieur le
23 Président, Monsieur, Madame les régisseurs, ça va
24 être quelque chose qui doit être examiné sous
25 divers angles. Vous allez dire, bien, sous cet

1 angle-là, ça fait du sens; sous cet angle-là, ça
2 fait du sens; sous cet angle-là, ça fait du sens.
3 Mais si je prends seulement un angle, ça ne fait
4 pas de sens.

5 (15 h 15)

6 Donc, entre autres, l'angle des politiques
7 publiques, qui est le décret, de manière concrète
8 c'est le décret qui énonce l'angle des politiques
9 publiques, un peu d'ingénierie sociale, bien je
10 pense qu'on peut en tenir compte. D'ailleurs, c'est
11 écrit dans la Loi. Mais il ne doit pas être
12 l'unique critère, l'unique approche. Donc, on peut
13 regarder, on peut regarder ce qu'on peut faire,
14 mais il y a d'autres approches qu'on pourrait
15 regarder.

16 Donc, la... la solution finale, évidemment
17 l'exemple du MRI c'est quand même une base, on fait
18 une remise à zéro de la base de tarification, on
19 fait une approche coûts de service au début du MRI,
20 donc à la base il y a quand même une approche selon
21 les coûts, même si après on accepte de ne pas
22 revoir l'ensemble des coûts à chaque année, il y a
23 quand même une fondation qui est basée sur les
24 coûts, même en réglementation incitative.

25 Revenus requis et coûts moyens sont à la

1 base de la grande majorité des tarifs - donc
2 évidemment je pense que le Distributeur l'affirme
3 et il ne le nie pas - et ne constituent pas
4 nécessairement un intrant essentiel. Bon. C'est
5 peut-être un peu fort comme affirmation ce qu'on
6 dit, un « intrant essentiel », j'aurais plus
7 tendance à dire que le revenu requis constitue un
8 intrant important. Donc, dans l'approche sur les
9 coûts, il faudrait au moins le considérer.

10 Ils sont les intrants nécessaires pour
11 évaluer le caractère juste du résultat final. Donc,
12 si on voit qu'ils payent trois fois, quatre fois,
13 cinq fois leurs coûts, bien là on peut commencer à
14 questionner le fait que c'est juste de payer trois
15 fois les coûts, alors que les autres catégories de
16 clientèle ou les autres clients ne payent pas trois
17 fois les coûts. Ils payent peut-être un peu plus,
18 mais pas trois fois.

19 Donc, le revenus requis permet d'apprécier
20 l'écart entre les coûts et les revenus. Puis je
21 vous dis que, oui, l'écart entre ces deux... entre
22 les coûts et les revenus n'a pas besoin d'être à
23 zéro, d'ailleurs il ne l'est pas de manière
24 pratique, de manière concrète. Donc, la théorie
25 dit : il faut essayer de chercher... de minimiser

1 l'interfinancement, mais en pratique ça arrive
2 qu'il y a des écarts, mais il ne faut pas qu'il y
3 ait de discrimination indue à ce moment-là. Il faut
4 qu'il y ait une juste allocation et puis après ça
5 on apprécie si, oui ou non, l'interfinancement est
6 trop élevé, trop bas, et là il devient un peu
7 injuste, s'il est trop élevé.

8 Il y a un autre argument qui dit : bien il
9 faut... d'ailleurs, Hydro-Québec dans une de ses
10 réponses, mentionne qu'il faut faire un arbitrage
11 entre ces différents principes. Donc, je pense
12 qu'Hydro-Québec devrait être d'accord, en principe,
13 sur le fait qu'il faut quand même regarder
14 l'approche sur les coûts, l'approche selon la
15 valeur et l'approche selon l'ingénierie sociale,
16 puis regarder un petit peu un tout là-dedans. Donc,
17 c'est un peu ce que je propose. J'ai dit : on va
18 les regarder, puis on va essayer de voir qu'est-ce
19 qu'on peut ressortir de ça, qui va faire que la
20 proposition que vous avez devant vous, elle va être
21 acceptable.

22 Donc, l'innovation tarifaire ne peut être
23 trop injuste et déraisonnable pour le bénéficiaire
24 du service public. Il ne faut pas oublier qu'on est
25 ici devant... on n'est pas dans une... t'sais,

1 Vogogo ou une autre entreprise qui veut... qui fait
2 partie, qui est citoyen, qui paye ses taxes, par
3 exemple ou qui a décidé d'investir au Québec, qui a
4 une adresse, bien ce qu'il veut, lui, c'est de
5 l'électricité puis il y a un seul fournisseur
6 d'électricité dans la ville où il est. Donc, c'est
7 un service public, c'est un monopole, donc on est
8 dans ce contexte-là. Il ne peut pas décider d'avoir
9 une alternative facilement ici.

10 Donc, le bénéficiaire est en droit de
11 s'attendre à payer un juste tarif selon des coûts
12 raisonnables par rapport aux autres bénéficiaires
13 du même service public. On peut accepter des fois
14 dans certains services publics, en service de
15 transport, qu'on va avoir, par exemple, bon, les
16 aînés vont payer un peu moins cher et puis les
17 étudiants, moins cher. On peut faire ça, mais à la
18 base on n'a pas des écarts trop grands.

19 Donc, l'approche selon les coûts ça
20 permet... selon les manuels théoriques qu'on
21 regarde, habituellement on va dire : bien
22 l'approche selon les coûts permet d'évaluer... de
23 porter un jugement, parce qu'à la fin ça va être un
24 peu un jugement que la Formation va porter sur le
25 caractère juste des coûts. Est-ce que les coûts

1 versus les revenus il y a un écart trop grand par
2 rapport à ce qu'on veut?

3 L'approche selon la valeur ce serait en
4 fait une approche où on serait capable de voir :
5 bien voici un peu les coûts, voici un peu les
6 revenus potentiels, puis jusqu'à quel point est-ce
7 que cette personne-là est prête à payer pour un
8 certain service public. Et puis en fonction des
9 revenus qu'il va avoir. Donc, ça existe, ça peut
10 exister, cette approche-là, mais il faut... on peut
11 la considérer, mais il ne faut pas que ce soit
12 l'unique approche.

13 L'approche selon les choix de société.
14 Bien, évidemment, elle doit être tenue en compte,
15 c'est écrit dans la Loi. Et c'est un peu le Décret
16 qu'on a devant nous. Et c'est un peu aussi la
17 source, là, un peu de... pas de la confusion, mais
18 de la mésentente qu'on a, par exemple, lorsqu'on
19 dit : bien je suis carrément en accord avec le fait
20 d'éliminer toute référence au Décret. Je pense
21 qu'il faut regarder quand même ce qu'il y a là-
22 dedans puis voir... on est quand même dans une
23 situation particulière.

24 La création d'un bloc dédié en service non
25 ferme assure la sécurité d'approvisionnement, ainsi

1 que la stabilité et la prévisibilité des
2 ajustements tarifaires. En effet, la création d'un
3 bloc dédié, limité pour une catégorie de
4 consommateurs selon un usage précis, en service non
5 ferme de surcroît, je pense que c'est important le
6 service non ferme ici dans le cas qui nous occupe.
7 C'est un arbitrage qui dérogerait des principes
8 tarifaires. Le fait de créer une catégorie
9 tarifaire, dans mon rapport je l'explique, c'est
10 pas souhaitable. Parce que là ça crée des problèmes
11 de pragmatisme, mais bon.

12 (15 h 19)

13 Est-ce que ça devrait être une catégorie
14 tarifaire? Est-ce que ça devrait être une option?
15 Est-ce que ça va être simplement, un peu comme je
16 recommande, de dire : « Bien, on pourrait peut-être
17 lui enlever un crédit qu'on donne à l'ensemble des
18 clients du tarif M ou tarif L. » Ou peut-être qu'on
19 pourrait dire : « Bien, le crédit pour alimentation
20 de haute charge, qui est un crédit qu'on donne
21 systématiquement, peut-être qu'il y a une option
22 dans le tarif M, dans le tarif L que ce crédit-là,
23 on le retirerait pour ces clients-là compte tenu du
24 contexte et du fait qu'il faut peut-être maximiser
25 les revenus. » Par contre, au final, la fixation

1 des tarifs qui seraient applicables à ce bloc dédié
2 doit être abritée en fonction des autres principes,
3 comme je l'ai dit tout à l'heure.

4 Donc, un peu encore sur les arguments
5 avancés, tous les clients de cette nouvelle...
6 donc, sur le principe justement juste, raisonnable,
7 l'équité, on dit, bien... Hydro-Québec répond :
8 tous les clients de cette nouvelle catégorie de
9 consommateurs demeurent équitables et non
10 discriminatoires. » Oui, mais le caractère juste et
11 raisonnable doit être relatif aux autres
12 catégories. Je pense qu'on est habitué ici, devant
13 la Régie, de regarder : bien, est-ce que c'est
14 juste entre les clients résidentiels qui ont
15 affaire entre les catégories tarifaires?

16 Donc, il ne faut pas simplement regarder
17 une seule catégorie entre eux, je pense que... je
18 pense qu'il faut quand même regarder ces
19 principes-là sous l'angle en comparant
20 relativement, de manière relative aux autres
21 catégories qui sont déjà là en place.

22 Pour des charges de plus de cinquante
23 kilowatts (50 kW) admissibles au tarif M et LG,
24 bien, regardons les gens qui sont au tarif M et LG,
25 qui ont un même profil, à peu près la même chose,

1 bien, est-ce que c'est juste et raisonnable par
2 rapport à eux à tout le moins la solution finale?

3 L'appréciation du niveau de couverture des
4 coûts et le caractère raisonnable de la hausse doit
5 faire partie de l'arbitrage, encore l'approche
6 selon les coûts, la Régie doit aussi tenir compte
7 des préoccupations indiquées dans le gouvernement
8 par décret. Je ne dis pas de ne pas en tenir
9 compte, je pense qu'il y a des choses qu'il faut
10 regarder.

11 Se limiter à l'approche selon les
12 politiques publiques tel que suggéré dans beaucoup
13 de réponses aux demandes de renseignements est un
14 peu une approche qui dit : Bien, voici ce qu'on
15 préconise. Donc, c'est la troisième approche puis
16 l'approche selon les coûts puis même l'approche
17 selon la valeur, on ne veut pas la regarder, on ne
18 l'a pas regardée pour diverses raisons, mais je
19 pense que devant... ici, on peut la regarder. Je
20 pense que dans votre décision finale, vous allez
21 pouvoir, vous, regarder autant l'approche selon les
22 coûts, l'approche selon la valeur et l'approche
23 selon les politiques publiques.

24 Donc, ça c'était justement une preuve qui a
25 été mise... c'était dans une des questions de la

1 Régie où on mettait... on mettait les travaux de
2 Bonbright, tantôt, monsieur le Président avait posé
3 une question sur Bonbright, bien, ces principes-là
4 s'appliquent autant au gaz naturel qu'à
5 l'électricité, en services publics, et on en a dix
6 (10) ici.

7 Donc, je ne vais pas les lire au complet
8 mais ce que je peux vous dire à la prochaine page
9 ce que j'ai fait, c'est que j'ai... On peut les
10 regarder, vous pouvez les regarder à la maison,
11 vous pouvez les regarder avant de rendre votre
12 décision finale. Vous allez voir qu'en fait la
13 proposition de base qu'on a devant nous, sans la
14 modifier, sans l'ajuster, il y a de la difficulté
15 avec sept (7) sur les dix (10) principes que vous
16 avez là. Il y en a peut-être trois, là, qu'on
17 pourrait argumenter : Ah! O.K., ça c'est en lien
18 avec la discussion.

19 Maintenant, j'enseigne à l'université, un
20 étudiant qui a trente pour cent (30 %) à son
21 examen, il ne passe pas. Des ajustements mineurs
22 pourraient nous amener à quatre-vingts pour cent
23 (80 %) sans négliger l'approche des coûts,
24 l'approche de la valeur ou... en fonction du
25 décret.

1 Donc, là, on aurait... Les deux seules
2 qu'il resterait c'est la dernière puis on en a
3 parlé aussi beaucoup dans les audiences, donc,
4 c'est la proposition... les attributs liés au
5 pragmatisme. Il y a trois catégories, les attributs
6 liés aux revenus, attributs liés aux coûts, les
7 attributs liés au pragmatisme, incertitude,
8 complexité, tarifs distincts et différents par
9 client et ceux du processus, controverse sur
10 distinction sur l'usage réel sur le terrain,
11 comment on va séparer les clients qui font de la
12 crypto, qui font de la base... de l'hébergement de
13 données? Ça c'est le problème de...

14 Donc, on n'a pas cent pour cent (100 %), si
15 on conserve l'idée de discriminer quand même,
16 dire : « Bien, il y a ces clients-là qu'on va leur
17 enlever le crédit, on va faire quelque chose, ou on
18 va juste les... ils vont devoir participer à un
19 appel d'offres. » Bien, on serait peut-être à
20 quatre-vingts pour cent (80 %). Mais là,
21 l'étudiant, il passe, là, il n'y a pas de problème.
22 Là, je fais le professeur mais là, à ce moment-là,
23 à quatre-vingts pour cent (80 %) il passerait puis
24 ça serait acceptable.

25 Je pourrais pendant la série de

1 questions... Je peux peut-être le faire tout de
2 suite pour sauver du temps, mais j'ai regardé
3 comment on pourrait faire pour séparer l'approche
4 pragmatisme. L'une des façons de faire c'est une
5 déclaration volontaire de tous les clients M et L.
6 Je sais que c'est pas évident à gérer mais c'est
7 peut-être plus facile à gérer, de dire : une fois
8 par année, vous devez faire une déclaration
9 volontaire et solennelle, dire : « Je certifie que
10 j'utilise le kilowatt pour ça. » Ou on peut faire
11 de facto. « Si vous ne l'avez pas fait, c'est qu'on
12 considère que c'est pas de la cryptomonnaie », et
13 là, légalement, bien là, il y a le tarif de quinze
14 sous (15 ¢) dissuasif qui peut s'appliquer si
15 jamais Hydro-Québec les attrape.

16 (15 h 24)

17 Donc, on fait confiance au client, on dit
18 « bien, je déclare que j'utilise mon électricité
19 pour ça ». Donc, ce serait peut-être une manière de
20 s'approcher du cent pour cent (100 %) à ce moment-
21 là, si on avait une forme de déclaration volontaire
22 qui ferait en sorte que, une fois par année, il
23 aurait une déclaration à faire. Puis évidemment,
24 s'ils se rendent compte que c'est pas du tout
25 l'usage et c'est pas vrai qu'ils ne font pas de la

1 crypto, bien il y aurait des pénalités applicables
2 qui sont au dossier.

3 Les questions qui sont dans le rapport que
4 je vais aller rapidement. Donc, évidemment après
5 ça, les questions qui se posent, c'est : est-ce que
6 les tarifs sont justes? Approche sur les coûts.
7 Est-ce que les tarifs sont raisonnables? Approche
8 sur la valeur des clients. Et est-ce que c'est
9 l'ingénierie sociale où le décret est respecté?

10 Donc, l'approche selon les coûts, je pense
11 que c'est très clair au dossier. Quand on regarde
12 les revenus moyens et les coûts moyens des tarifs L
13 et des tarifs M. Le tarif L est pas mal proche de
14 ses coûts, on est à cent trois pour cent (103 %).
15 Le tarif M au niveau des coûts moyens, il est à
16 cent trente pour cent (130 %), donc, oui, il y a...
17 les revenus sont plus élevés que les coûts au tarif
18 M.

19 Donc, au réel, pour une nouvelle catégorie
20 de consommateurs qui doit couvrir ses coûts de
21 raccordement à cent pour cent (100 %), on pouvait
22 même émettre l'hypothèse que si j'ai pas à payer
23 mes coûts de raccordement, j'ai pas à payer les
24 coûts que j'engendrerais, bien, on pourrait même
25 émettre l'hypothèse que ces coûts-là sont même trop

1 élevés parce qu'ils contribuent davantage que
2 l'ensemble des clients qui bénéficient de la masse
3 des clients.

4 Donc, la conclusion qu'on peut faire ici,
5 je pense, c'est... on l'a vu un peu au dossier,
6 puis la rectification d'un des intervenants tout à
7 l'heure qu'il est venu faire, montre que, en fait,
8 quand on regarde les tarifs, les coûts sont
9 couverts.

10 Ajustement. Bon. Ça, c'est une vraie
11 facture d'un client. Ça, c'est le site de Pointe-
12 Claire, donc qui est au tarif M et puis il paye
13 cinq soixante-quinze (5,75). Pourquoi? Parce que,
14 on en a parlé tout à l'heure, il y a un bon facteur
15 d'utilisation, on est à quatre-vingt-quinze... on
16 est à un facteur d'utilisation de quatre-vingt-
17 quinze virgule huit (95,8 %).

18 Donc, on m'a mentionné, je parlais un petit
19 peu avec Vogogo. J'ai dit : « Ah! Vous avez... vous
20 êtes bien efficaces là-dedans et c'est normal. » Je
21 veux dire, un coût moyen, ce que c'est, c'est, on
22 en a parlé aussi tout à l'heure, on a le coût du
23 kilowattheure qu'on voit qui est en bas et puis
24 ensuite, on a la puissance.

25 Le tarif M, par contre, il y a la puissance

1 puis ensuite il y a deux niveaux. Dans les
2 hypothèses d'analyse que vous voyez dans mon
3 rapport, ce que j'ai fait, puis là je ne le sais
4 pas comment ça va fonctionner s'il y a une
5 majoration. Ce que j'ai fait quand j'ai fait une
6 majoration qui est autre chose qu'éliminer le
7 crédit. En jaune, c'est le crédit d'alimentation,
8 le reste de la consommation. C'est que j'ai
9 simplement utilisé le dernier palier.

10 Donc, j'ai ajouté une cent (1 ¢) au point
11 cinq cents (0,5 ¢) au deuxième palier dans le tarif
12 M. Et dans le tarif L, il y a seulement un palier,
13 donc ajouter une cent (1 ¢) au palier qui existe.

14 Il ne faut pas oublier aussi quand on fait
15 l'analyse de la concurrence que ces gens-là payent
16 de la taxe. Quand on regarde les tarifs, là, ils
17 payent quand même... ça ajoute souvent une cent
18 (1 ¢) de plus du kilowattheure lorsqu'on met les
19 taxes. Quand on regarde le prix puis après ça on
20 regarde les taxes, avec les taxes, bien il y a des
21 coûts supplémentaires.

22 Excusez la mauvaise qualité de
23 l'impression, mais... Donc, le site de Lachute,
24 c'est environ cinq cents (5 ¢). Donc, ça, c'est...
25 c'est pas des hypothèses, c'est vraiment la facture

1 du mois d'août. J'ai regardé la facture du mois de
2 septembre, ça se ressemble.

3 Bon. Vogogo me mentionne que, bien c'est
4 pas facile d'avoir quatre-vingt-quinze pour cent
5 (95 %) d'utilisation, malgré les hypothèses. Donc,
6 vous voyez, celui-là, on n'est plus à quatre-vingt-
7 huit virgule sept (88,7 %) dans le coin en haut à
8 droite. Donc, ce qui fait... cinq cents (5 ¢) en
9 fait qu'ils payent réellement.

10 Et puis là après ça, dans les scénarios que
11 vous voyez dans le rapport, vous voyez « sans
12 crédit d'alimentation ». Donc, vous avez le tarif
13 existant. Vous avez le crédit de l'alimentation,
14 majoration de point cinq (0,5 ¢), un (1 ¢), un
15 point cinq (1,5 ¢), deux (2 ¢) et ça donne ça.
16 Donc, vous avez le rapport, tous les détails. J'ai
17 le fichier Excel aussi qu'ils regardent.

18 En fait, ce qu'on fait, c'est qu'on prend
19 la facture puis on fait juste majorer le palier
20 tarifaire de consommation. On ne touche pas à la
21 puissance. C'est ce que j'ai pris comme hypothèse.

22 Ça donne quoi? Bien, ça donne que si on
23 prend la proposition minimale en rouge, ça donne
24 vingt pour cent (20 %) de plus pour le site de
25 Lachute et dix-sept pour cent (17 %) de plus pour

1 M.

2 La proposition qui pourrait être une
3 alternative sur laquelle Vogogo n'est pas
4 nécessairement d'accord, mais mettons qu'on veut
5 quand même dire qu'il faudrait maximiser un peu, et
6 je sais qu'il y a beaucoup d'intervenants aussi qui
7 ne seraient pas d'accord avec cette proposition-là
8 qui disent « on peut simplement utiliser les tarifs
9 M et L », c'est peut-être de dire, bien, écoutez,
10 si la déclaration... quand vous faites votre
11 déclaration annuelle, vous dites que vous utilisez
12 pour de l'usage cryptographique, bien à ce moment-
13 là vous n'avez pas le droit au crédit
14 d'alimentation, vous êtes au tarif M, vous n'avez
15 pas le crédit d'alimentation. Là ça ferait une
16 augmentation au tarif L plus élevée, le site de
17 Lachute est au tarif L, de huit pour cent (8 %) et
18 deux pour cent (2 %) pour Pointe-Claire. Ça tient
19 compte un peu de l'effet de l'interfinancement à ce
20 moment-là. On disait tout à l'heure, on dit, bien,
21 le tarif M, la moyenne est plus élevée. Donc, c'est
22 quelque chose qui pourrait être regardé qui serait
23 beaucoup plus raisonnable...

24 (15 h 29)

25 Elle est peut-être injuste. C'est injuste

1 de créer une nouvelle catégorie. Tu peux en payer
2 plus que les autres pour le même service public.
3 Mais peut-être que là, huit pour cent (8 %), deux
4 pour cent (2 %), c'est quelque chose de beaucoup
5 plus raisonnable que vingt (20 %) et dix-sept pour
6 cent (17 %) d'un coup. Encore plus, c'est
7 doublement injuste pour les clients existants qui
8 ont déjà fait leur modèle d'affaires.

9 Donc, les tarifs actuels sont-ils
10 raisonnables? Bien, je pense qu'il faudrait
11 regarder... On sort de l'approche selon les coûts
12 puis on rentre dans l'approche selon la valeur. Si
13 on voudrait aller là, il aurait fallu regarder un
14 petit peu... Et là, j'ai entendu la remarque, je
15 pense que c'est les témoins d'Hydro-Québec :
16 contrairement à monsieur Audette, on ne veut pas
17 aller voir quel est le taux de rendement à chacun
18 des clients. Je suis prêt à corriger et dire, bien,
19 il faudrait regarder au moins la catégorie de
20 clients, quel est le taux de rendement moyen.

21 Quel était son coût de capital pour chaque
22 dollar investi? En fait, c'est parce que c'est un
23 indicateur du risque. Je veux dire, il n'y a pas
24 des gens qui vont prêter de l'argent à une
25 industrie sans avoir une idée un petit peu c'est

1 quoi le risque. Puis dans la preuve, je parle du
2 bêta, puis dire, bien, quand on compare à des
3 industries comme l'aluminium, qui a un bêta de
4 deux, bien, peut-être que cette industrie-là a
5 peut-être un bêta de deux aussi.

6 En fait ce que ça dit, le risque, il n'est
7 pas nécessairement en fonction des... il est en
8 fonction des coûts, mais à un moment donné les
9 coûts sont fixes. On achète des équipements, on les
10 installe. Après ça, c'est les revenus. Donc, ça
11 veut dire que si j'ai une expectative d'avoir une
12 valeur du bitcoin qui est élevée, bien, là, ça va
13 varier. Mon risque... S'il y a beaucoup de
14 variations, bien, c'est sûr que le risque va être
15 grand.

16 Le prix de l'aluminium, le prix des
17 matières premières, le prix du bitcoin, à un moment
18 donné, il va stabiliser. Ça va faire partie de
19 l'évaluation à un moment donné du bêta de cette
20 industrie-là lorsqu'elle va être plus mature. Peut-
21 être qu'à ce moment-là, on pourrait regarder
22 d'établir, voir si seulement enlever le crédit
23 d'alimentation, c'est correct. Là, on parle plus de
24 quelque chose comme un cavalier tarifaire à ce
25 moment-là. On aurait un cavalier tarifaire qu'on

1 pourrait ajuster à chaque cause tarifaire.

2 Donc, c'est pour ça que ça avait été
3 présenté. C'était pour voir un peu que, écoutez,
4 l'industrie chimique, l'industrie de l'acier,
5 l'industrie... Il y a beaucoup d'autres industries
6 qui sont implantées au Québec, qui ont accès au
7 tarif M, au tarif LG, qui sont très risquées aussi,
8 qui risquent de s'en aller, qui peuvent faire des
9 grèves. Et puis, à un moment donné, cette
10 industrie-là ne sente là un gros potentiel de
11 croissance, puis peut-être qu'un jour on va savoir
12 un peu c'est quoi le risque. Mais il n'y a pas les
13 autres catégories tarifaires. On n'en tient pas
14 compte de ça.

15 Donc, contrairement à peut-être ce qu'on
16 voulait me mettre, les mots qu'on voulait me mettre
17 dans la bouche, je ne veux pas qu'on en tienne
18 compte. Donc, c'était juste pour illustrer le fait
19 que, idéalement, si on voudrait s'en aller vers ça,
20 il faudrait avoir une idée un peu de... bien, les
21 gens demandent combien comme retour sur
22 l'investissement pour voir si ça a de l'allure.
23 Puis surtout, surtout une tarification selon la
24 valeur. Il faudrait être capable de dire, bien,
25 écoute, quand le prix du bitcoin est très bas,

1 bien, théoriquement, là ils sont plus serrés, si on
2 ne veut pas qu'ils fassent faillite, il faudrait
3 ajuster.

4 Ça existe des tarifs ajustés en fonction du
5 pétrole dans certains marchés, des choses comme ça.
6 Dans l'industrie du gaz, le gaz d'appoint
7 concurrence, par exemple, on l'ajuste en fonction
8 de quelque chose d'autre pour dire, de toute façon,
9 si je ne le vends pas, ma distribution, je la
10 perds. Bien, c'est une tarification qui prend un
11 autre critère de référence ici.

12 Juste spécifier que... Ça a été mis en
13 preuve. Si on avait fait l'appel de propositions,
14 évidemment, au mois de décembre, janvier, bien,
15 c'est sûr qu'on aurait eu des prix plus élevés,
16 forcément. Ça fait que ce que ça démontre, c'est
17 que, indépendamment du moment où on va faire
18 l'appel de propositions, on va avoir plus ou moins
19 de majoration si on y va comme ça, puis on laisse
20 les clients décider pour le coût ou la valeur d'un
21 service public. Je rappelle que c'est un service
22 public.

23 On a fait beaucoup de comparaisons avec les
24 documents d'appels d'offres. Lorsqu'on fait des
25 appels d'offres dans l'éolien, ce qu'on a cherché à

1 faire, c'est s'approvisionner. On a cherché à avoir
2 le prix le plus bas pour un bloc. Là, on est à
3 l'autre bout, là. Je veux dire, si jamais tu ne
4 gagnes pas une soumission, tu peux peut-être
5 espérer une prochaine soumission y aller, mais ce
6 n'est pas la même chose.

7 Prendre les appels d'offres d'éolien comme
8 référence, ce n'est pas quelque chose à laquelle je
9 suis à l'aise. On est dans le cadre d'un service
10 public. On demande aux clients de fixer eux-mêmes
11 leur propre tarif. Le résultat, ça va faire qu'il
12 va y avoir des tarifs différents en fonction des
13 clients. Peut-être que, sur le coup, ils vont être
14 contents. Mais quand ils vont regarder, dire, hey,
15 toi, tu as « bidé » à combien? Un point cent. Moi,
16 à un. « Câline » je me suis fait avoir, j'aurais pu
17 « bider » moins.

18 Puis là, woup, forcément, même sans le
19 vouloir, en laissant le marché décider, le
20 Distributeur, qui n'est pas son rôle, va s'être
21 mêlé un peu de ce marché-là. Puis là, à un moment
22 donné, on va dire, bien là, oui, O.K., ce n'est pas
23 juste, là. Puis là, vous allez avoir des demandes,
24 dire, écoutez, j'ai « bidé » à ça, mais le
25 contexte... Ils vont peut-être refaire le coup de

1 Churchill, là, mais... On n'est pas dans un contrat
2 ferme comme ça, là, on est vraiment dans les tarifs
3 et conditions qui devaient être applicables à un
4 service public. On n'est pas dans de
5 l'approvisionnement.

6 (15 h 34)

7 Donc, c'est un peu les conclusions sur
8 l'approche sur la valeur. La Régie ne dispose pas
9 d'information sur les coûts moyens et les revenus
10 de cette industrie... les coûts moyens c'est plus
11 le risque, puis le coût de capital, puis la valeur
12 de l'investissement. On a eu un peu d'informations
13 de Vogogo tout à l'heure, mais c'est quand même
14 probablement très variable.

15 L'approche selon la valeur donne des
16 résultats drastiquement différents selon les moments
17 où elle est évaluée. Les clients existants ont
18 investi selon une tarification sur une approche
19 basée sur les coûts et n'auront pas la chance
20 d'établir la valeur pour eux, on va hériter. Donc
21 ça... ça, c'est une grande injustice. Je pense que
22 c'est aussi mis en preuve. Le Distributeur impose
23 une majoration de valeur minimale de un sou (1 ¢).
24 Donc, on ne va pas selon la valeur, mais on
25 l'impose quand même.

1 Soulève des problèmes d'équité puisque les
2 autres clients sont basés sur une tarification
3 basée sur les coûts. Une fois le processus terminé,
4 la valeur va différer d'un client à l'autre. C'est
5 un peu ce que j'expliquais tantôt. Bien là, ils ne
6 se comparent peut-être pas, ils sont peut-être
7 contents de gagner l'appel d'offres, mais à un
8 moment donné ils vont dire : oui, la valeur de ce
9 site-là qui a « bidé » à tel prix, bien c'est sûr
10 qu'elle ne sera pas pareille parce qu'il a « bidé »
11 trop haut parce qu'il voulait l'avoir. Puis peut-
12 être que c'était quelqu'un qui était moins sérieux
13 aussi. Je ne pense pas que c'est le rôle des
14 services publics de se mêler de ça. Même si dans sa
15 proposition il mentionne qu'il fait ça pour pas se
16 mêler, à la fin c'est le résultat. Il y a d'autres
17 approches qu'on peut prendre selon les coûts, qui
18 va faire que ça va être plus raisonnable.

19 Donc, sont-ils dans l'esprit du décret?
20 Bon. La dernière approche, la maximisation des
21 revenus. Beaucoup de débats là-dessus. Le procureur
22 de Vogogo va débattre sur la légalité du concept de
23 maximisation des revenus ou même maximisation des
24 retombées économiques, je ne le sais pas. Mais en
25 admettant que cet énoncé soit vraiment une

1 préoccupation valable - ce que Vogogo nie - la
2 maximisation des revenus peut être atteinte de
3 plusieurs manières.

4 Mettons qu'on considère que ces gens-là
5 rapportent plus que leurs coûts, on peut dire, au
6 niveau théorique on peut dire qu'ils maximisent les
7 revenus. Donc, la proposition suggère un encan
8 tarifaire qui va à l'encontre de plusieurs
9 principes reconnus, tel que vu précédemment. La
10 proposition suggère une maximisation des revenus
11 qui donnerait un rendement déraisonnable et
12 éphémère à Hydro-Québec. Je pense que ça, c'est un
13 élément important aussi.

14 Dans la preuve, on en a parlé un petit peu,
15 monsieur Rhéaume en a parlé, il a dit : « Oui, bien
16 à la fin il va falloir utiliser le mécanisme de
17 partage des écarts de trop-perçu ou des écarts de
18 rendement ». Et dans la preuve ce que vous avez
19 comme analyse, c'est que vous avez une analyse...
20 bien, O.K. Si on fait à une cent (1 ¢), deux cents
21 (2 ¢), un point cinq cent (1,5 ¢), ça donne quoi en
22 trop-perçu à la fin?

23 Ça fait que vous savez, et là, bon, vous
24 savez que c'est cent (100) points de base, à moins
25 que la loi aurait été changée, comme ça a été fait

1 dans le passé. Lorsqu'on avait un équilibre
2 budgétaire, tous les trop-perçus restaient chez le
3 Distributeur, mais c'est pas le cas en ce moment.
4 Donc, le décret est venu sans ajuster la loi,
5 mettons que c'était ça l'intention, mais ça ne
6 fonctionne pas tout à fait peut-être dans le sens
7 que la politique publique l'espérait.

8 Voici pourquoi, en gros... ça, c'est pris
9 carrément du rapport annuel deux mille dix-sept
10 (2017). Puis ce qui est intéressant c'est qu'on
11 voit en fait que l'écart de rendement en deux mille
12 dix-sept (2017) a été presque de cent (100) points
13 de base, zéro virgule quatre-vingt-dix-sept pour
14 cent (0,97 %) c'est cent (100) points de base. Et
15 là, à ce moment-là, cent (100) points de base ça
16 donnait cinquante-cinquante (50-50). Et ça veut
17 dire qu'il y avait un écart à partager de trente-
18 six millions de dollars (36 M\$) et on partageait
19 les clients et le Distributeur.

20 Si on fait la même chose avec, et là je
21 prends la réponse, l'impact potentiel favorable de
22 cinquante-six millions (56 M\$). Bon, le chiffre
23 pourrait être ajusté en fonction plus tard, mais...
24 par les ventes additionnelles, quatre virgule deux
25 térawattheures (4,2 Twh). Des revenus

1 supplémentaires, deux cent cinq (205), et des coût
2 de cent quarante-huit (148). Donc, il y a
3 cinquante-six millions (56 M) qui va venir
4 augmenter les revenus au net lorsqu'on élimine les
5 coûts.

6 L'impact tarifaire actuel : en ce moment,
7 cinquante-six millions (56 M) si j'applique le
8 mécanisme de partage des écarts de rendement. Ça
9 veut dire qu'il y a trente-sept millions (37 M) qui
10 est le premier cent (100) points de base. Là j'ai
11 juste pris l'hypothèse, là, que c'est à peu près
12 égal à deux mille dix-sept (2017). Évidemment, ça
13 varie, là, en réalité, en fonction de la base de
14 tarification.

15 Donc... et l'autre dix-neuf millions (19 M)
16 qui serait en extra, sans même majoration, bien
17 lui, il y aurait soixante-quinze pour cent (75 %)
18 de cette majoration-là qui irait en baisse
19 tarifaire. Je peux comprendre que les groupes
20 clients sont très heureux de ça. Avoir dix-neuf
21 millions (19 M), soixante-quinze pour cent (75 %),
22 c'est vraiment intéressant. Mais pour la
23 maximisation des revenus pour Hydro-Québec,
24 indirectement pour l'actionnaire d'Hydro-Québec,
25 bien quand on dépasse cent (100) points de base,

1 là, on s'éloigne un peu de ce principe de
2 maximisation là de toute façon, parce qu'on redonne
3 soixante-quinze pour cent (75 %) à la clientèle. Et
4 éventuellement, si c'est vrai qu'ils s'en vont,
5 cette clientèle-là, bien il va peut-être y avoir un
6 choc tarifaire. Parce que là, il va falloir
7 rattraper toutes ces baisses tarifaires là qu'on
8 données à un moment donné.

9 (15 h 39)

10 Donc, vous avez une hypothèse ici, vous
11 avez l'hypothèse par rapport aux clients comme ça,
12 vous avez d'autres hypothèses dans le rapport que
13 vous pouvez regarder où on voit que celui-là, ça
14 donne trente-neuf pour cent (39 %) qui va au... la
15 part d'Hydro-Québec, qui est « one shot deal », et
16 l'autre, ça donne... excusez, je vais aller vite,
17 quarante et un pour cent (41 %), trente-cinq pour
18 cent (35 %), trente-neuf pour cent (39 %) et ça
19 c'est la recommandation d'éliminer seulement le
20 crédit pour alimentation.

21 Donc, dans le crédit pour alimentation, on
22 a encore une bonne maximisation des revenus et
23 puis... mais on est plus... je pense qu'on est plus
24 raisonnable. On est encore injuste. À partir du
25 moment où on va traiter différemment une catégorie

1 de clients, on va les identifier, on va les
2 discriminer, on va être injuste, mais au moins on
3 sera peut-être un peu plus dans l'esprit de la
4 maximisation.

5 Ici, vous avez des... dans le rapport, ce
6 que vous avez, c'est que vous avez des scénarios où
7 on regarde... Et là, ce qu'on a fait comme
8 hypothèse... Et l'utilisation des données Vogogo
9 contrairement au procureur d'Hydro-Québec c'était
10 pas parce que je voulais travailler pour Vogogo
11 mais c'est parce que c'étaient des données réelles,
12 des vrais chiffres concrets, une vraie facture. Ça
13 fait que là, j'ai dit : « O.K., on va prendre cette
14 facture-là d'un mois puis on va faire l'hypothèse
15 que c'est sur douze (12) mois puis on va voir que,
16 mettons qu'il y aurait le même type de clients que
17 Vogogo, il y en aurait trente (30) projets au tarif
18 L puis il y en aurait vingt-cinq (25) au tarif M,
19 ça donnerait quoi? » Bien, ça donnerait... ça
20 donnerait ce qu'on voit là, ça donnerait des
21 revenus extra, trop-perçu de soixante-dix-sept
22 millions (77 M\$).

23 Donc, si on voulait peut-être conserver la
24 maximisation, par exemple, seulement avec le crédit
25 d'alimentation de vingt-huit millions (28 M\$), vous

1 voyez, bien, on pourrait simplement augmenter plus
2 que cinq cents mégawatts (500 MW). A l'époque que
3 j'ai fait le rapport c'était cinq cents mégawatts
4 (500 MW), je le sais que ça a varié, donc, ça
5 voudrait dire en réalité plus... sept cents
6 mégawatts (700 MW) de plus... on propose trois
7 cents mégawatts (300 MW), ça serait d'augmenter à
8 mille mégawatts (1 000 MW).

9 Donc, le fait d'augmenter le bloc pourrait,
10 à un tarif moindre, pourrait ramener à peu près le
11 même élément. Donc, on a deux options, soit qu'on
12 dit : « Bien, de toute façon, on partage trop avec
13 les clients, ça fait que peut-être qu'il faut être
14 un peu plus prudent, un peu plus conservateur
15 là-dedans, ou si on veut quand même conserver la
16 promesse qu'on a faite au gouvernement, je ne sais
17 pas trop, bien, il faudrait augmenter le bloc à ce
18 moment-là. »

19 Donc, sont-ils dans l'esprit du décret? En
20 raison notamment des faibles coûts marginaux, de la
21 simple application des tarifs M et G à cette
22 éventuelle catégorie occasionne déjà une forme de
23 maximisation des revenus de cinquante-six millions
24 (56 M\$). Je propose alternativement peut-être de
25 simplement dire : Bien, pourquoi... Cette catégorie

1 de clients là, peut-être pour quelques années, le
2 temps qu'elle devienne mature, bien, le crédit
3 d'alimentation que l'ensemble des clients ont
4 droit, bien, vous, vous n'avez pas droit. Comme le
5 crédit d'alimentation habituellement est moins
6 élevé pour le tarif M, que le tarif L, bien, ça
7 crée quelque chose qui est intéressant à regarder.

8 C'est une... c'est une suggestion.
9 Évidemment, Vogogo et beaucoup d'intervenants ici
10 vont dire : « Non, non, je ne suis pas d'accord
11 avec monsieur Audette. » Mais moi, je reste... je
12 pense que la Régie va peut-être vouloir regarder
13 quand même une certaine forme de maximisation.
14 C'est l'hypothèse que j'ai faite lorsque j'ai
15 rédigé le rapport. En écoutant les intervenants
16 ici, je vois que, bon, peut-être qu'on pourrait
17 regarder ça d'un autre angle.

18 Donc, toute majoration au-delà de ça, ça va
19 être soixante-quinze pour cent (75 %) en baisse
20 tarifaire, ça pourrait même mener à des chocs
21 tarifaires.

22 Le dernier point, c'est sur le processus de
23 sélection. Donc, en fait, je vais être très rapide
24 sur le pro... je vais parler aussi du bloc mais
25 très rapidement parce que de toute façon, je ne

1 suis pas un expert dans les approvisionnements.
2 Mais au niveau du processus de sélection,
3 évidemment, ce qui cause problème, et là c'est déjà
4 en preuve dans le dossier, c'est la première... le
5 premier critère qui est la majoration offerte. Non
6 seulement il y en a une cent (1 ¢) automatique mais
7 en plus, on va la pondérer à soixante-dix pour cent
8 (70 %). Et les autres critères de développement
9 économique, je pense que c'est quelque chose qui
10 serait intéressant de conserver ces critères de
11 développement économique lorsqu'on va faire le
12 processus de sélection pour octroyer ce bloc-là.

13 Donc, ici, dans le rapport, ce que vous
14 avez, c'est que vous avez une simulation à cent
15 mille (100 000) pieds dans les airs mais quand on
16 regardait les DDR, on a dit : « Bon, on va accorder
17 plus de points à ceux qui... le maximum de points
18 sur l'échelle. » Donc, ce que vous avez ici c'est
19 que la majo... ce que ça démontre c'est que c'est
20 sûr qu'avec soixante-dix pour cent (70 %) de
21 pondération sur la majoration, bien, le projet qui
22 sortirait, ça serait le projet qui donne cinq cents
23 le kilowattheure (5 ¢/kWh) mais ça ne serait
24 certainement pas le projet qui crée le plus
25 d'emplois.

1 Donc, vous voyez, vingt (20) emplois,
2 quinze (15), dix (10), cinq (5), un emploi, la
3 masse salariale, deux millions (2 M\$), un point
4 cinq million (1.5 M\$), un million (1 M\$), cinq cent
5 mille (500 000 \$), cent mille (100 000 \$), puis les
6 investissements, dix millions (10 M\$), sept virgule
7 cinq (7,5)
8 (15 h 44)

9 Puis là on a parlé de quarante millions
10 (40 M\$) tout à l'heure. Vous voyez qu'on ne s'était
11 pas parlé, moi et Vogogo, là, parce que j'ai pris
12 des hypothèses comme ça. Bien, le projet qui serait
13 retenu ici, ce serait clairement celui qui a la
14 plus haute contribution et ce serait clairement pas
15 celui qui crée des emplois et qui favorise les
16 investissements.

17 En plus, il y a les frais d'inscription; la
18 lettre de crédit; un an de consommation à une cent
19 (1 ¢) qui donne pour le client ici deux virgule
20 deux millions de dollars (2,2 M\$); une pénalité de
21 cinquante cents (50 ¢); des coûts de raccordement
22 qui sont pris en charge. On étire un petit peu la
23 sauce dans le caractère juste et raisonnable déjà.

24 Peut-être qu'il faut nous-mêmes en tant
25 que... vous, la formation, vous devez peut-être

1 être plus raisonnable aussi dans votre décision à
2 ce niveau-là.

3 Les problématiques sur le processus de
4 sélection sont listées ici. Problématique sur
5 l'équité, simplicité et coûts de gestion. Moi, si
6 j'étais à la place d'Hydro-Québec comme
7 gestionnaire - j'ai déjà été, peut-être pas chez
8 Hydro-Québec, mais chez Gaz Métro - ce qu'on ne
9 veut pas, c'est d'avoir des affaires compliquées à
10 gérer puis commencer à être obligé de faire la
11 police... Je ne pense pas qu'Hydro-Québec veut
12 faire ça. Je ne veux pas lui mettre... ils m'ont
13 mis des mots dans la bouche, je vais leur en mettre
14 aussi.

15 Donc, évidemment, si on leur propose une
16 solution qui limite les coûts de gestion, qui
17 limite et qui est plus simple, je pense qu'ils vont
18 être d'accord, ils devraient être d'accord, à tout
19 le moins les gestionnaires.

20 Ça va complexifier évidemment le travail de
21 l'organisme de réglementation parce que là on se
22 trouve à avoir comme des tarifs qui ne sont même
23 pas encore fixés, qui vont être fixés après un
24 appel d'offres. Les clients qui vont vouloir
25 postuler sur l'approche ne savent même pas encore

1 c'est quoi qu'ils vont payer. Ils vont bider, mais
2 pourquoi pas les laisser se concentrer sur ce qui
3 est important, création d'emplois, investissements.

4 Vous savez que vous allez payer tant. Vous
5 allez soit pas avoir le crédit d'alimentation ou
6 vous n'allez pas avoir de majoration du tout.
7 Allez-y, lâchez-vous lousse, créez des emplois,
8 faites des investissements au Québec puis on va
9 vous évaluer là-dessus.

10 La proposition minimale d'un cent (1 ¢) est
11 déjà trop élevée au départ. Les investisseurs
12 doivent connaître à l'avance les coûts
13 d'électricité, la majorisation d'une cent (1 ¢) est
14 injuste, déraisonnable pour les clients. Quand on
15 parle de vingt pour cent (20 %), je pense qu'on
16 peut dire que c'est déraisonnable, surtout pour les
17 clients existants.

18 La majoration trop élevée occasionne un
19 rendement déraisonnable, on l'a montré. Qu'est-ce
20 que c'est un rendement déraisonnable? Bien, c'est
21 sûr que je peux comprendre la position des
22 intervenants, des clients qui disent « bien,
23 écoute, t'sais, moi, un rendement raisonnable, ça
24 me fait un beau soixante-quinze pour cent (75 %)
25 dans mes poches en baisse tarifaire ». Mais, je

1 pense qu'il faut aller au-delà de ça, des intérêts
2 de chacun des parties prenantes puis d'essayer de
3 dire, « bien, regarde, la meilleure solution pour
4 tout le monde, il va y avoir une baisse tarifaire,
5 elle ne sera peut-être pas si grande que ça, ça va
6 être plus facile à gérer. C'est peut-être une
7 proposition qui est plus raisonnable ».

8 Donc, les majorations trop élevées
9 occasionnent un rendement déraisonnable. La
10 problématique de l'interfinancement va être
11 difficile à gérer parce que là vous allez avoir des
12 clients qui ont bidé plus élevé, plus bas.

13 Je propose quelque chose de plus simple. Ce
14 serait d'avoir un nombre d'emplois directs au
15 Québec par mégawatt, la masse salariale puis
16 l'investissement. Par exemple, à titre illustratif,
17 c'est pas une proposition définitive, ça pourrait
18 être ajusté dans une décision finale. Mais, mettons
19 nombre d'emplois directs au Québec par mégawatt,
20 c'est plus facile, ça se mesure.

21 Masse salariale totale des emplois directs
22 au Québec par mégawatt puis investissements au
23 Québec de l'ordre de quarante millions (40 M\$) ici.
24 J'ai appris un peu après avoir rédigé le rapport.
25 Mais là, on pourrait faire cette pondération-là

1 puis arriver à ce moment-là à quelque chose comme
2 ça.

3 Puis si je reprends les mêmes hypothèses
4 que tantôt, là on aurait un cas où il y aurait
5 maximisation des revenus, mais peut-être sur
6 seulement le crédit d'alimentation. On aurait cent
7 (100) points qui seraient accordés à celui qui crée
8 vingt (20) emplois, une masse salariale de deux
9 millions (2 M\$), un investissement de dix millions
10 (10 M\$) et c'est lui qui passerait à ce moment-là.

11 Merci aux procureurs d'Hydro-Québec, je ne
12 suis peut-être pas reconnu comme expert en
13 approvisionnement. Il y a eu... en fait, juste
14 avant moi, il y a eu des intervenants qui ont fait
15 une preuve très détaillée là-dessus. Donc, je vous
16 dirais que, grosso modo, le principe théorique,
17 peut-être pas le principe pratique. Le principe
18 théorique, c'est que tu devrais, si tu veux
19 optimiser ton plan d'approvisionnement, c'est que
20 tu ne devrais pas avoir de surplus. Tu devrais être
21 capable d'équilibrer ton plan d'approvisionnement
22 en fonction...

23 Et d'autant plus qu'il y a quand même un
24 virgule trois (1,3) écart type, je pense, dans la
25 marge de manoeuvre qui est déjà inclus dans un plan

1 d'approvisionnement. Donc, il y a déjà des aléas
2 climatiques, des aléas économiques qui sont inclus
3 dans le zéro qu'on devrait obtenir. Sinon, si on
4 veut... on va dire, « non, non, il faut tenir
5 compte du risque ». Bien, il ne faudrait pas le
6 faire. Donc, idéalement, c'est ça qu'il faut faire.
7 Le problème qu'on a ici, c'est de dire, « non, il
8 faut peut-être en garder pour d'autres industries
9 dans le futur ».

10 (15 h 47)

11 Donc, ce n'est pas parce qu'on veut
12 chercher zéro, là, c'est parce que, éventuellement,
13 s'il y a d'autres industries qui arrivent. Bien,
14 évidemment, pendant ce temps-là, on laisse de
15 l'argent sur la table en attendant que, oui, une
16 industrie arrive puis qui soit aussi énergivore que
17 l'industrie qu'on a ici, la cryptomonnaie.

18 Donc, je ne vais pas aller là-dessus trop.
19 En fait, on a eu beaucoup des éléments là-dessus.
20 Mais je pense que ce qu'il faut retenir de mon
21 témoignage, c'est de dire, idéalement, on devrait
22 chercher des zéros. Ça inclut déjà les aléas. Et
23 puis à ce moment-là on serait peut-être capable
24 d'augmenter le bloc. Je ne vais pas me prononcer
25 sur le chiffre. Je vais laisser les experts, les

1 experts reconnus comme étant des experts en
2 approvisionnement et non pas en tarification, se
3 prononcer là-dessus.

4 J'avais mis des graphiques qui étaient
5 d'accord avec Hydro-Québec, dire, c'est très
6 difficile de commencer à analyser le mégawatt
7 d'avance. Puis d'ailleurs dans ce dossier-là, c'est
8 très bien en preuve, dire, écoute, nous, on fait
9 des planifications puis on pense qu'on va avoir
10 besoin de notre puissance à tel moment.

11 Regardez, cette année-là, à un moment
12 donné, il pensait qu'il y avait de la demande qui
13 était pour... Il commence l'année, il dit, on est à
14 peu près à cent quatre-vingt-deux (82) -je ne vois
15 pas bien- puis, là, woup à mesure, il faisait plus
16 chaud que normal au début de l'année, woup notre
17 demande baisse. Les barres en bleu, c'est ce qu'il
18 avait prévu utiliser. Il ne l'utilise pas. Ça fait
19 que, là, il se retrouve avec des surplus de
20 capacité. Woup, l'année avance, puis tranquillement
21 à la fin, bien, là, ils en ont besoin.

22 Ça fait que c'est sûr que c'est difficile
23 pour eux de prévoir quand est-ce qu'on a besoin de
24 l'outil d'approvisionnement. En fait je suis
25 d'accord avec Hydro-Québec là-dessus. Mais le trois

1 cents (300) heures d'effacement, ce qu'il leur
2 donne, c'est qu'il leur donne quand même cet outil-
3 là. Donc, ils vont pouvoir l'utiliser quand ils
4 veulent. Puis dans beaucoup des demandes de
5 renseignements, ils ont dit, bien, avec le trois
6 cents (300) heures d'effacement, ça va nous
7 permettre quand même d'y aller. C'est un outil qui
8 leur coûte pas cher. Si on ne reconnaît pas un
9 crédit d'approvisionnement, ça ne leur coûte pas
10 cher. Mais ça serait un outil qui serait
11 intéressant.

12 Les charges qui sont là, en fait c'est
13 seulement pour illustrer, et non pas des chiffres
14 durs. C'est pour illustrer que ce qu'il faudrait
15 regarder, si on veut aller là-dedans, c'est ce
16 trois cents (300) heures-là qu'est-ce qu'il vaut.
17 Il faudrait isoler le trois cents (300) heures. Et,
18 ça, c'est l'année deux mille dix-sept (2017). Il
19 faudrait faire une moyenne annuelle. Il faudrait le
20 faire sur toutes les années. Puis voir en fait que
21 ce trois cents (300) heures-là, bien, dans l'année
22 deux mille dix-sept (2017), selon l'entente, et
23 vous allez me dire, oui, mais il n'y a pas juste
24 l'entente, il y a d'autres approvisionnements. Je
25 suis d'accord. Mais on est à trente-cinq mille

1 (35 000), on est à trente et un mille (31 000). Ça
2 veut dire que ce trois cents (300) heures-là donne
3 à peu près quatre mille mégawatts (4000 MW). En
4 deux mille dix-sept (2017), c'est ce que ça a
5 donné. Bon.

6 Donc, les constats, vous les connaissez. Il
7 y avait un constat... Je ne pense pas que c'est
8 nécessaire de toucher au tarif G. Le cinquante
9 kilowatts (50 kW) de seuil est déjà applicable aux
10 tarifs M et L. Oui, il y a un risque qu'il y ait
11 des clients qui jouent avec le système. Mais je
12 pense que c'est un risque acceptable.

13 Une tarification selon l'usage. Ça devrait
14 être limité au maximum. Complexifier le travail
15 fondamental d'un organisme de réglementation. On
16 doit éviter d'utiliser une tarification par client.
17 Parce que, indirectement, c'est ce qu'on fait.
18 Donc, la mise à jour des tarifs ne sera pas
19 évidente. L'allocation des coûts.

20 Tarifs et conditions actuels permettent
21 déjà de récupérer les coûts. Selon la valeur du
22 marché. Bien, la proposition de une cenne, elle est
23 déraisonnable selon l'évaluation. Il faudrait
24 regarder d'autres alternatives. Que ça maximise les
25 revenus. Oui. On peut maximiser en bas de une cenne

1 sans problème. Et on pourrait à ce moment-là
2 conserver quelque chose d'intéressant. On conserve
3 cinquante pour cent (50 %) des trop-perçus. Mais on
4 n'a pas besoin d'aller à une cenne. Comme vous avez
5 vu un peu, on peut aller beaucoup plus bas que ça.

6 Le bloc de cinq cents (500 MW), je pense
7 qu'il pourrait être augmenté, sous réserve de ce
8 qu'on a vu dans le cadre du dossier. Et je suis
9 bien content de ne pas avoir été reconnu comme
10 expert, parce que les réponses, si j'ai des
11 questions là-dessus, je vais dire, écoutez, il y a
12 d'autres gens ici qui ont fait une preuve très
13 étoffée là-dessus.

14 Le processus de sélection ne devrait pas
15 être basé sur une majoration par encan tarifaire.
16 L'élimination du crédit pour alimentation ou, à la
17 limite, mettons qu'on veut aller... je ne peux pas
18 parler de ce qu'on a vu tout à l'heure sous le
19 sceau de la confidentialité, mais si on se rend
20 compte en fait que les coûts sont moindres, bien,
21 là, il faudrait même leur donner un crédit. Une
22 façon de gérer ça pour la Régie, ce serait de dire,
23 on va créer un cavalier tarifaire à zéro. Et on va
24 l'appliquer. Puis, là, on pourrait le mettre
25 équivalent au crédit d'alimentation, si on veut.

1 (15 h 54)

2 Puis, là, à chaque fois que ça va commencer
3 à avancer, bien, là, ce crédit tarifaire-là
4 pourrait descendre. Ça pourrait être un crédit
5 tarifaire négatif, un cavalier tarifaire négatif,
6 si jamais, selon la position, on peut économiser de
7 l'argent ou ça pourrait être quelque chose de
8 beaucoup plus raisonnable.

9 Donc ça, c'est une option. Je sais que
10 Vogogo n'est pas d'accord, beaucoup d'intervenants
11 ne sont pas d'accord. Moi, je suis très à l'aise
12 avec le fait de garder les tarifs M et L, je pense
13 que ça maximise déjà avec l'interfinancement. Un
14 peu moins dans le tarif L. En toute objectivité, le
15 tarif M est plus proche de ces coûts, donc on n'a
16 pas vraiment la maximisation, plus le tarif M. Ça
17 fait que c'est pour ça que je recommande de
18 simplement éliminer le crédit d'alimentation, parce
19 que vous pourriez conserver l'esprit du Décret, de
20 dire : on maximise parce que le tarif L on a besoin
21 d'un petit peu d'aide.

22 Les conclusions générales. La proposition
23 initiale du Distributeur peut facilement être
24 ajustée pour respecter davantage les principes de
25 base en tarification, pour viser la note de quatre-

1 vingts pour cent (80 %). S'il n'est pas souhaitable
2 de créer trop de catégories tarifaires inutilement,
3 l'innovation tarifaire finale doit chercher à tout
4 le moins des tarifs justes en fonction des coûts et
5 raisonnables en fonction des hausses finales que ça
6 va donner aux clients existants encore plus, mais
7 même aux clients qui vont participer au bloc.

8 Le processus de sélection final ne pas être
9 basé en aucune façon, mais plutôt chercher à
10 orienter les participants vers un effort de
11 création d'emploi et d'investissement. Et je pense
12 que le législateur va être content quand même, si
13 on est capable d'attirer des clients qui créent des
14 emplois et qui font des investissements de l'ordre
15 de quarante (40 M), cinquante millions (50 M) au
16 Québec.

17 La proposition actuelle du Distributeur
18 quant aux hausses de tarifs proposées est injuste
19 et déraisonnable pour toutes ces raisons. Et ça
20 conclut mon témoignage. Je m'excuse si j'ai été
21 rapide, mais je voulais terminer avant quatre
22 heures (4 h). Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci bien.

25

1 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

2 Je voudrais peut-être juste vérifier parce que...

3 Paul, can you... can you be here Monday morning if
4 needed be?

5 Mr. PAUL LEGGET :

6 Yes.

7 Me SÉBASTIEN RICHEMONT :

8 O.K.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Et monsieur Audette également?

11 R. Oui, mais huit heures trente (8 h 30), pensez-vous
12 que deux heures (2 h)... parce qu'à dix heures
13 trente (10 h 30) il faut vraiment que je quitte.

14 LE PRÉSIDENT :

15 J'ose croire que oui. Alors avant de commencer, je
16 crois que... Oui, Maître Legault.

17 Me LOUIS LEGAULT :

18 Évidemment, Monsieur le Président, je pense que dix
19 heures trente (10 h 30) pour quitter si tous les
20 intervenants ciblent vraiment les questions très
21 précises et qu'on aille au but, là, je veux le
22 rappeler, pour qu'on puisse terminer avec la preuve
23 de Vogogo lundi matin. On est déjà en retard de
24 quatre intervenants dans le calendrier, alors je
25 fais un petit message, là, pour madame Montaldo qui

1 stresse, et je la comprends.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui.

4 Me LOUIS LEGAULT :

5 On veut vraiment suivre ce calendrier-là, alors on
6 va demander aux gens, ils ont peut-être un peu de
7 temps, je vous proposerais, à moins qu'il y ait des
8 intervenants qui souhaitent commencer à contre-
9 interroger, à ce moment-là si on continuait lundi
10 matin... on pensait que c'était pas prévu au départ
11 de suspendre tout de suite, mais on est prêts à
12 aller un peu plus loin, vous aviez parlé de quatre
13 heures et quart (4 h 15).

14 LE PRÉSIDENT :

15 Est-ce que... donc, vous suggérez qu'on pourrait
16 commencer avec un intervenant qui a... peut-être
17 qu'il y a des intervenants qui ont juste une
18 question, deux questions. Oui, Maître Turmel, vous
19 êtes un volontaire?

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

21 Q. **[42]** Toujours prêt, comme on disait à l'époque des
22 scouts ou louveteaux. Bonjour. Alors, Maître Turmel
23 pour la FCEI. Donc, j'ai été louveteau, je vais le
24 dire, ça fait plusieurs années.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est pas nécessaire pour les notes
3 sténographiques.

4 (15 h 57)

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. **[43]** Mr. Leggett, you just testified minutes ago
7 about the one cent (¢1) rate increase and, if I'm
8 not wrong, I think you said that with that proposal
9 by HQD that would account to a minus thirty-seven
10 percent (-37%) in profitability loss. Is that what
11 you said?

12 Mr. PAUL LEGGETT:

13 A. Yes, it's a model.

14 Q. **[44]** Yes.

15 A. There's some assumptions in it, but yes, that's
16 what we modelled.

17 Q. **[45]** And I don't want to play with the number but
18 if it would have been minus one hundred percent
19 (-100%), that would have meant zero profit, right?

20 A. I'm sorry, if it had been minus... Yes, that's
21 correct. Yes.

22 Q. **[46]** Yes. So, does that mean that the remaining,
23 which is sixty-six percent (66%), that means that
24 you still would make a profit with that one cent
25 (¢1) increase, within the model.

1 A. Yes. We're not factoring in capital expenditures we
2 make...

3 Q. **[47]** Yes.

4 A. ... initially obviously to pay back the initial
5 capital expenditure but there is a net profit, yes.

6 Q. **[48]** Okay, thanks. Monsieur Audette, vous avez,
7 bien, je pense que vous avez fait référence à la
8 recherche d'innovations - et c'est intéressant
9 d'avoir un expert, justement, qui réfléchit à ces
10 questions-là plus souvent qu'autrement et je salue
11 la décision de la Régie à cet égard d'avoir des
12 experts qui viennent nous éclairer - qu'en est-il,
13 puis on a posé la question hier à l'expert de, je
14 pense de Bitfarms, ma collègue, y a-t-il un lien à
15 faire entre la récompense de travailler, faire du
16 « minning », c'est-à-dire de la cryptomonnaie, et
17 le tarif? Bref, d'établir un lien. Y a-t-il un
18 intérêt d'établir un lien entre le profit et le
19 tarif d'électricité?

20 (15 h 58)

21 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

22 R. Comme j'ai mentionné, Monsieur le Président, je
23 pense pas que c'est drôle pour les services publics
24 d'essayer de créer, et je suis d'accord avec une
25 réponse d'Hydro-Québec là-dessus, d'essayer à créer

1 ce lien-là et si on voulait aller là, il faudrait
2 carrément regarder la valeur du Bitcoin parce que
3 c'est le revenu. Les coûts, une fois... ça serait
4 assez facile de connaître les coûts. Bien, facile,
5 non, c'est pas vrai, je veux dire eux ça serait
6 facile mais l'expectative de rendement,
7 l'expectative de revenu, c'est en fonction de
8 quelque chose d'externe comme l'industrie de
9 l'aluminium, comme n'importe quoi, c'est qu'il
10 faudrait le faire varier en fonction du prix du
11 Bitcoin.

12 C'est pas ce que je recommande, je ne pense
13 pas que c'est le rôle d'un service public de faire
14 ça mais si on avait seulement une approche sur la
15 valeur puis on laisserait l'approche sur les coûts
16 puis peut-être même le décret parce qu'on a pas
17 besoin de décret, bien, oui, c'est quelque chose
18 qui pourrait être fait mais c'est pas ce que je
19 recommande.

20 Q. [49] Parce que vous savez, et je pense que c'est
21 connu publiquement, il y a plusieurs années, HQ,
22 avec les grandes alumineries, avait des contrats de
23 vente d'électricité, bien, de distribution fixés en
24 vertu du prix de l'aluminium sur les marchés... et
25 tout ça là, ça vous dit quelque chose?

1 R. Oui.

2 Q. **[50]** Tout à fait. O.K., je vous remercie. Ça
3 termine mes questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Maître Sicard.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

7 Q. **[51]** J'avais annoncé dix (10) minutes et je devrais
8 m'y tenir. Hélène Sicard pour l'Union des
9 consommateurs. Alors, toutes mes questions sont
10 pour vous, Monsieur Audette. Alors, dans un premier
11 temps, page 31 de votre rapport, je vous lis
12 l'extrait, c'est très simple. Ah! C'est la pièce
13 Vogogo-2.

14 Afin de profiter davantage des
15 opportunités qu'offre cette nouvelle
16 industrie, le bloc de départ de cinq
17 cents (500) pourrait être augmenté à
18 au moins mille (1 000) à...

19 Un petit moins de mille (1 000), il faut
20 comprendre.

21 ... soit sept cents mégawatts (sept
22 cents (700) MW) supplémentaires en
23 augmentant que très minimalement les
24 risques et en maximisant ainsi les
25 revenus...

1 Et là, c'est la phrase qui me préoccupe.

2 ... sans devoir augmenter de façon
3 démesurée les tarifs existants.

4 Pouvez-vous me dire pour vous à partir de quel
5 pourcentage d'augmentation est-ce que ça devient
6 démesuré?

7 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

8 R. Je vous dirais huit pour cent (8 %). C'est un
9 peu... c'est pour ça que je suggère le crédit
10 d'alimentation.

11 Q. **[52]** O.K. Maintenant, je vais revenir au crédit
12 d'alimentation. Je n'ai pas la planche où vous les
13 avez mis sur votre... mais selon vous, est-ce que
14 c'est tous les clients qui ont droit à un crédit
15 d'alimentation?

16 R. S'ils respectent les critères, oui. Bien, non,
17 les...

18 Q. **[53]** Donc, c'est pas tous les...

19 R. ... le tarif M et le tarif L.

20 Q. **[54]** Tarif M et tarif L. Donc, s'il y a des
21 critères qui doivent être respectés c'est que c'est
22 pas tous les clients qui les ont, vous êtes
23 d'accord avec moi?

24 R. C'est en fonction du kilovoltampère, le kVA. Donc,
25 il y a un crédit d'alimentation qui s'applique, il

1 y a cinq catégories, de mémoire, je ne l'ai pas ici
2 avec moi.

3 Q. **[55]** C'est pas en fonction de l'installation
4 d'équipements pour abaisser la tension selon que le
5 client décide de l'installer ou pas?

6 R. Il y a... il y a deux... On peut ressortir le texte
7 des tarifs là, vous montrer...

8 Q. **[56]** Je peux le reprendre en argumentation...

9 R. Oui, ça va.

10 Q. **[57]** ... si vous n'êtes pas certain de votre
11 réponse.

12 R. Donc, on a le crédit d'alimentation, le rajustement
13 pour perte en transformation, le crédit
14 d'ajustement en situation est en fonction du kVA et
15 puis aux tarifs M et L.

16 Q. **[58]** Reprenez votre réponse, je pense que...

17 R. En fait, ce que je disais ici c'est que c'est le
18 crédit d'alimentation qui serait là qui serait...
19 les gens qui sont aux tarifs M et L n'auraient pas
20 droit à ce crédit d'alimentation. Évidemment, ça
21 vient avec l'équipement qu'ils ont, donc, plus ils
22 ont des charges hautes, plus ils ont un crédit,
23 plus l'équipement... En fait, le crédit
24 d'alimentation c'est pour considérer le fait que
25 j'ai pas besoin de réduire autant la charge pour me

1 rendre à mon consommateur final.

2 Q. [59] O.K. Je vais... Juste là pour clarifier puis
3 voir si vous maintenez votre réponse, le texte
4 « Crédit d'alimentation en moyenne ou haute tension
5 officiel d'Hydro-Québec ».

6 Les tarifs d'Hydro-Québec sont établis
7 pour un service d'électricité en basse
8 tension. Si vous disposez
9 d'équipements qui vous permettent
10 d'abaisser la tension de l'électricité
11 qui vous est fournie ou si vous
12 utilisez l'électricité en moyenne
13 tension ou en haute tension, cela
14 évite des coûts à Hydro-Québec et un
15 crédit mensuel applicable au prix de
16 la puissance vous est alors accordé.
17 Ce crédit varie en fonction de la
18 tension de l'électricité livrée.

19 (16 h 03)

20 Alors est-ce que j'ai tort si j'en conclus
21 que tous les clients du M et du L ne l'auraient pas
22 et que ce même crédit peut varier d'un client à
23 l'autre, alors que ce n'est pas nécessairement
24 équitable pour tout le monde?

25 R. Si je réponds à votre question, vous n'avez pas

1 tort que ça peut varier.

2 Q. **[60]** Bon. O.K. Je vous remercie. Maintenant, à la
3 planche 15, vous nous avez parlé que ces gens, dans
4 leurs coûts, là, il faut considérer les taxes. Est-
5 ce que vous faites référence à la TPS et la TVQ?

6 R. Oui.

7 Q. **[61]** Êtes-vous d'accord avec moi que les gens qui
8 sont en affaires et qui ont des revenus au Québec
9 ne paient ni la TPS ni la TVQ puisqu'elles leur
10 sont remboursées sur la base de leurs revenus?

11 R. Oui, après remboursement.

12 Q. **[62]** C'est ça. Alors, c'est compensé sur la base
13 des revenus. Maintenant, si c'est quelqu'un qui met
14 ses revenus ailleurs qu'au Québec, mais au Canada,
15 il n'aurait que la TVQ à rembourser. Non, la...

16 R. Exact.

17 Q. **[63]** ... la TPS, en tout cas, la taxe canadienne.
18 Le point cinq pour cent (0,5 %).

19 R. J'ai mis ça à titre illustratif parce que,
20 évidemment...

21 Q. **[64]** O.K.

22 R. ... ça peut varier si les taxes sont applicables ou
23 pas. Je l'ai mis à titre illustratif pour donner
24 cette information-là au dossier, mais vous avez
25 raison.

1 Q. **[65]** Mais, êtes-vous d'accord avec moi qu'en
2 principe une entreprise de ce type-là, là, qui
3 devrait avoir des revenus au Québec puis être
4 inscrit à la TPS et la TVQ?

5 R. Et a le droit de faire une demande de
6 remboursement...

7 Q. **[66]** Oui.

8 R. ... à la fin de l'année.

9 Q. **[67]** Mais, elle doit être inscrite.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[68]** Donc, elle doit déclarer.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[69]** Voilà! Maintenant, la plage 24, planche 24 et
14 c'est ma dernière question, Monsieur, de
15 clarification. Vous nous démontrez un écart de
16 rendement et vous nous dites, là « bon, si vous
17 chargez tant, il va y avoir un écart de rendement
18 puis les clients vont en bénéficié. » Mais,
19 n'êtes-vous pas d'accord avec moi que chaque année,
20 quand la Régie fixe les tarifs, elle base les
21 revenus requis sur les dépenses et les revenus
22 prévus par le Distributeur et que si le
23 Distributeur a des clients qui font de la crypto,
24 excusez-moi, il va prévoir ces revenus-là s'ils les
25 a acceptés et les dépenses gagnées. Donc, ça vient

1 jouer dans... Votre rendement n'est pas
2 nécessairement ce qui va lui arriver?

3 R. À ce moment-là, ça peut être une baisse tarifaire à
4 cent pour cent (100 %). S'il le prévoit, il dit
5 « ah! Je vais avoir tous ces revenus-là, je le mets
6 pas dans... je vais avoir un revenu supplémentaire
7 de cinquante-six millions (56 M\$) » bien, ce serait
8 encore... il y aurait... S'il fait... S'il n'y a
9 pas une expectative d'avoir plus que le rendement
10 autorisé, hein, si on dit « O.K. On fait la cause
11 tarifaire, voici le revenu que je pense avoir avec
12 les tarifs avec mes clients cryptos et les coûts
13 que j'ai » puis c'est seulement le rendement
14 autorisé, bien là ça va aller à cent pour cent
15 (100 %) de baisse tarifaire à ce moment-là, s'il le
16 fait à l'avance.

17 Mais, s'il ne le fait pas à l'avance, parce
18 que ça arrive pendant l'année, bien là il va devoir
19 les partager.

20 Q. [70] Donc, sur une année, il serait possible qu'il
21 y ait un partage, mais en principe, sur les autres
22 années, une fois que tout le monde est là, il n'y
23 en a plus.

24 R. S'il n'y a pas d'ajout, mais...

25 Q. [71] O.K. Je vous remercie.

1 R. ... t'sais, c'est juste la manière... En bout de
2 ligne, les clients en ont beaucoup plus.

3 Q. [72] Je vais laisser la place à d'autres. Je vous
4 remercie, j'ai terminé.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Sicard. Bon. Oui. Maître Charlebois.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

8 Bonjour, Monsieur le Président. Pierre-Olivier
9 Charlebois pour Bitfarms. Ça ne sera pas très long,
10 je n'ai que deux questions, Monsieur le Président.

11 Q. [73] Elles sont adressées à monsieur Audette.

12 Bonjour. Monsieur Audette, j'ai écouté
13 attentivement votre présentation que j'ai trouvé
14 fort intéressante. Par ailleurs, je suis un peu
15 confus, en toute transparence. J'ai très... j'ai
16 bien écouté, j'ai regardé vos « slides » également.

17 À plusieurs endroits vous êtes revenu sur
18 la notion de maximisation des revenus. Vous avez
19 fait un certain nombre de propositions. Dans
20 certains cas, vous dites que c'est injuste. Un peu
21 plus tard, vous dites que c'est raisonnable. Vous
22 parlez de crédit d'alimentation. Vous parlez de
23 zéro point cinq sous (0,5 ¢).

24 En bout de ligne, à terme, vous avez été
25 reconnu comme expert dans le présent dossier.

1 Pourriez-vous clarifier votre recommandation dans
2 le présent dossier en ce qui concerne la question
3 de la maximisation des revenus? Est-ce qu'en bout
4 de ligne, peu importe la forme qu'elle pourra
5 prendre, mais est-ce que, oui ou non, vous
6 recommandez à la Régie, comme expert, d'intégrer
7 une notion de maximisation des revenus dans le
8 présent dossier?

9 (16 h 08)

10 M. SYLVAIN M. AUDETTE :

11 R. Je dirais que, pour les clients existants, ma
12 réponse serait non. Pour les nouveaux clients, dans
13 le respect de l'esprit du décret, oui.

14 Q. **[74]** Et si, pour les fins de l'exercice, l'on
15 faisait abstraction du décret, est-ce que votre
16 réponse serait la même?

17 R. Bien, s'il n'y a pas de décret, et donc le concept
18 de maximisation n'est pas reconnu, donc c'est
19 rendu... n'est pas nécessaire ou on reconnaît à ce
20 moment-là que les tarifs existants couvrent des
21 coûts. Non, ce serait différent. En fait ce serait
22 la même que les clients existants, donc pas de
23 majoration.

24 Q. **[75]** Vous avez peut-être lu le mémoire de monsieur
25 Cormier dans le présent dossier qu'il a produit

1 pour Bitfarms. Et vous avez mentionné au début de
2 votre présentation un certain nombre de principes
3 tarifaires sur lesquels vous êtes revenu. Et vous
4 avez tenté, je pense, de faire une note sur cent
5 (100) quant à la proposition que le Distributeur
6 présentait. Maintenant, de notre côté, du côté de
7 Bitfarms, on recommande de façon subsidiaire si,
8 ultimement, la Régie devait décider d'aller de
9 l'avant avec un processus de sélection des projets,
10 ce que l'on recommanderait, ce serait d'y aller
11 avec un processus de sélection sur la base que de
12 critères associés aux retombées économiques, et
13 donc on exclurait complètement la partie
14 majoration. Si vous deviez donner une note sur cent
15 (100) à l'égard de cette proposition-là quelle
16 serait-elle?

17 R. Quatre-vingts (80). C'est un peu ce que je disais.
18 Le plus gros problème, c'est la majoration. Donc ce
19 serait ça. C'est un peu ce que je disais, quatre-
20 vingts pour cent (80 %).

21 Q. **[76]** Et ce serait quatre-vingts pour cent (80 %)
22 parce que, de votre point de vue, le vingt pour
23 cent (20 %) qu'il manque, ce serait le non-respect
24 de votre point de vue de la notion de maximisation
25 des revenus prévus au décret?

1 R. Non, ce serait le pragmatisme. Donc, les deux
2 derniers points dans les dix critères, c'est le
3 pragmatisme. Donc, c'est-à-dire qu'à partir du
4 moment où on a quand même un processus d'appel
5 d'offres puis qu'on identifie des gens, puis qu'on
6 veut essayer de dire, bien, les gens qui font tel
7 type d'usage, il faut les identifier. Le
8 pragmatisme, est-ce que je suis capable d'appliquer
9 le tarif comme il faut. Donc on a vu dans le cadre
10 du dossier ici que les deux derniers critères de
11 pragmatisme, ils seraient très difficiles à
12 appliquer. J'ai suggéré une manière de faire. Donc,
13 c'est pour ça que je donne la note de quatre-vingts
14 pour cent (80 %) parce que ce problème-là de la
15 catégorie tarifaire demeure. Donc, le vingt pour
16 cent (20 %) qu'il manque, ça vient du problème de
17 la catégorie tarifaire.

18 Q. [77] Très bien. Merci beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Maître Endo.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUILLAUME ENDO :

22 Bonsoir, Monsieur le Président. Alors, j'aurai
23 seulement une question pour monsieur Leggett.

24 (16 h 11)

25 Q. [78] Mr. Leggett, earlier in your testimony you

1 mentioned that you had discussions with other
2 jurisdictions. Can you be more specific in terms of
3 pricing? I mean, you mentioned, I think you
4 mentioned below six but can you be more specific,
5 is it between four (4) and five cents (¢5) or...

6 Mr. PAUL LEGGETT:

7 A. The discussions vary dramatically. So, some are
8 with private power in Ontario, we had a discussion
9 there that was at six cents (¢6). We had a private
10 power discussion in Albert that was at five point
11 eight (5.8) and another at five point five (5.5).
12 There's been others in the US but before, again,
13 we're hoping to get one hundred percent clarity
14 about our existing business here before we dig into
15 the details because it's not just the price, it's
16 size of deposits, insurance requirements, you know,
17 there's other factors that we use to make a
18 decision and we're not at a point where we're ready
19 to make a new investment decision until we know,
20 have certainty over our business.

21 So, these are preliminary discussions. We
22 have had them, they've come to us, we've had
23 various meetings but some are with, they all just
24 vary dramatically from jurisdiction to jurisdiction
25 so... But they've been at those price ranges,

1 mostly in the five point five (5.5) to six cents
2 (¢6) range.

3 Q. **[79]** Anything below five (5)?

4 A. There's third parties that have come to us, a
5 company out of the States saying that they have
6 below four cents US (US¢4) so it's just maybe under
7 five cents (¢5) but I have not verified their
8 supplier and the contracts but we have had
9 discussions in that range, yes.

10 Q. **[80]** Okay, thank you. Merci Monsieur le Président.
11 (16 h 13)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Donc, je comprends qu'il n'y a pas d'autres
14 intervenants qui ont des questions à poser. Vous
15 aurez des questions lundi? Est-ce qu'il y a
16 d'autres représentants des intervenants ici qui
17 auront des questions lundi? Donc, vous serez la
18 seule, ainsi qu'Hydro-Québec, ainsi que maître
19 Legault possiblement? Et oui, Maître. Ah oui, et
20 nous autres aussi également. Et je présume que ce
21 sont pour les deux témoins, Maître? Oui, les deux
22 alors. Nous allons poursuivre lundi. Donc, vous
23 n'êtes pas libérés, vous allez être de retour lundi
24 à huit heures trente (8 h 30).

25 Question de calendrier ce que je peux vous

1 dire pour la question de calendrier tout au moins,
2 lundi nous terminons. Nous poursuivons avec CETAC,
3 CREE, ACEFQ, AQCIE, et là après c'est l'inconnu.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 C'est à cause de cet inconnu parce qu'il n'est pas
6 prévu d'avoir d'audience mercredi et jeudi.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Et ce n'était pas prévu, je ne pourrai pas être
11 disponible, moi, mercredi et jeudi de toute façon.
12 Et ma question était : si vous deviez ajouter des
13 journées au calendrier, puis je ne veux pas être
14 l'oiseau de malheur, mais...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Il y a déjà des ajouts.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 ... ça s'annonce... il y a... il y a...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Il y a déjà des ajouts.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Oui, mais si vous en avez... ils sont déjà plein,
23 selon le programme qui a été annoncé, puis là on
24 déborde même des ajouts qui ont été faits. Alors ma
25 question était, puis peut-être nous le dire lundi

1 matin : s'il devait y avoir des ajouts, quand est-
2 ce que vous les feriez?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Nous allons vous revenir. Et j'ai bon espoir que
5 nous allons réussir.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Qu'on va réussir à se... O.K.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. Oui, oui, ça va bien. Alors je vous souhaite
10 une... est-ce qu'il y avait d'autres points d'ordre
11 ou tout est beau? Alors merci à tout le monde, ce
12 fut une très belle semaine.

13 Me LOUIS LEGAULT :

14 Peut-être un petit rappel à tout le monde.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me LOUIS LEGAULT :

18 On change l'heure en fin de semaine. Si vous ne
19 voulez pas faire le pied de grue pendant une heure
20 (1 h) devant les portes lundi matin, changez votre
21 heure.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Et ramassez vos papiers, on m'a souligné également.

24

1 Me LOUIS LEGAULT :

2 Merci.

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6

7 SERMENT D'OFFICE :

8 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
9 certifie sous mon serment d'office, que les pages
10 qui précèdent sont et contiennent la transcription
11 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
12 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
13 Loi.

14

15 ET J'AI SIGNE:

16

17

18

Sténographe officiel. 200569-7